

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE SAAD DAHLEB BLIDA-1
Institut D'architecture Et D'urbanisme**



**MEMOIRE DE MASTER
OPTION : ARCHITECTURE ET PATRIMOINE**

**CONTRIBUER A LA DELIMITATION
DE L'AIRE DE SECTEUR SAUVEGARDE
Cas d'étude « NOYAU HISTORIQUE » de la Ville de Blida**

Présenté Par :

M^{elle} MAROUF MERIEM

Sous la direction :

M^{me} Abdessemed-FOUFA AMINA

Devant le jury composé de :

Président du jury : Mr Boukader Mohamed

Examineur : Mr Foufa Burhan Uddin

Soutenu le 15 Février 2018

Année universitaire 2016-2017

PLAN DE TRAVAIL

INTRODUCTION

Introduction :	6
Problematique :	7
Hypothèses de la recherche :	9
Objectif de la recherche :	10
Méthodologie de la recherche :	10

CHAPITRE I: LE SECTEUR DE SAUVEGARDE DANS LE CONTEXTE THEORIQUE..... 13

I -1 - Patrimoine, patrimoine urbain et architectural	13
I -1- 1- Introduction sur le patrimoine :.....	13
I -1- 2- Définition Du Patrimoine Culturel :.....	14
I -1- 3- Définition du patrimoine culturel selon l'UNESCO :.....	14
I -2 - Connaissance De Secteur De Sauvegarde Du Patrimoine Urbaine Et Architectural	16
I -2 -1- Secteur de sauvegarde selon les outils de gestion en France :.....	16
I -2 -1-1- Définition du secteur de sauvegarde.....	16
I -2 -1-2 - Interet de secteur de sauvegarde	18
I-2-1-3 -Apercus historique de secteur de sauvegarde :.....	18
I -2 -2- Secteur de sauvegarde selon les outils de gestion en Algérie.....	21
I -2 -2-1- Introduction.....	21
I -2 -2-2- Lecture sur la loi 98/04 du 20 safar 1419 correspondant au 15 Juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel en Algérie :.....	23
I -2 -2-2-1- Introduction.....	23
I -2 -2-2-2- Protection Des Bien Culturels Immobiliers.....	25
I -2 -2-3- Lecture du Décret exécutif n°03-324 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS); Error! Bookmark not defined.	
A)- Introduction	29
B)- Action d'élaboration du Plan Du PPSMVSS :.....	30
I -2 -2- 4 - Lecture du Décret exécutif n°03-322 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés :	32

CHAPITRE II : INTRODUCTION DU CAS D'ETUDE « BLIDA »..... 35

II -1- Introduction De La Ville De Blida	35
II -2- Aperçu Historique De Ville De Blida	36
II -2- 1- Epoque Antique	37
II -2- 2- Epoque Pre-Turque (période de la fondation entre 1519 - 1533) :.....	38
II -2- 3- Epoque Turque « Ottoman » 16 ^{eme} siècle	39
II -2- 4- Epoque De La Colonisation (1825- 1830).....	42
II -2- 4-1 Tremblement de terre de l'année 1825 :	42
II -2- 4-2- l'installation de l'occupation française :.....	43
II -2- 4-3 - Période 1915-1925 :	46
II -2- 4-4 - Période 1925-1945 :	46
II-2-4-5- Période 1945-1962 :	47
II -2- 5- Indépendance après 1962	47
II -3- Caractéristique Patrimoniale Et Architecturale Du Centre Ville De Blida « Noyau Historique »	48
II -3-1- Les Mosques :.....	48
II -3-2- Les Mausolees:.....	53
II -3-3- Anciens Quartiers « El Djoun et Douirette »:.....	56
II -3-4- Les Ecoles :.....	61
II -3-5- Synagogue :	66
II -3-6- Les Temples:	67
II -3-7- Hall des tabac « Mosquée El Badr »:.....	69
II -3-8- Maisons :.....	70
II -3-9- Les Hammamets	74
II -3-10- Place d'Armes « Place Ettout » , « Placet En'nsara » et « Placette Erreb » :....	78
II -3-11- Cimetières et nécropoles :	80
II -3-12- Les Rues :	81
II -3-13- Jardin Bizot « patrice Lumumba »:.....	82
II -3-14- Edifices ponctuelles de la Colonisation Française:.....	83
CHAPITRE III : LES CRETERES DE DELIMITATION DE SECTEUR DE SAUEGARDE DU NOYAU HISTORIQUE DE« BLIDA »	90
III -1- Délimitation géographique :.....	90
III -2- Délimitation historique	91
III -3- Délimitation architectural :.....	99
CONCLUSION GENERALE	99
BIBLIOGRAPHIE	114
LISTES DES FIGURES	118

RESUME

Le présent, est considéré comme le berceau des résultats actuels des vestiges du passé, on ne peut parler du présent sans recourir à une connaissance préalable de mystères du passé. Le patrimoine est le capital d'un passé lointain, composé d'objet matériel, immatériel, isolé et abandonné, enfouies ou apparent, audio ou écrit qui sont les éléments généraux du patrimoine pour qui l'humanité s'efforce et lutte afin de les protéger par tous les moyens.

L'Algérie est parmi les pays qui s'occupent de l'héritage patrimonial, résultant des vestiges datant du pré histoire, l'antiquité, la période médiévale, les Maures et les ottomans d'Andalousie et de la conquête Française. Cela lui a apportée une diversité dans son héritage au fil de toutes les années; diversifiés tels que les sites archéologiques et les monuments historiques.

Parmi les villes qui a suscité notre intérêt, la ville de Blida; située sur un site stratégique important; couloir reliant le nord et le sud de l'Algérie. Le noyau historique de la ville de Blida est parmi ceux qui ont subi directement ou indirectement à travers l'histoire la formation et la transformation respectivement par la civilisation ottomane et l'occupation coloniale. Ces deux périodes ont donné une stratification par superposition lui octroyant un héritage culturel architectural et urbain concentré au niveau du « Noyau historique de Blida » ; objet de notre thème de recherche. Ce noyau historique a subit de nombreux changements dus à la détérioration de certains vieux bâtiments et d'après des travaux de restauration et de réhabilitation non conformes.

A cet effet ce travail de recherche tentera de résoudre le problème de la démolition du patrimoine architectural par le biais de sa protection en tant que secteur sauvegardé. L'Algérie possède des outils de gestion notamment la loi 98-04 du 15 Juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, de ce fait le classement du noyau historique en tant que secteur protégé devient une condition sine qua non pour sa préservation. Sachant que le SNAT le classe en tant que tel, jusqu'au jour d'aujourd'hui le centre-ville de Blida « noyau historique » n'a jamais été pris en charges en termes de préservation et conservation ; d'où peu de ses bâtis patrimoniaux sont inscrits dans un inventaire en vue de leurs classements en tant que patrimoine nationale. C'est à ce titre que ce travail de recherche contribuera à la mise en évidence des paramètres physiques qui permettront la délimitation du secteur sauvegardé.

Par ailleurs, notre étude va être basée sur la recherche historique, architecturale et esthétique que possède ce patrimoine urbain et architectural, ainsi que des biens culturels existants dans ce noyau, afin de définir le processus en vue de délimitations de ce secteur sauvegardé.

Mots clés :

Blida, noyau historique, Délimitation de secteur sauvegarde (SS) , patrimoine urbain et architectural,

ملخص :

يعتبر الحاضر مهد النتائج الحالية لآثار الماضي، فلا يمكننا التحدث عن الحاضر دون اللجوء إلى معرفة مسبقة عن خبايا المنوط عن الماضي ، فالتراث هو خلاصة الماضي البعيد ، بغض النظر عن ما ترك من آثار مادية أو غير مادية ، مسموعة أو مكتوبة ، مدفونة أو ظاهرة ، وهي العناصر العامة للتراث الذي تسعى الإنسانية جاهدة إلى حمايتها بكل الوسائل .

الجزائر من بين الدول التي تهتم بالموروث التراثي ، الناجم عن بقايا تعود إلى ما قبل التاريخ، والعصور القديمة، وفترة العصور الوسطى، والموريسين، والعثمانيين في الأندلس والغزو الفرنسي، اكسبها تنوعا في تراثها على مر السنين، مثل المواقع الأثرية والآثار التاريخية.

فمن بين المدن التي أولت اهتمامنا ، ألا و هي (مدينة البليدة) باعتبارها مدينة تتربع على موقع استراتيجي هام ؛ ممر يربط بين شمال و جنوب الجزائر ، فالنواة التاريخية لمدينة البليدة خضعت بشكل مباشر أو غير مباشر على مر التاريخ للتشكل والتحول على التوالي من قبل الحضارة العثمانية والاحتلال الاستعماري، وقد أعطت هاتان الفترتان تداخلا يعطيها تراثا ثقافيا معماريا وحضريا يتركز على مستوى " النواة التاريخية".موضوع البحث لدينا ، وقد شهدت هذه النواة التاريخية العديد من التغييرات بسبب تدهور بعض المباني القديمة وما تلاه من أعمال الترميم وإعادة التأهيل غير الممنهجة.

وتحقيقا لتلك الغاية، سنحاول عن طريق هذا البحث حل مشكلة هدم التراث المعماري من خلال حمايته كقطاع محفوظ. وللجزائر أدوات إدارية، ولاسيما القانون 98-04 المؤرخ 15 حزيران / يونيه 1998 بشأن حماية التراث الثقافي، وبالتالي يصبح تصنيف النواة التاريخية كقطاع محفوظ شرطا لا غنى عنه للمحافظة عليه. مع العلم أن "SNAT" يصنفها على هذا النحو، حتى اليوم لم يتم دعم وسط مدينة البليدة "النواة التاريخية" أبدا من حيث الحفاظ عليها والمحافظة عليها؛ وبالتالي، فإن عددا قليلا من مبانيها التراثية مدرجة في قوائم الجرد لترتيبها باعتبارها تراثا وطنيا. ولهذا السبب فإن هذا العمل البحثي يساهم في تسليط الضوء على المعلومات المادية التي ستمكن من تحديد القطاع المحفوظ.

من جهة أخرى، سوف تستند دراستنا على البحوث التاريخية والمعمارية والجمالية التي يملكها هذا التراث الحضري والمعماري، فضلا عن الممتلكات الثقافية القائمة في هذا النواة، من أجل تحديد عملية من اجل تعيين حدود هذا القطاع المحفوظ.

الكلمات الرئيسية :

البليدة , نواة التاريخية , تحديد قطاع محفوظ , التراث العمراني و المعماري .

INTRODUCTION :

Depuis son existence l'être humain a toujours cherché son confort que ce soit dans la vie personnelle ou dans l'entourage urbain, depuis l'antiquité jusqu'à ce jour. Dans toute l'histoire de l'humanité, chacune des époques est marquée par une trace d'un passé lointain, définie et retranscrite par un monument historique. L'être humain a vécu toujours en groupe ce qui lui a permis de mettre une place des agglomérations urbaines dites Villes, qui au travers du temps ont connu une évolution lente avec un patrimoine architectural et ce jusqu'au début du XIXème siècle ⁽¹⁾.

Selon la charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques qui dit « *Résultant d'un développement plus ou moins spontané ou d'un projet délibéré, toutes les villes du monde sont les expressions matérielles de la diversité des sociétés à travers l'histoire et sont de ce fait toutes historiques* » ⁽²⁾. Ces villes historiques sont donc le témoignage de l'histoire et des traditions d'une société, héritées des générations précédentes et qui doivent être transmises aux générations futures et ainsi maintenir et mettre en valeur. Cette charte (ICOMOS) a ainsi décrété les mesures nécessaires à la protection, à la conservation et à la restauration des villes historiques ainsi qu'à leur développement cohérent et à leur adaptation harmonieuse à la vie contemporaine ⁽³⁾, en précisant aussi des recommandations de l'UNESCO ainsi que différents autres instruments internationaux.

Le présent, est considéré comme le berceau actuel des vestiges du passé, on ne peut parler du présent sans recourir à une connaissance préalable de mystères du passé. Le patrimoine est le capital d'un passé lointain, composé d'objets matériels, immatériels, isolés et abandonnés, enfouis ou apparents, audio ou écrits qui sont les éléments généraux du patrimoine pour qui l'humanité s'efforce et lutte afin de les protéger par tous les moyens; ainsi, il est non seulement une base importante pour construire des identités mais aussi une

1 - **TACHERIFET- BOUTI Samira**, « *Approche méthodologique pour une stratégie de revitalisation des centres historiques, cas de la Casbah d'Alger* », Mémoire de magister, Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme – EPAU, Architecture et environnement Option : préservation du patrimoine bâti, Soutenu le : 30 / 04 / 2012, 163 (Page 9)

2- **ICOMOS**, *Charte Internationale Pour La Sauvegarde Des Villes Historiques* (Charte De Washington 1987), Adoptée par L'Assemblée Générale d'ICOMOS à Washington D.C., Octobre 1987.

3 - **Idem**-Op.cit.

base de référence pour les modifications et l'évolution de celui-ci. Il permet de comprendre le passé d'une société pour mieux orienter son avenir (4).

Par ailleurs, au cœur du débat sur la sauvegarde, l'Algérie fait parti des pays qui s'occupent de l'héritage patrimonial, notamment les villes historiques. Notant que peu de ces villes historiques portant un potentiel patrimonial; n'ont pas bénéficié d'un plan de sauvegarde ; ou bien d'une procédure pour classer certains monument, ils sont menacés de détérioration et de destruction ; ainsi que leur disparition, cela est du aux changements politiques, économiques et psychologiques, guerres et catastrophes naturelles.

A cet effet, nous allons nous pencher sur l'une des villes historiques négligée, à savoir la ville de Blida, et en particulier son "noyau historique".

PROBLEMATIQUE :

Depuis toujours des villes historiques, ces agglomérations urbaines jusqu'au début du XIXème siècle ont connu une évolution lente avec un patrimoine architectural diversifié et la problématique est l'accumulation, de plusieurs aspects de transformation urbaines, socio-économique et socioculturelle ; résultant d'une fragmentation et incohérence urbanistique qui se reflète sur le terrain par une dégradation et détérioration des constructions héritées par le passé lointain. Par ailleurs le centre historique peut représenter, avec des valeurs identitaires, un potentiel (ressources humaines, activités, savoir-faire et cultures locales, structures bâties et espaces urbains), qui nécessite une régénération et préservation.

La charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques ICOMOS, a présenté des objectifs et différents principes afin de remédier à la problématiques de préservation des anciennes villes historiques, parmi cela nous citons en premier que « *La sauvegarde des villes et quartiers historiques doit, pour être efficace, faire partie intégrante d'une politique cohérente de développement économique et social et être prise en compte dans les plans d'aménagement et d'urbanisme à tous les niveaux* », en deuxième lieu « *Les valeurs*

4- **BENSEDDIK-SOUKI- HABIBA**, « *La valorisation des monuments historiques en algerie le cas du palais de l'agha a ferdjioua* », Mémoire de magister, Université Mentouri Faculté des sciences de la terre, de géographie et de l'aménagement du territoire département d'architecture et d'urbanisme Option : Préservation du patrimoine Architectural soutenu Juin 2012, (page 02)

à préserver sont le caractère historique de la ville et l'ensemble des éléments matériels et spirituels qui en exprime l'image » , en troisième "La participation et l'implication des habitants de toute la ville sont indispensables au succès de la sauvegarde. Elles doivent donc être recherchées en toutes circonstances et favorisées par la nécessaire prise de conscience de toutes les générations. Il ne faut jamais oublier que la sauvegarde des villes et quartiers historiques concerne en premier leurs habitants" et en dernier point planifiant la nécessité de placer une conscience pour la citoyenneté afin de mettre en valeur notre patrimoine nationale. La sauvegarde engage la responsabilité des citoyens et engage le pouvoir public à agir.

L'Algérie recense 23 secteurs sauvegardés à travers le pays, et des mesures d'urgence relatives à la protection de ce patrimoine considéré comme un véritable potentiel de développement culturel et touristique ⁽⁵⁾, mentionnant trois secteurs de sauvegarde majeurs importantes en Algérie, ceux d'Alger, Oran et Constantine.

Aujourd'hui, les centres historiques en voie de développement, non classés et qui n'ont pas bénéficié d'un projet de classification comme patrimoine nationale subissent le même scénario, leur centralité présente un bouleversement du cadre bâti et du patrimoine architectural ainsi qu'une dégradation progressive de la qualité de vie ; résultant d'une faiblesse de leur mode de gestion, et pour notre cas d'étude **Blida**, dans sa majorité, est une ville délaissée, soumise à l'anarchie et à l'importante détérioration de son cadre bâti.

Cette dégradation des bâtisses qui se trouvent dans le noyau historique est importante, du fait que les biens culturels immobiliers datant de la période coloniale ne sont pas considérés comme patrimoine ; donc les actions de classification ou les procédures de classement de certaines bâtisses n'ont pas eu lieu par les autorités compétentes depuis plusieurs années. Ce qui a engendré un patrimoine en très mauvais état malgré l'entretien de certains par les citoyens. Par ailleurs, les transformations (internes et externes) qu'a subies ce patrimoine dans la plupart des cas s'est fait sans contrôle ni études préalables; cette situation a entraîné une disparition progressive de ces édifices qui représentent pourtant un patrimoine national architectural et urbain exceptionnel et très riche. Il est alors temps de réfléchir à la délimitation du secteur sauvegardé de la ville de Blida.

5 - <http://radioalgerie.dz/news/fr/article/20160511/77193.html>

Nous enregistrons de plus à la lecture du tableau représentant les monuments et sites culturels classés dans la wilaya de Blida que le nombre de bâtiments classés dans cette région reste très infime et limité, cela est la preuve qu'il existe une faible prise en charge du patrimoine de Blida.

Cela nous mène à poser nombreuses question sur le devenir de ce patrimoine :

- Quelles sont les valeurs architecturales du patrimoine du noyau historiques de Blida pour le mettre en valeur et le préserver et pour l'inscrire an tant que noyau historique classé?
- Nécessite t-il la classification en tant que secteur sauvegardé?
- Qu'elle serait la délimitation géographique de ce secteur de sauvegarde ?
- Peut-on lui appliquer un plan **PPSMVSS**?

C'est dans cette conscience de « sauvegarde » et de récupération d'un milieu en cours de détérioration, qu'apparaît la nécessité, de non seulement classer le noyau historique en tant que secteur sauvegardé mais de limiter aussi son étendue.

Hypothèses de la recherche :

Dans le cadre de ce thème de recherche, les hypothèses que nous avons retenu et qui sont à vérifier sont au nombre de trois:

- Le patrimoine architectural et urbain de Blida a une profonde histoire datant de plusieurs siècles ayant une richesse patrimoniale diverse résultant de son histoire.
- Le manque d'une action de sauvegarde résultant d'une dégradation du patrimoine urbain et architectural est dû à la contradiction entre la loi de sauvegarde et l'absence d'une culture patrimoniale.
- Il est possible que la délimitation du secteur sauvegardé représenté par l'ancien noyau historique, dépasse ce dernier en étalement.
- Les travaux d'entretien exécutés anarchiquement par les citoyens, sont la conséquence de la détérioration du patrimoine architectural qui provoqueront la disparition des bâtissent qui datent de périodes anciennes reflétant une histoire.

Objectif de la recherche :

A travers la problématique posé dans cette recherche ; nous nous fixons et nous souhaitons dans ce travail atteindre les objectifs suivants :

- Essayer de mettre en évidence les valeurs patrimoniales dans la ville de Blida justifiant le classement en tant que secteur sauvegardé et d'identifier ses caractéristiques architecturales.
- Préserver l'identité culturelle grâce à ce patrimoine bâti.
- Déterminer la délimitation de l'aire de secteur sauvegardé afin de le classer comme patrimoine culturel ;
- Proposer une stratégie d'intervention pour préserver ce patrimoine
- Améliorer et conserver le patrimoine urbain et architectural du centre-ville de Blida « Noyau historique ».

Méthodologie de la recherche :

Notre travail de recherche s'appuiera sur deux approches l'une théorique et l'autre descriptives; quantitative et qualitative qui se dégagera de notre investigation in situ.

L'approche théorique :

Cette approche est destinée à former une base théorique, qui va s'appuyer sur l'exploitation de documentations et de sources ayant trait au secteur sauvegardé. Il permet également de tracer l'origine de sauvegarde de patrimoine bâti et architectural

L'approche descriptive (quantitative ou qualitative)

Ces approche est basée sur le travail de terrain, l'observation, la description et l'information à partir de discussions directes des personnes ou groupes d'habitants résidant au centre villes « noyau historiques » afin d'obtenir l'information et de la vérifier pour un résultat significatif.

Notre méthodologie ce base sur deux éléments à savoir :

1. Examen et recherches des documents écrits (ouvrages, documents d'études, revues, textes cadres, juridiques ou opérationnels, mémoires, presse, récits ...etc.) .
2. Collecte d'informations (enquête in situ) issues de rencontres et d'entretiens ciblés, grâce au questionnaire adressé aux représentants de diverses institutions impliquées dans

la gestion de patrimoine urbain de la ville de Blida, Il s'agit des représentants des institutions suivantes :

- Ministère de la culture (notamment la Direction de La culture de la wilaya de Blida) .
- La commune de Blida centre (Service techniques).

Cela nous permettra de faire sortir les éléments essentiels ou les bâtisses importantes qui permettront la délimitation de ce secteur sauvegardé recelant un patrimoine datant de trois périodes : précoloniale ; coloniale et postcoloniale.

CHAPITRE I :

***LE SECTEUR DE SAUVEGARDE
DANS LE CONTEXTE THEORIQUE***

Chapitre I : Le secteur de sauvegarde dans le contexte théorique

I -1 - Patrimoine, patrimoine urbain et architectural

I-1- 1- Introduction sur le patrimoine :

A travers le temps l'être humains construit et reconstruit des biens, de plusieurs formes et type, ce qui a laissé des traces ; durant les périodes précédents, ces traces laissés ont permis de formulé un terme dit « patrimoine ».

Ce concept de patrimoine a évolué à travers le temps, et la notion de patrimoine culturel s'est dégagé historiquement de la notion de monument historique qui date de la Révolution française ⁽⁶⁾.

Le patrimoine monumental constitue un enjeu majeur dans la définition de l'identité nationale, et internationale ⁽⁷⁾, il suppose être la volonté de léguer des biens aux générations futures. Pour les monuments historiques et les trésors nationaux ⁽⁸⁾, selon Françoise Choay « Le patrimoine sert d'appui pour inventer notre avenir, pour redécouvrir comment implanter, articuler, différencier, proportionner des édifices dans l'espace.» ⁽⁹⁾, Sachant bien qu'une Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde est considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité.

On parle de « Trésor », et pendant l'utilisation de ce terme « patrimoine », Malraux ne pensait nullement à une valeur économique, mais bien à une richesse artistique. ⁽¹⁰⁾. Formant de ce faite une nouvelle vision sur la définition du patrimoine.

⁶ - **Madina FOUKROUN**, « *Un dispositif de la gestion urbaine du patrimoine bâti ancien non classé Cas de la rue Larbi Ben M'hidi à Alger* », Mémoire de magister, Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme – EPAU, « Architecture et Environnement » Option : Préservation Du Patrimoine Bâti soutenu le 26 Juin 2012, 175 .Page (10)

⁷ - **Nabila OULEBSIR**, « *Les Usages du patrimoine. Monuments, musées et politique colonial en Algérie (1830-1930)* », E.R.A.S.M.E., 249-251 page, Anabases [En ligne], 2 |2005, mis en ligne le 01 octobre 2011, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://anabases.revues.org/1548> . Page (411)

⁸ - **Françoise Benhamou et David Thesmar**, Valoriser le patrimoine culturel de la France, Compléments Jean-Yves Gacon, Xavier Greffe, Thérèse Laval, Thomas Paris et Walter Santagata Direction de l'information légale et administrative. Paris, 2011 - ISBN : 978-2-11-008595-5

⁹ - **André Desvallées**, À propos du Patrimoine en questions de Françoise Choay, La Lettre de l'OCIM [Enligne], 128 | 2010, mis en ligne le 01 mars 2012, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://ocim.revues.org/163> ; DOI : 10.4000/ocim.163 .

¹⁰ - **Idem** , Opcit Page (37)

I -1- 2- Définition Du Patrimoine Culturel :

Ce concept de patrimoine a connu différentes interprétations, à l'origine le vocable « Patrimoine », du latin « *Patrimonium* », relevait du domaine juridique et signifiait : Héritage que l'on tient de son père et que l'on transmet à ses enfants. Et d'après Larousse le patrimoine culturel est celui qui est considéré comme un héritage commun d'un groupe ; ainsi cette notion du patrimoine a évolué progressivement dans des étapes suivantes :

• La charte d'Athènes :

Cette charte est essentiellement concernée par les restaurations des monuments historiques.

• La charte de Venise :

Défini par une comparaison des missions de conservation et de restauration des monuments et sites historiques.

• La convention UNESCO 1972 :

La notion de patrimoine se théorise juridiquement, et ce, selon Morcelleo B dans son rapport de bureau de l'UNESCO « la totalité des biens hérités du passé le plus lointain au plus proche dans l'ordre culturel et naturel »⁽¹¹⁾

• La convention d'Amsterdam 1975 :

« Patrimoine architectural » et « patrimoine culturel » ; ces deux concepts ont connu leur naissance à travers cette convention, leur objectif est la sensibilisation de l'opinion aux valeurs culturelles, sociales, économiques des monuments et sites hérités du passé qui ne peuvent pas être récupérés à travers le temps ⁽¹²⁾.

• A partir des années 1990 :

Le patrimoine culturel dans la perspective du développement durable devient une composante essentielle.

I -1- 3- Définition du patrimoine culturel selon l'UNESCO :

La plupart des gouvernements ont signé sur un document international et une convention dont ils décrivent le patrimoine culturel fondamentale dans le but est la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972 de l'UNESCO. Cette organisation (UNESCO) encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel

¹¹ -Djamel Merrad, « *Evaluation de la qualité environnementale dans le secteur sauvegardé cas d'étude casbah d'Alger* », Mémoire De Magister, Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme – EPAU , Architecture et environnement ,Soutenu le : Avril 2012. (page 9)

¹² - Idem , Opcit Page (9)

et naturel à travers le monde est considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité.

Par ailleurs, La Convention de l'UNESCO en 1972 a défini le patrimoine en deux composantes ⁽¹³⁾ :

- le « patrimoine culturel », qui inclut des monuments (œuvres architecturales, de sculpture ou de peintures monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments), des ensembles (groupes de constructions isolées ou réunies) et des sites (œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature)
- le patrimoine naturel, qui comprend des sites, des « monuments naturels», formations géologiques et physiographiques, ainsi que des zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animales et végétales menacées.

D'après la même convention l'article(1) définit aussi et classe le patrimoine culturel tangible en trois catégories (les monuments, les ensembles et les sites) ⁽¹⁴⁾ :

1) Les monuments :

Un monument (du latin monumentum, dérivé du verbe moneō « se remémorer » , le terme « monument » désigne plutôt un édifice ou une structure ayant une valeur historique et culturelle.⁽¹⁵⁾ citant par cela (œuvres architecturales, sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science).

2) Les ensembles urbains:

Un ensemble urbain est une unité groupée de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont de valeur universelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,

¹³ - **Françoise Benhamou et David Thesmar**, « Valoriser le patrimoine culturel de la France, Compléments Jean-Yves Gacon, Xavier Greffe, Thérèse Laval, Thomas Paris et Walter Santagata », Direction de l'information légale et administrative. Paris, 2011 - ISBN : 978-2-11-008595-5 (**page 21**)

¹⁴ - **Madina FOUKROUN**, « Un dispositif de la gestion urbaine du patrimoine bâti ancien non classé Cas de la rue Larbi Ben M'hidi à Alger », Mémoire de Magister, Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme – EPAU, « Architecture et Environnement » Option : Préservation Du Patrimoine Bâti soutenu le 26 Juin 2012, **Page (12)**

¹⁵ - <https://fr.wikipedia.org/wiki/Monument>

3) Les sites :

Œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

Le patrimoine, patrimoine culturel peut être attribuée à des valeurs comme des valeurs scientifiques, valeur monumentale, esthétique, valeur d'évocation (formée de sentiments et d'émotions), valeur pédagogique, valeur de consistance, valeur ludique et valeur d'usage

La notion de patrimoine urbain apparaît avec Giovannoni, ce dernier a accordé au patrimoine urbain une valeur muséographique. Il recommande d'intégrer les ensembles urbains dans la conception générale de l'aménagement du territoire en veillant à ne pas implanter dans ces quartiers des activités incompatibles avec leur morphologie ⁽¹⁶⁾.

I -2 - CONNAISSANCE DE SECTEUR DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE URBAINE ET ARCHITECTURAL

I -2 -1- Secteur de sauvegarde selon les outils de gestion en France :

I -2 -1-1- Définition du secteur de sauvegarde

Le « secteur sauvegardé » a été créé en 1962 par la loi Malraux ⁽¹⁷⁾ , éditée par André Malraux un écrivain, aventurier, homme politique et intellectuel français, cette loi est créée afin d'arrêter le processus national de destructions massives qu'a connu la France , afin de procéder à une protection des ensembles urbains. Elle est votée le 4 août 1962, établissant les secteurs sauvegardés et consacrant juridiquement l'extension du champ patrimonial aux ensembles bâtis ; à travers cette loi le « secteur sauvegardé » est défini selon l'article 313-1 comme étant , « *Des secteurs dits « secteurs sauvegardés » peuvent être créés lorsqu'ils présentent un caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation , la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles bâtis ou non* » ⁽¹⁸⁾. Notant par cela que le premier fondateur de la création de secteur sauvegarde n'a pu avoir la naissance par des architectes mais bien par des artistes, écrivains ...etc.

¹⁶ - Jean claude Morisod, « *L'allégorie du patrimoine –de la collection aux principes de sauvegarde* », <http://WWW.e-periodica.ch> ,1998, Article (page 26)

¹⁷ - Communauté urbaine de Bordeaux, « *Révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Bordeaux* », Bordeaux, Direction de l'Urbanisme -12 Boulevard Antoine Gautier, 06/04/2011.

¹⁸ - Idem , Opcit,

L'objectif d'André Malraux a travers cette loi était de préserver l'aspect de quartiers entiers à tous les niveaux adéquats : façades, rues, cours, toitures...etc. ⁽¹⁹⁾, Les plus importantes expériences de préservation du patrimoine urbain nous viennent d'Italie, mais la France possède une législation très étoffés en matière de protection et de préservation de ce patrimoine.

Le secteur sauvegardé est une mesure de précaution sur un «secteur qui présente un caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles », est une démarche d'urbanisme qualitatif.

L'application d'un secteur sauvegardé est juridiquement de la compétence de l'État par exception au régime général décentralisant l'urbanisme auprès des communes concernés, dont le conseil municipal traite et émet un avis sur la création et la délimitation du secteur Sauvegardé.

Le secteur sauvegardé est élaboré par un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PMSV) , ce dernier est un document d'urbanisme sur la base d'un périmètre ou la délimitation des secteurs sauvegardés. Il remplace le P.O.S, (le plan d'occupation des sols) et le P.L.U, (le plan local d'urbanisme). C'est l'État qui définit le P.S.M.V contrairement aux P.O.S et au P.L.U qui sont définis par les communes.

Les secteurs sauvegardés sont susceptibles de distinguer, par une légende appropriée, plusieurs types d'immeubles ⁽²⁰⁾:

- Les immeubles protégés en totalité ou en partie au titre des monuments historiques ;
- Les immeubles ou parties d'immeubles à conserver et à restaurer dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits ;
- Les immeubles à conserver pouvant être restructurés ;
- Les immeubles non protégés pouvant être conservés, remplacés ou améliorés ;
- Les immeubles ou parties d'immeubles dont la démolition ou la modification peut être Imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées ;
- Les espaces boisés classés ;

¹⁹ - https://fr.wikipedia.org/wiki/Secteur_sauvegardé

²⁰ -**Pascal Planchet** , « *L'écriture du plan de sauvegarde et de mise en valeur-fiche 2 la classification des immeubles existants* » , université Lyon2 , 15/10/12 ,

I-2 -1-2 - INTERET DE SECTEUR DE SAUVEGARDE

Le but d'André Malraux était beaucoup plus large puisqu'il s'agissait de préserver l'aspect de quartiers entiers à tous les niveaux pertinents : façades, rues, cours, toitures... La loi voulait en même temps adapter ces quartiers à la vie moderne afin d'éviter d'en faire des musées en plein air, d'après cela deux principaux intérêts de ce secteur de sauvegarde ont été promulgués à travers la loi du 4 août 1962 à savoir :

1. Eviter la disparition ou une atteinte irréversible aux quartiers historiques en instituant des mesures juridiques de protection.
2. Requalifier le patrimoine historique, architectural et urbain et moderniser les logements anciens pour assurer une qualité d'occupation conforme au mode de vie contemporain au moyen de mécanismes spécifiques d'intervention opérationnelle.
3. conserver le cadre urbain et l'architecture ancienne que d'en permettre l'évolution harmonieuse au regard des fonctions urbaines contemporaines et en relation avec l'ensemble de la ville.
4. Garantir leur pérennité en empêchant les travaux susceptibles de les dénaturer, d'envisager la suppression des éléments parasites et d'organiser les relations entre le bâti et les espaces libres, publics ou privés, afin de respecter l'identité et la mémoire des lieux ⁽²¹⁾.

I-2-1-3-APERCUS HISTORIQUE DE SECTEUR DE SAUVEGARDE :

Rome et la renaissance ; c'est à cette période que fut engendré les premiers protecteurs du patrimoine ⁽²²⁾ . citant par cela quelque fondateur et protecteurs de la Rome (Italie) (Sénèque , Cicéron , Jules César , Cassiodore , Grégoire-le-Grand et Honorius) ; ainsi il ont collectionné et construit des portiques provisoires sur le Capitole pour y exposer en public ses collections d'œuvres d'art , d'autre ont recopié d'innombrables manuscrits. Alors que certain édifices anciens ont été conservé en changeant leur affectation.

²¹ - **Pascal Planchet** , « *L'écriture du plan de sauvegarde et de mise en valeur-fiche 2 la classification des immeubles existants* » , université Lyon2 , 15/10/12 ,

²² - **Jean claude Morisod**, « *L'allégorie du patrimoine –de la collection aux principes de sauvegarde* », <http://WWW.e-periodica.ch> ,1998, Article (page 25)

Au XIV^{ème} siècle, le mouvement d'Antiquisants est apparu dont le monument qui avait donné une légitimité à la mémoire littéraire (Pétrarque) ou leur était source de vénération artistique (Brunelleschi). Dès 1430, les papes ordonnèrent la conservation in situ .

C'est à cette période là (La Renaissance) qu'une vague de recensements des monuments a vu le jour.

A la Révolution française, ou la fuite du roi été suivi par une subversion idéologique pendant la période du : Août jusqu'à novembre 1792, cela a permis à l'Assemblée de mettre un décret sous forme d'une convention ; afin de procéder à la destruction des signes et restes de la royauté, mais, Peur de prise de cette décision ce dernier décida le moi suivant, 3 brumaire an II ⁽²³⁾, l'exclusion de détruire les antiquités et autres objets qui intéressent les arts, l'histoire et l'enseignement. C'est ainsi que, la conservation iconographique donne le pas à la conservation réelle.

Au XIX^{ème} siècle, alors que les monuments semblaient des entraves à l'urbanisation ⁽²⁴⁾, Mérimée a été chargée comme inspecteur des monuments historiques, d'après Morris, les monuments font partie de notre vie quotidienne, alors à ce moment ont à la création du premier poste d'inspecteur général des monuments historiques, et en 1837 nous avons l'institution de la commission supérieure des monuments historiques qui permet en 1840 l'établissement de la première liste des monuments à protéger ⁽²⁵⁾.

C'est on XIX^{ème} siècle la notion de patrimoine urbain été apparait Avec Giovannoni, à quoi il accorde une valeur muséographique. Il préconise d'intégrer des ensembles urbains dans la conception générale de l'aménagement du territoire en veillant à ne pas implanter dans ces quartiers des activités incompatibles avec leur morphologie ⁽²⁶⁾.

Par ailleurs, la France adopta plusieurs loi nécessaire à l'action de l'État en faveur du patrimoine, En 1887, une première loi est annoncée et qui met en place les bases de l'action

²³ - Le mois de **brumaire** est le deuxième mois du calendrier républicain français ;

²⁴ - **Jean claude Morisod** , Op.cite(page **26**)

²⁵- **Quentin joerger-Laure Courget-Michel simon**, "*Secteur sauvegardé : la reconquête, Cahos* »,service de patrimoine ville de cahos .

²⁶ - **Madina FOUKROUN**, « *Un dispositif de la gestion urbaine du patrimoine bâti ancien non classé Cas de la rue Larbi Ben M'hidi à Alger* », Mémoire de magister, Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme – EPAU,« Architecture et Environnement » Option : Préservation Du Patrimoine Bâti soutenu le 26 Juin 2012,175 (page **24**)

du service public des monuments historiques ⁽²⁷⁾ et en 1906 nous avons l'adoption d'une loi pour la protection des sites naturels.

Néanmoins au cours du XXe siècle, le système juridique et réglementaire en France a prospéré et il devient plus complexe, par cela la création de 03 lois fondamentale marquant la prise de conscience progressive de la nécessité de protéger le patrimoine ⁽²⁸⁾:

- Loi du 31 Décembre 1913
- Loi du 02 Mai 1930
- Loi du 25 Février 1943

a) Loi du 31 Décembre 1913 :

Cette loi appelait à la protection et de la conservation du patrimoine monumental et mobilier dont elle est la combinaison des lois antérieures,

Elle institua deux degré de protection à savoir « le classement » ou « l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques » ⁽²⁹⁾ ;

b) Loi du 02 Mai 1930 :

Est une loi française ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Elle crée les sites naturels inscrits et sites naturels classés.

C'est une loi qui viens pour compléter la loi de 1913 relative aux monuments historiques et remplace la loi du 21 avril 1906 qui organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique.

c) Loi du 25 Février 1943 (validée en 1945) :

Mettant une servitude d'abords au profit des monuments historiques pour une zone d'un rayon de 500 mètres autour de tout monument classé ou inscrit.

Cependant, en 1962, André Malraux, ministre des Affaires culturelles, fait adopter la loi N° 62-903 du 4 août 1962 sur les secteurs sauvegardés et la restauration immobilière (mise en place des secteurs sauvegardés et des périmètres de restauration immobilière) ; qui à pour but de compléter la législation sur la protection du Patrimoine Historique et esthétique

²⁷ -**Idem** Opcit , page (25)

²⁸ - https://fr.wikipedia.org/wiki/Secteur_sauvegardé .

²⁹ - **Madina FOUKROUN**, « *Un dispositif de la gestion urbaine du patrimoine bâti ancien non classé Cas de la rue Larbi Ben M'hidi à Alger* », Mémoire de magister, Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme – EPAU,« Architecture et Environnement » Option : Préservation Du Patrimoine Bâti soutenu le 26 Juin 2012,175 (page 25)

Français ⁽³⁰⁾.un souhait de conserver des secteur historique qui font le charme et la richesse du patrimoine français annoncé par André Malraux, cette loi a sauvé le cœur historique des principales villes françaises ,

La loi N° 62-903 du 4 août 1962 a été modifiée en 1995 et en 2009, la loi Malraux offre une réduction d'impôt liée au montant des travaux réalisés à tout investisseur souhaitant défiscaliser et se constituer un patrimoine immobilier de caractère , et ce afin de faciliter la rénovation de ces secteurs protégés.

Deux ans après un décret du 4 mars 1964 a été illustrer on vu de lancement de l'inventaire général du patrimoine culturel, appelé inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France et désigné couramment comme inventaire général ou même simplement inventaire.

Dans l'année 1983 ,une lois de décentralisation est venu pour confirmer la responsabilité globale de l'État sur le patrimoine mais invitent les collectivités territoriales à s'associer aux différentes actions lancées par l'état , sur proposition ou après accord du conseil municipal des communes intéressées, des **zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)** peuvent être instituées autour des monuments historiques et dans les quartiers, sites et espaces à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou culturel et ce suivant l'article 70 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat *loi Defferre ⁽³¹⁾ , les dispositions de la zone de protection sont annexées au plan d'occupation des sols, dans les conditions prévues à l'article L. 126-1 du code de l'urbanisme.

En 2010 - La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II, institue les « Aires de Mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine » (AVAP) en remplacement des (ZPPAUP).

I -2 -2- Secteur de sauvegarde selon les outils de gestion en Algérie

I -2 -2-1- Introduction

A l'indépendance, l'Algérie été en face de prendre ses décision toute seule, et prendre son destin en main, en ce temps là, le pays ne possédait pas des moyens tant humains et institutionnels cela ne permettait pas de se doter des lois législatif nouvelle et conforme aux besoins réels et aux aspirations d'un état jeune indépendant ;toutefois, afin de remplir le devoir impératif d'attribuer une structure législative au pays, la loi 62-157 du 31 décembre

³⁰ - <http://www.loi-malraux-immobilier.fr/malraux-274.php>.

³¹ - <https://www.legifrance.gouv.fr>

1962 a été adoptée, jusqu'à nouvel ordre et de reviré cette législation en vigueur sachant qu'elle a été héritée par l'administration française en Algérie, et de mettre en place une législation de création Algérienne.

Dans la période du post-indépendante, les listes des monuments classés avant l'indépendance 1962 sont reconnue sauf deux ou trois qui appartenaient à la période coloniale symbolisant la gloire du peuple français ⁽³²⁾.quelques années après le 20 décembre 1967 l'ordonnance relative aux fouilles archéologiques, de la protection des monuments historiques et naturels a été annoncée

En 1967, l'Algérie a connu des séries de textes juridiques qui définissent la politique en matière de protection et de mise en valeur des monuments et sites historiques et naturels. L'Ordonnance n° 67-281 du 20 Décembre 1967 et la première de ces textes que nous citant est qui est abrogée et remplacée en 1998 par la Loi N° 98-04 du 15 Juin 1998 portant protection du patrimoine culturel, venant par cela de faire une lecture sur ces décrets exécutifs notamment :

- Décret N° 03-322 du 05 Octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés;
- Décret N° 03-323 du 05 Octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection (PPMVSA) ;
- Décret n°03-324 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur des Secteurs Sauvegardés (PPSMVSS) ;
- Décret N° 03-325 du 05 Octobre 2003 fixant les modalités de stockage des biens culturels immatériels
- Décret exécutif n° 11-01 du 5 janvier 2011 modifiant et complétant le décret exécutif n° 03-324 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS).

³² - **BENSEDDIK-SOUKI- HABIBA**, « *La valorisation des monuments historiques en Algérie le cas du palais de L'agha a Ferdjioua* », Mémoire de magister, Université Mentouri Faculté des sciences de la terre, de géographie et de l'aménagement du territoire département d'architecture et d'urbanisme Option : Préservation du patrimoine Architectural soutenu Juin 2012, (page 67)

- Décret exécutif n° 11-02 du 5 janvier 2011 portant création de l'agence nationale des secteurs sauvegardés et fixant son organisation et son fonctionnement.

I -2 -2-2- Lecture sur la loi 98/04 du 20 safar 1419 correspondant au 15 Juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel en Algérie :

I -2 -2-2-1- Introduction

La loi 98-04 correspondant au 15 Juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel en Algérie ; forme la législation actuellement en vigueur en ce qui concerne la protection du patrimoine culturel en l'Algérie, permettant d'accorder et d'empêcher toutes sortes de détériorations sur le patrimoine historique, artistique et archéologique.

En effet, la situation a changé après plusieurs années d'indépendance, il était alors nécessaire de développer un texte qui répondrait aux exigences de l'Algérie , ainsi que l'article 1, a déterminer l'objectif et le caractère de cette loi en stipulant que : "*La présente loi a pour objectif de définir le patrimoine culturel de la Nation, d'éditer les règles générales de sa protection, sa sauvegarde et sa mise en valeur, et de fixer les conditions de leur mise en œuvre*"⁽³³⁾.

D'un autre côté, l'objet central de protection est défini à travers la nouvelle approche du patrimoine culturel qui dépasse l'unique reconnaissance des valeurs historiques et artistiques ayant définie ce patrimoine à travers l'ordonnance 67-281. Il est clair que cette attitude a été adopte pour faire référence à une conception contemporaine du patrimoine reconnue à une échelle internationale à travers la politique véhiculée par des organisations mondiales spécialisées telles que l'U.N.E.S.C.O, l'I.C.C.R.O.M., la commission du patrimoine culturel du conseil de l'Europe etc.

A travers cette loi le patrimoine culturel national est défini avec l'article 2.de la loi 04-98. stipule que: "*Aux termes de la présente loi, sont considérés comme patrimoine culturel de la nation tous les biens culturels immobiliers, immobiliers par destination et mobiliers existant sur et dans le sol des Immeubles du domaine national, appartenant à des personnes physiques ou morales de droit privé, ainsi que dans le sous-sol des eaux intérieures et territoriales nationales léguées par les différentes civilisations qui se sont succédées*

³³ - JO : N°44 -Loi n° 98 - 04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative a la protection du patrimoine culturel .

de la préhistoire à nos jours , Font également partie du patrimoine culturel de la nation , les biens culturels immatériels produits de manifestations sociales et de créations individuelles et collectives qui s'expriment depuis des temps immémoriaux à nos jours ".cette définition , Le patrimoine bâti apparaît avec la notion de bien culturel immobilier , qui comprennent selon l'article 3 : (Les biens culturels immobiliers, les biens culturels mobiliers, les biens culturels immatériels) ; d'après cette loi ce concept du patrimoine ne se définit pas seulement à des objets exceptionnels et prestigieux, mais qui se détermine par la notion de « bien » ; ce qui fait référence à tout objet porteur d'un témoignage relatif à la civilisation et à la culture d'une société .

Néanmoins, la loi 04-98 a amené une nouvelle catégorie patrimoniale : *les biens culturels immatériels*, en témoignage à un patrimoine culturel ,ce patrimoine immatériel est défini selon l'article 67 de cette même loi par: « Les biens culturels immatériels se définissent comme une somme de connaissances, de représentations sociales, de savoir, de savoir-faire, de compétences, de techniques, fondés sur la tradition dans différents domaines du patrimoine culturel représentant les véritables significations de rattachement à l'identité culturelle détenus par une personne ou un groupe de personnes. Il s'agit notamment des domaines suivants : l'ethnomusicologie, les chants traditionnels et populaires, les hymnes, les mélodies, le théâtre, la chorégraphie, les cérémonies religieuses, les arts culinaires, les expressions littéraires orales, les récits historiques, les contes, les fables, les légendes, les maximes, les proverbes, les sentences et les jeux traditionnels». Cette notion de bien immatériel a déjà fait l'objet d'identification et d'intérêt à une échelle internationale à travers les déclarations de l'UNESCO, selon Zadem Rachida : « ce texte qui s'écarte d'une vision restrictive où la dimension patrimoniale réduite aux seuls « monuments », « sites » et « objets » est élargie à la notion plus vaste « de biens culturels matériels et immatériels » dont les contenus renvoient à l'histoire et à la mémoire »⁽³⁴⁾.

La loi 04-98 englobe 08 titres : parmi ces titres nous citant « titre II » : **de la protection des biens culturels immobiliers** dont nous allons l'étudier afin de le prendre en charges dans notre recherche. A savoir que les bien culturels mobiliers comprennent notamment :

- le produit des explorations et des recherches archéologiques, terrestres et subaquatiques,
- les objets d'antiquités tels qu'outils poteries, inscriptions, monnaies, sceaux, bijoux, habits traditionnels, armes et restes funéraires

³⁴ -ZADEM RACHIDA, « Contribution pour une mise en œuvre des plans permanents de sauvegarde des ensembles Urbains ou Ruraux d'intérêt Historique ou Architectural », Directrice de protection légale des Biens Culturels Ministère de la Culture Organisation statutaire et modalités de financement Constat et propositions, **72 Page**

- les éléments résultant du morcellement des sites historiques
- le matériel anthropologique et ethnologique
- les biens culturels liés à la religion, l'histoire des sciences et techniques, l'histoire de l'évolution sociale, économique et politique
- les biens d'intérêt artistique
- les manuscrits et incunables, livres, documents ou publications d'intérêt spécial
- les objets d'intérêt numismatique (médailles et monnaies) ou philatélique
- les documents d'archives, y compris les enregistrements de textes, les cartes et autres matériels cartographiques, les photographies, les films cinématographiques, les enregistrements sonores et les documents par machine.

I-2-2-2- PROTECTION DES BIENS CULTURELS IMMOBILIERS

Selon l'article 08 de la loi fixe les biens culturels immobiliers et les modalités de leur protection qui : « Les biens culturels immobiliers comprennent ⁽³⁵⁾ :

- les monuments historiques ;
- les sites archéologiques ;
- les ensembles urbains ou ruraux.

Les biens culturels immobiliers quel que soit leur statut juridique, peuvent être soumis à l'un des régimes de protection ci-dessous énoncés en fonction de leur nature et la catégorie à laquelle ils appartiennent :

- l'inscription sur l'inventaire supplémentaire ;
- le classement ;
- la création en « secteurs sauvegardés ».

A)- Inscription sur l'inventaire supplémentaire :

l'article 10 stipule que « Les biens culturels immobiliers qui, sans justifier un classement immédiat présentant un intérêt du point de vue de l'histoire, de l'archéologie, des sciences, de l'ethnographie, de l'anthropologie, de l'art ou de la

³⁵ - JO : N°44 -Loi n° 98 - 04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel .

culture appelant une préservation, peuvent être inscrits sur l'inventaire supplémentaire »⁽³⁶⁾,

B)- Le classement des biens culturels immobiliers :

Le classement est une mesure de protection définitive, les biens culturels immobiliers classés appartenant à des propriétaires privés sont cessibles⁽³⁷⁾.

C)- Création en « secteurs sauvegardés »:

Sont érigée en secteur sauvegardés, les ensembles immobiliers urbains ou ruraux tels que les casbahs, médinas, ksours, villages et agglomération traditionnels caractérisés par leur homogénéités et leur unité architecturale et esthétique, présentant un intérêt historique, architectural, artistique ou traditionnel de nature à en justifier la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur⁽³⁸⁾.

Par ailleurs, la loi 04-98 a réalisé un réel progrès grâce à la reconnaissance des zones urbaines ou rurales, géré par un instrument, spécifique qui est le secteur sauvegardé ce dernier représente un outil approprié pour la sauvegarde des ensembles historiques en tant qu'harmonie patrimoniale distincte à valeur architecturale et urbaine. Parmi les textes d'application de la loi 04-98 nous citons :

- Le décret exécutif N° 03-323 du 5 octobre 2003, portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection (PPMVSA).
- Le décret exécutif N° 03-324 du 5 octobre 2003, portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS).
- Le décret exécutif N° 03-322 correspondant au 05 octobre 2003, portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés.
- L'arrêté du 13 avril, fixant la composition et le fonctionnement du comité sectoriel de qualification de l'architecte spécialisé des monuments et des sites protégés.

³⁶ -JO : N°44 -Loi n° 98 - 04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, page 4

³⁷ - **Idem**, Opcit page 5.

³⁸ - **Idem**, Opcit page 8

- L'arrête du 13 avril 2005, fixant les positions spécifiques à l'exécution de la maîtrise d'œuvre sur les biens culturels immobiliers protégés.
- L'arrête du 31 mai 2005, fixant les contenus des missions de la maîtrise d'œuvre portant sur la restauration des biens culturels immobiliers protégés.
- L'arrête interministériel du 29 mai 2005, fixant le contenu du cahier des charges type régissant les soumissions de maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés.

Dans le même contexte du secteur sauvegardé, celui-ci ne peut être créé et délimité que par un décret pris sur rapport conjoint des autorités compétentes et qui peut être proposé par les collectivités locales ou le mouvement associatif au ministre chargé de la culture, donc donner une opportunité de mettre en valeur tout patrimoine et le sauvegarder, suivant l'article 42 de même loi ⁽³⁹⁾, en effet, et selon l'article 43 les secteurs sauvegardés sont dotés d'un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur tenant lieu de plan d'occupation de sol (PPSMVSS), ce dernier a été décrété par un décret exécutif N° 03-324 du 5 octobre 2003, portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS).

Autant la loi 04-98, se dotée de deux chapitres (chapitre IV –V), donne la priorité à préserver les biens culturels immobiliers en urgence par l'état en vue d'en assurer la protection et la sauvegarde, et ce par **l'expropriation pour cause d'utilité publique et par le droit de préemption** comme c'était décidé dans les articles 46 et 48.

Quant à **l'expropriation pour cause de l'utilité publique** et selon l'article 47 de même loi, est poursuivie dans le but de sauvegarder les biens immobiliers dans les cas suivants :

- *Refus du propriétaire de se conformer aux prescriptions et servitudes imposées par la mesure de protection,*
- *Lorsque le propriétaire se trouve dans l'impossibilité d'entreprendre les travaux prescrits, même dans le cas d'une aide financière de l'état.*
- *Lorsque l'occupation ou l'utilisation du bien culturel est incompatible avec les exigences de la conservation et que le propriétaire oppose un refus de remédier à cette situation,*
- *Lorsque le partage de l'immeuble porte atteinte à l'intégrité du bien culturel et a pour effet d'en modifier le parcellaire ;*

³⁹ - Idem, Opcit page 8

En revanche, « toute aliénation, à titre onéreux d'un bien culturel immobilier classé, proposé au classement, inscrit sur l'inventaire supplémentaire ou compris dans un secteur sauvegardé peut donner lieu à l'exercice du droit de préemption par l'état »⁽⁴⁰⁾ ; Cette aliénation est soumise à l'autorisation du Ministre de la Culture qui dispose d'un délai de 2 mois pour faire connaître son intention d'exercer ou pas ce droit. Passé ce délai, son silence vaut renonciation à l'exercice de ce droit. Toutes fois, ces deux nouvelles paramètres de préservation ; permis à l'état algérien de prendre en charge du patrimoine nationale et de préserver ces biens culturels immobiliers.

Dans le cadre de classement d'un bien culturel immobiliers ; des mesures de protection et de valorisation du patrimoine en Algérie a été introduit dans ce texte législatifs, et ce , pour assurer une prise en charge du patrimoine dans toute action liée à l'utilisation, l'aménagement ou le développement du territoire, a cet effet , la loi 04-98 du 15 juin 1998 permet d'assurer une protection spécifique plus efficace des alentours des monuments. Devenue un moyen essentiel pour la politique urbaine et de préserver le patrimoine architectural⁽⁴¹⁾.

Selon les termes de l'article 17 de la loi 98-04 du 15 juin 1998, "*Les monuments historiques sont soumis au classement par arrêté du ministre chargé de la culture après avis de la commission des biens culturels, sur sa propre initiative ou toute personne y ayant intérêt. L'arrêté de classement s'étend aux immeubles bâtis ou non bâtis situés dans une zone de protection qui consiste en une relation de visibilité entre le monument historique et ses abords des quels il est inséparable. Le champ de visibilité dont la distance est fixée à un minimum de 200 mètres, peut être étendu afin d'éviter notamment la destruction des perspectives monumentales comprises dans cette zone. Son extension est laissée à l'appréciation du Ministre chargé de la Culture sur proposition de la commission des biens culturels*». ce périmètre ou **champ de visibilité**, pour la France est adopté d'un rayon de 500m ; est en fait dictée par l'UNESCO, tandis que pour l'Algérie, elle est fixée à 200m en raison des dépassements nombreux en termes d'urbanisation anarchique autour des monuments. Le champ de visibilité est défini par deux méthodes : la première et la géométrique et élément spatial qui définissent une zone clairement reconnaissable celle de périmètre de 200 mètres et plus. Tandis que la deuxième méthode signifie de limiter la servitude, dans la zone de protection préalablement définie (200 m) , aux seuls cas où le

⁴⁰ - **Idem** , Opcit page 8

⁴¹ - **BENSEDDIK-SOUKI- HABIBA**, « *La valorisation des monuments historiques en algérie le cas du palais de l'agha a ferdjioua* », Mémoire de magister, Université Mentouri Faculté des sciences de la terre, de géographie et de l'aménagement du territoire département d'architecture et d'urbanisme Option : Préservation du patrimoine Architectural soutenu Juin 2012, (page 77)

monument historique est concerné (c'est-à-dire lorsque l'immeuble sur lequel les travaux sont effectués est visible du monument ou en même temps que lui).selon, l'article 17 de cette loi, il ni plus soumet à autorisation préalable que les travaux réalisés sur des immeubles "situés dans le champ de visibilité d'un édifice classé ou inscrit", pour but de protéger les abords des monuments historiques

Pour le cas de l'Algérie, la loi 04-98 du 15 juin 1998, forme un système de protection des abords des monuments historiques. Cette loi institue une servitude de protection facile à mettre en œuvre puisqu'elle s'applique automatiquement autour de chaque monument classé ou inscrit. Dans cette zone, les permis de construire ne peuvent être accordés que si le Ministère de Culture donne un avis favorable .

I -2 -2-3- Lecture du Décret exécutif n°03-324 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS)

A)- Introduction

La protection des sites historiques classés en Algérie est restée longtemps non réglementée , sachant que peut de ville historiques non pas bénéficier d'un secteur sauvegardé , comme étant un outils primordiale pour la protection et la sauvegarde d'un patrimoine culturel immobiliers , a cette effet , la législation algérien a mis en place un décret exécutifs qui prend en charges ces secteurs sauvegardés ; et ce, selon la promulgation de la loi 98-04 sur le patrimoine et plus précisément par son chapitre III , le concept de secteur sauvegardé est préparé avec son outil de gestion : le «Plan Permanent Sauvegarde et de Mise en Valeur des Secteurs Sauvegardés : PPSMVSS » prescrite dans l'article 45 de la loi 98-04 .

Le décret exécutif N°03-324 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS) a pour objet l'application de l'article 45 de la loi n° 98-04 au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel , toute fois cette arrêté « N°03-324 » et dans le respect des dispositions du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (P.D.A.U)(42) , le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs

⁴² -PDAU : Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (P.D.A.U) est un guide de gestion et de prévision, pour les décideurs locaux, un programme d'équipements et d'infrastructures pour la ville et un zonage du territoire communal .Le P.D.A.U concerne l'échelle de la commune ou d'un groupement de communes ayant de fortes solidarités socio-économiques, morphologiques ou infrastructurelles, dit intercommunal. Le

sauvegardés par abréviation “PPSMVSS” fixe, pour **les ensembles immobiliers urbains ou ruraux** érigés en secteurs sauvegardés, les règles générales et les servitudes d’utilisation des sols qui doivent comporter l’indication des immeubles qui ne doivent pas faire l’objet de démolition ou de modification ou dont la démolition ou la modification seraient imposées. Il fixe également les conditions architecturales selon lesquelles est assurée la conservation des immeubles et du cadre urbain. Le PPSMVSS ⁽⁴³⁾ édicte les mesures particulières de protection, notamment celles relatives aux biens culturels immobiliers inscrits sur l’inventaire supplémentaire, en instance de classement ou classés, situés dans le secteur sauvegardé ⁽⁴⁴⁾.

Le PPSMVSS se définit comme un outil de gestion et de protection du patrimoine. Il tient lieu de POS pour un secteur sauvegardé tout en sachant qu’il est beaucoup plus important que ce dernier. C’est donc l’outil de gestion des secteurs sauvegardés ⁽⁴⁵⁾. Ce décret est modifié et complété par le **décret exécutif n° 11-01 du 5 janvier 2011**⁽⁴⁶⁾, les modifications portant sur deux points et celle de l’article 17 et 23 relatif au décret « N°03-324 » , ces modifications dont l’article 17 concerne la mise en œuvre du PPSMVSS dont elle sera assurée **par un établissement public** crée à cet effet, en concertation avec le ou les présidents des APC concernées , quant à l’article 23 ; la demande de la mise à jour est introduite par le Directeur de la Culture **sur rapport de l’établissement habilité**, auprès du wali qui prend un arrêté à cet effet.

B)- Action d’élaboration du Plan Du PPSMVSS :

Le décret n°3-324 modifié et complété par le **décret exécutif n° 11-01 du 5 janvier 2011** a mis en place les modalités de mise en œuvre du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés , ainsi que les procédures d’approbation de ce dernier remettra toutes les structures locales et départementales, qu’elle soient élues ou exécutives telle que les Communes et les Wilayas concernées par ce secteur sauvegardé.

P.D.A.U est un instrument de planification à long terme, initié par la commune (APC).Il est obligatoire pour toutes les communes désirant avoir une politique urbaine ambitieuse.

⁴³ - PPSMVSS : le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés.

⁴⁴ - **JO N° 60**, Décret exécutif n° 03-324 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant modalités d’établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS);

⁴⁵ - <http://anss.dz/fr/ppsmvss/>

⁴⁶ - **JO N° 01 du 09 janvier 2011** , Décret exécutif n° 11-01 du 30 Moharram 1432 correspondant au 5 janvier 2011 modifiant et complétant le décret exécutif n° 03-324 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant modalités d’établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS).

Par ailleurs, avant de passer à l'élaboration d'un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur, selon l'article 42 de la loi 98-04 il faudra commencer par la création du secteur sauvegardé (SS) par un décret conjoint des Ministères chargés de la culture, de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement, de l'urbanisme et de l'architecture, à cet effet les procédures d'élaborations du plan du PPSMVSS passe par quatre phase initiale a savoir :

- **Phase 01** : création du secteur sauvegardé (SS) par décret conjoint des Ministères chargés de la culture, de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement, de l'urbanisme et de l'architecture cela est défini dans l'article 42 de la loi 98-04.
- **Phase 02** : élaboration PPSMVSS et désignation d'un BET ou d'un architecte dument qualifié par le directeur de la culture de la Wilaya concernée sous l'autorité du wali territorialement compétent (selon l'article 15 du Décret exécutif n° 03-324)
- **Phase 03** : concertation et approbation (à l'issue de chacune des phases de l'élaboration du PPSMVSS) avec les différents organismes administrations, services publics et associations (selon l'article 8 du Décret exécutif n° 03-324).
- **Phase 04** : adoption par délibération de l'APW concernée (selon l'article 9 du Décret exécutif n° 03-324).

Néanmoins, et suite à l'article 15 « Le PPSMVSS est élaboré en trois phases définies comme suit :

- Phase 1 : diagnostic et en cas de besoin projet des mesures d'urgence ;
- Phase 2 : analyse historique et typologique et avant-projet du PPSMVSS ;
- Phase 3: rédaction finale du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés.

Dans la phase 1, le diagnostic est élaboré sur la base d'enquêtes in situ, sortira l'état de conservation du bâti et des réseaux, ainsi que leur pathologies, fixe les causes de dégradation et permet d'élaborer le projet des mesures d'urgence, de ce faite le projet des mesures d'urgence aide à stopper les processus et phénomènes de dégradation.

Quant à la phase 02, l'analyse typo-morphologique du tissu urbain s'adapte particulièrement bien pour ce type d'études⁽⁴⁷⁾, cette dernière permis de mettre une place une étude sur les tissus du secteur sauvegardé ; comportant l'historique, la typologie, l'architecture et la construction.

⁴⁷ -**Madina FOUKROUN**, « Un dispositif de la gestion urbaine du patrimoine bâti ancien non classé Cas de la rue Larbi Ben M'hidi à Alger », Mémoire de magister, Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme – EPAU, « Architecture et Environnement » Option : Préservation Du Patrimoine Bâti soutenu le 26 Juin 2012, 175 (page 80)

En finalise ces deux phases par un rapport final du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés une fois la deuxième phase approuvée suite à une concertation avec les différents acteurs intervenants dans la gestion de ce plan du PPSMVSS .

I -2 -2- 4 - Lecture du Décret exécutif n°03-322 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés :

Selon les dispositions de l'article 9 de la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 susvisée, la maîtrise d'œuvre portant sur les biens culturels immobiliers proposés ou classement ,classé ou inscrits sur la liste de l'inventaire supplémentaire est assurés par des spécialistes qualifier dans chacun des domaines concernés , a cet effet , le Décret exécutif n°03-322 vient de mettre ou fixer ces spécialités et leur qualification des architectes des monuments et des sites protégés ainsi que les modalités d'exercice de la maîtrise d'œuvre portant sur les biens culturels immobiliers, pour le compte des administrations de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics, dénommés ci-après "maître de l'ouvrage".

A travers ce texte la maîtrise d'œuvre ce comporte des missions d'étude de restauration, ces missions constitutives de la maîtrise d'œuvre portant sur la restauration des biens culturels immobiliers protégés sont définies comme suit ⁽⁴⁸⁾ :

A) Les missions d'étude, comportant :

- A.1 – la mission "constat et mesures d'urgence".
- A.2 – la mission "relevés et genèse historique".
- A.3 – la mission "état de conservation et diagnostic".
- A.4 – la mission "projet de restauration" .
- A.5 – la mission "assistance dans le choix des entreprises".

B) Les missions de suivi, comportant :

- B.1 – la mission "suivi et contrôle des travaux".
- B.2 – la mission "présentation des propositions de règlement".

C) La mission "publication".

Les contenus des missions de la maîtrise d'œuvre portant sur la restauration des biens culturels immobiliers. protégés sont définis par arrêté du ministre chargé de la culture.

⁴⁸ -JO N° 60 Décret exécutif n°03-322 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés

A noter que l'article 14 stipule que « *le ministre chargé de la culture confère, sur avis du comité sectoriel de qualification, la qualité d'architecte "qualifié" des monuments et des sites, aux architectes titulaires d'un diplôme de post-graduation universitaire dans le domaine de la préservation et de la mise en valeur des monuments et des sites justifiant d'une expérience professionnelle* ».

CHAPITRE II :
INTRODUCTION DU CAS D'ETUDE « BLIDA »

CHAPITRE II : INTRODUCTION DU CAS D'ETUDE « BLIDA »

II -1- INTRODUCTION DE LA VILLE DE BLIDA

BLIDA ou BLIDAH ou EL BOULAIDA, sont des façons de prononciation à trois consonnes : BLD⁽⁴⁹⁾. Sachant bien que l'écriture en arabe classique se réfère rarement aux voyelles. BLD peut être compris comme un Blad (ville) ou bled (une tribu de pays), Depuis 1981, le nom officiel de la ville est EL BOULAIDA, mais le nom est connu en utilisant « Blida ». Et Pendant la période de la conquête, le « H » été ajouté à la fin des noms de Blida, Médéa et Miliana , par les Français.

La wilaya de Blida qui s'étend sur une superficie de 1 478,62 km², 5^{ème} ville du pays⁽⁵⁰⁾, se situe dans la partie Nord du pays, dans la zone géographique du Tell central⁽⁵¹⁾, Elle est limitée au nord par les wilayas de **Tipaza** et d'Alger, à l'ouest par la wilaya d'Ain Defla, au sud par la wilaya de Médéa et à l'est par la wilaya de Bouira⁽⁵²⁾.

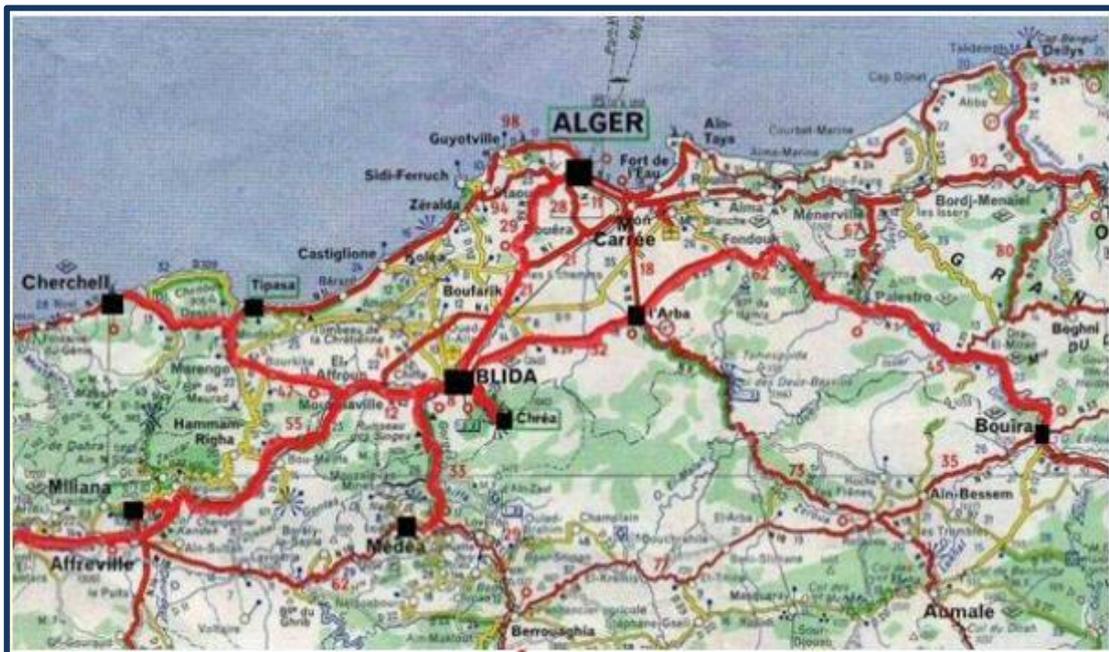


Figure 1: Situation territoriale de la wilaya de Blida

⁴⁹ - **Blida ou blidha** ou El boulaïdha, Alger roi France

http://algerroi.fr/Alger/plaine_mitidja/communes/pdf/blida.pdf

⁵⁰ -**J. Deluz LA BRUYÈRE**, « *Anthropologie et Sociologie de l'espace urbain, Politique urbaine et différenciation socio-spatiale un exemple représentatif : le cas de Blida (Algérie)* », GLYSI, Département d'ORSTOM-IRMAC ,correspondance :GLYSI ,université Lyon II, avenue pierre Mendes Frances,1986 .

⁵¹ _ **Monographie** de blida , www.wilayadeblida.dz

⁵² _ Idem, Opcit ,

A partir de l'année 1984 et conformément à la loi n° 84-09 du 04 Février 1984, la wilaya de Blida a fait l'objet d'une nouvelle délimitation de son territoire avec 29 communes qui se répartissent en 12 daïras. Mais à partir de Juillet 1997, quatre (04) communes (Sidi Moussa, Ouled Chbel Birtouta et Tessala El Merdja) sont intégrées au gouvernorat du grand Alger, ainsi, la wilaya de Blida passe de 29 à 25 communes se répartissant sur 10 daïras ⁽⁵³⁾.

Blida est située en contact avec trois (03) milieux naturels de la région : La plaine, le Piémont et la montagne.

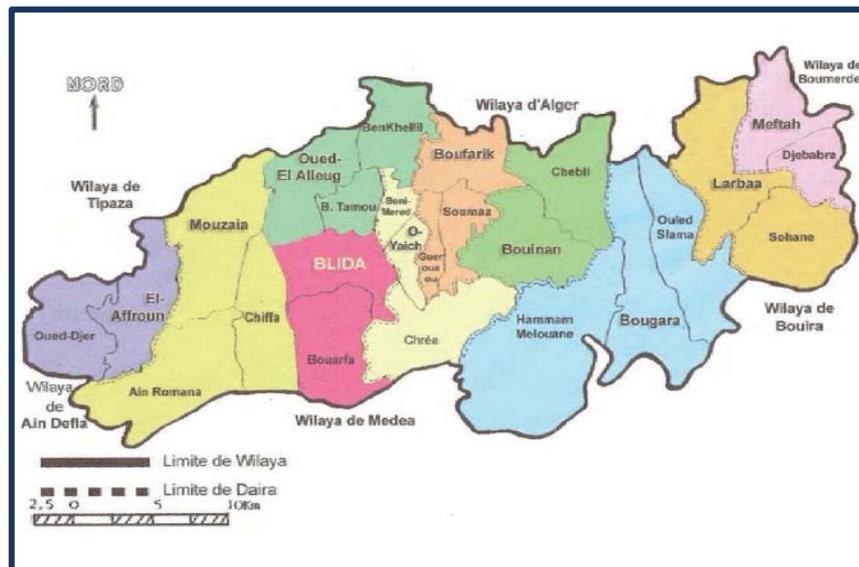


Figure 2 : Plan de situation de la wilaya de Blida
Source : www.wilayadeblida.dz

II -2- APERÇU HISTORIQUE DE VILLE DE BLIDA

« Connaitre une ville n'est pas simple, surtout quand elle est vaste et que chaque époque est venue déposer sans trop de précaution sa marque sur celle des générations précédentes ... » ⁽⁵⁴⁾

De ce fait on ne peut connaître une ville sans prendre un aperçu historique sur cela, sachant bien que la ville de Blida a subi plusieurs colonisations à cet effet l'histoire de la ville de Blida est passée par cinq 05 grandes époques à savoir :

- EPOQUE ANTIQUE
- EPOQUE PRE-TURQUE
- EPOQUE TURQUE « Ottoman »
- EPOQUE DE LA COLONIALISATION
- INDEPENDENCE

⁵³ _ Monographie de blida , www.wilayadeblida.dz

⁵⁴ _ Philippe panerai ,Marcelle demorgo et jean charles depaule ,Analyse Urbaine , edition parenthese , 1999

II -2- 1- EPOQUE ANTIQUE

Dans l'actuel endroit ou se situe la ville de Blida, nous constatons le non existence des ruines romaine, cela nous ramène a dire que les Romains n'on jamais occupé la ville de Blida. Blida ne peut être située sur l'emplacement d'une ancienne place forte romaine , c'est la conclusion à laquelle arrive STEPHANE GSELL dans son atlas archéologiques de l'Algérie ⁽⁵⁵⁾ ⁽⁵⁶⁾ , selon ce derniers qui a remarquer une découverte de certaines pièces archéologique anciennes loin de site actuel « noyau historique » ; cela ne peut constituer une preuve tangible de l'existence d'une Blida romaine ⁽⁵⁷⁾ .

Par ailleurs, des auteurs sont arrivés à certaines hypothèses confirmant que Blida était probablement incluse dans la zone de sécurité romaine ⁽⁵⁸⁾ , citant par cela le docteur « SHAW » voyageur anglais du 17^e siècle qui a prétendu que Blida avait été construite sur les ruines de « Bida Colonia » ; qui donna un descriptif spécifique justifiant cette hypothèses par « ... le pays qui est aux environs de ces bains Tamandfuse , la Colonia Rusgunia de l'itinéraire est rempli de montagnes escarpées et de vallées profondes dont le passage est difficile , mais on est amplement dédommagé parce que c'est le chemin qui conduit aux magnifiques

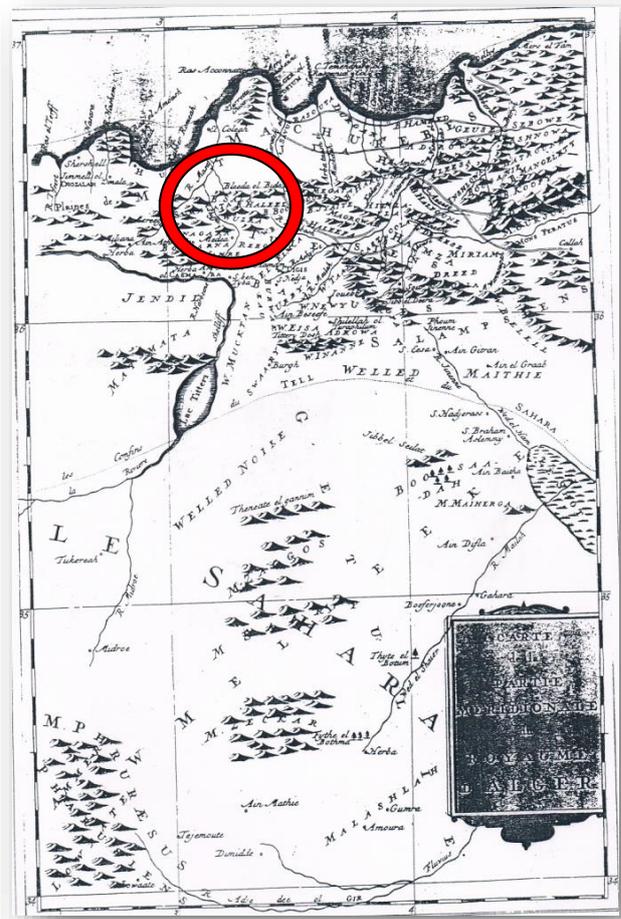


Figure 3 : Plan de la Royaume d'Alger

Source : Bouteflika Mourad

55 _ **BOUTEFLIKA Mourad** : " *Carte de permanence : un nouvel outil pour le projet de la ville existante : cas d'étude la ville de Blida* ". Mémoire de magister en préservation et mise en valeur des sites et monuments historiques. Epau, El Harrach, Algérie, 1993.

56 - **Rozet (P)**, Alger ,Histoire , description ,BN,C58726

57 -Idem , Opcit,

58 - **Posté par Hichem** , Un peu d'histoire sur la ville des roses , www.vitamedz.org

plaines de Mettijah , qui sont au nord »⁽⁵⁹⁾ , Cette similitude dans l'étiquette correspond à leurs attentes, car elle vient de « Bida » à « Blida »⁽⁶⁰⁾ ; un autre auteur que celui de Shaw citant par cela Ibn Khaldoun qui mentionna que cette dernière « Ville de Blida » appelé Mitidja a été ruinée par les tribus Trenatiennes .

II -2- 2- EPOQUE PRE-TURQUE (période de la fondation entre 1519 - 1533) :

D'après le Dr Shaw , « les Beni Salah et les Beni Haleel sont les principaux Kabyles qui soient dans le voisinage de Bleeda :au Sud sont les WUZRA chez qui la rivière Shiffa prend sa source , a l'Est des beni Haleel et des Wuzra habitent les Beni Masoude et les beni bouya Goube , ensuite viennent les Beni Selim et les Beni Haleefa , qui possèdent une grande partie de la plaine , le long des bords de la rivière Bisbbess ... »⁽⁶¹⁾ ; signifiant l'existence des tribus berbères qui vivaient dans les voisinages de la ville de Blida ; précisément les montagnes , dont ces tribus berbères ne peuvent pas être détacher de l'histoire de Blida selon la récits du COLONEL C. TRUMELET .

Toutefois, plusieurs lecture dans l'histoire de la naissance et la croissance de la ville de Blida ou Boulaida, divergent sur l'arrivée de Sidi Ahmed El khebir ; qu'on dénommerait une période pré-turque, sachant que la période première relative à l'époque ottomans (pré turque) coïncide avec l'arrivée des Maures d'Andalousie dans les environs des années 1519 jusqu'à l'année 1730⁽⁶²⁾ .

La ville de Blida a été fondée vers les années 1519 par un marabout dénommée Sidi Ahmed El khebir ; d'après l'histoire il est venu de l'Est , un voyageur qui avait longuement voyagé dans les pays de l'islam, notamment en Andalousie (Espagne)⁽⁶³⁾ , ce fondateur avait transmit son savoir et un grand respect pendant toutes sa vie, à travers cela devient l'ancêtre d'une tribus religieuses qui par la suite construisit une Zaouïa, située entre deux tribus les Ouled Soltane et Hedjar-Sidi-Ali .

⁵⁹ - **BOUTEFLIKA Mourad** : " *Carte de permanence : un nouvel outil pour le projet de la ville existante : cas d'étude la ville de Blida* ". Mémoire de magister en préservation et mise en valeur des sites et monuments historiques. Epau, El Harrach, Algérie, 1993.

⁶⁰ -**MOURAD KBAL**, « *Vie politique, économique et sociale à l'époque ottomane 942-1246 AH / 1535-1830 AD* », Lettre pour obtention de diplôme de magistère au Maître d'histoire en histoire moderne et moderne, École internationale des sciences humaines et sociales, Université des sciences, 2004-2005, 188 pages.

⁶¹ - **BOUTEFLIKA Mourad** , Op cit .

⁶² -**Dr. Mustafa Ben Hammouche**, « *l'histoire de la ville de Blida et Amran, le magazine trimestriel de la ville signifie l'architecture islamique* », Première édition 2016, Fondation Al Madina pour les études et le développement 56 pages.

⁶³ -Historique de Blida , http://encyclopidie-afn.org/Historique_Blida-Ville

Dans les environs des années 1520 , les maures d'Andalousie se font chasser de leur pays l'Espagne par l'achèvement de la reconquista , ils se sont réfugiés dans les côtes algéroise , et ce , qu'après l'accord de Khayr al Din, dit Barberousse est le Bey d'Alger ; connu par Sultan d'Istanbul Sélim 1^{er} , et vu que Sidi Ahmed el Kebir avait pris de compassion ces Maures d'Andalousie , ce dernier a fait appeler un des groupes des Maures qui était installé dans les montagnes de Chenoua et leur permis de s'installer sur la rive droite de l'oued Eromain dans les lieu dit EL Hamada (future El Djoun) (64) .

Selon le COLONEL C. TRUMELET , Sidi Ahmed s'empressa de faire jeter les fondements de la mosquée au nord du village de goubis des Mores-Andalous, c'est à-dire au sud de la déchera des gens de Hedjar-Sidi-Ali. Le four banal et l'étuve furent bâtis tout près de la mosquée ; c'est autour de ces trois établissements, qui formèrent le noyau d'El-Blida (la Petite Ville), que les Andalous vinrent se grouper et peu à peu leurs constructions en maçonnerie (65) commencèrent à s'ériger. Ayant obtenu un don de la part du Pacha Khayr al Din à Sidi ahmed El Kbir pour construire la mosquée et le reste , créant par la suite une rue structurante de la ville appeler « Rue des kouloughlis » .

II -2- 3- EPOQUE TURQUE « Ottoman » 16^{eme} siècle

La Ville de Blida était un lieu de repos et de détente pour les souverains turcs d'Alger , et abri pour les Maures d'Andalousie réfugiés, après qu'ils aient été chassés d'Espagne, sachant bien que ces derniers ont bien contribué au fondement de la ville de Blida ; tout en mettant un accord commun avec Sid Ahmed El kebir qui avait gagné le respect du Pacha Khayr al Din.

Cependant, il convient de noter que le renforcement de la puissance turque dans la ville de Blida, donc l'histoire turque de cette ville ne commence pas avant la fin du 17^{ème} siècle ; d'après le Colonel Trumelet, dans les environs des années 1729, la

⁶⁴ - **BOUTEFLIKA Mourad** : " *Carte de permanence : un nouvel outil pour le projet de la ville existante : cas d'étude la ville de Blida* ". Mémoire de magister en préservation et mise en valeur des sites et monuments historiques. Epau, El Harrach, Algérie, 1993.

⁶⁵ - **COLONEL C. TRUMELET** (commandeur de l'ordre de la légion d'honneur officier de l'instruction publique membre de la société des gens de lettres): « *BLIDA RÉCITS SELON LÉGENDE, LA TRADITION & L'HISTOIRE (tome 1)* ».ALGER, Adolphe Jourdan, Libraire-éditeur 4 place du gouvernement, 4 , 1887 édition Adolphe Jourdan, Alger, Algérie, 1887. Page (585).

ville de Blida se développait sur 1609 mètres de longueur et sa population passait de 3000 à 7000 habitants ⁽⁶⁶⁾.

Par ailleurs, Blida a commencé de prendre de l'importance dans cette période « turque » suivant sa situation stratégique quelle possède ; allant de pied monts de l'atlas et les parcours du Sud au Nord et d'Est à l'Ouest en plus la villa de Blida avait une vocation agricole.

L'émergence du pouvoir ottoman à la fin du XVIIe siècle dans la ville et la dépendance finale de ce dernier au protectorat ottoman obéissait à deux considérations fondamentales :

a. La réorganisation administrative de la campagne (Blida) en " outhan "communautés rurales.

L'espace rural devient une partie intégrante du Dar Es Soltan qui s'étendait de Cherchel à Dellys allant au nord jusqu'à la mer et comprenant dans ses limites au Sud , une partie de l'Atlas Teleen ⁽⁶⁷⁾ dont il est l'extra – murs de la vieille ville de Blida .

Selon VENTURE DE PARADIS « *Belidé est une des plus agréables villes du royaume , elle est à 6 lieux d'Alger , sur la grandes route qui conduit à Mascara , toutes les maisons ont leur fontaines , les jardins fournissent tous les fruits et toutes les verdure qui se consomment à Alger , il s'y tient les jeudis un marché général ... chaque caïderie a un jour de la semaine ou se tient un marché semblable ...* » ⁽⁶⁸⁾, ce royaume avait englober des différentes propriétaires de l'état Ottoman , déverser entre « Haouchs » et « Douars » ainsi que les maisons de campagne « Bradj » , d'où ces « Bradj » étaient construites dans ces jardins pour les riches fonctionnaires de la régence , l'état du site de la ville de Blida , à l'extérieur des premiers remparts était caractérisé par la présence de grands domaines ou s'étendaient beaucoup de jardins et une multitude de cultures irriguées et en particulier une orangerie évaluée à plus de 400 ha ⁽⁶⁹⁾.

b. La construction de la Casbah (enceinte militaire), au Sud-Ouest de la Ville.

Cette considération est synchronisé avec le renforcement militaire qui devait abriter les janissaires (Inkichariya) de la régence ; à travers cela et dans cette période de

⁶⁶ - COLONEL C. TRUMELET (commandeur de l'ordre de la légion d'honneur officier de l'instruction publique membre de la société des gens de lettres): « *BLIDA RÉCITS SELON LÉGENDE, LA TRADITION & L'HISTOIRE (tome 2)* ». ALGER, Adolphe Jourdan, Libraire-éditeur 4 place du gouvernement, 4 , 1887 édition Adolphe Jourdan, Alger, Algérie, 1887. 440 Page (293).

⁶⁷ - BOUTEFLIKA Mourad : " *Carte de permanence : un nouvel outil pour le projet de la ville existante : cas d'étude la ville de Blida* ". Mémoire de magister en préservation et mise en valeur des sites et monuments historiques. Epau, El Harrach, Algérie, 1993. Page (52).

⁶⁸ - BOUTEFLIKA Mourad , Opcit,

⁶⁹ - BOUTEFLIKA Mourad Opcit, Page (52).

stabilités ; la ville de Blida a évolué dans différents domaines , citant pour cela le développement de la population qui passa de 3000 à 7000 habitants selon la récits de Colonel Trumelet ,ainsi que le domaine constructifs d'où la ville enjamba son deuxième rempart , et ce en cours de fin du 18^e Siècle que Blida va connaître son expression la plus accomplie dans sa structure globale , ces expression peuvent être résumer comme suite (**Figure 4**) :

1. L'ajout de 02 portes à l'ancien rempart qui devienne 06 portes, la ville évolue dans la direction Nord-Ouest et Nord-est ; créant le deuxième rempart, ces deux portes appeler Bab el-khouikh (la poterne) à l'Est presque en face de l'entrée des Ouled Soltane , et Bab ez-zaouïa au Nord-Ouest face à la rue qui menait à la zaouïa de Sidi Moudjbeur .
2. Amplification de deux autres cimetières, un en avant de la porte d'Alger l'autre devant la porte Er-rehba en continuité de celui face à Bab El Kbor .
3. Constructions de plusieurs autres édifices comme les mosquées ; dont 03 mosquées voient le jour (Djemaa Ben Saadoun , Djamaa Et Tourk , Djemaa Sidi Baba Mohamed qui se trouvait à Bab dzair (porte d'ALGER) et qui malheureusement à été détruit par le français en 1857) , d'autres édifices ont été construits et ce sont des maisons dites mauresques dans le tissu traditionnel qui a travers le récit de Thomas Show qui est fait au XVIII^{ème} siècle illustra le paysage de Blida en cette époque. Il précise qu' : « ...on y remarque quelques maisons à toits plats ; toutefois, la plupart ressemblent à celles de Miliana. L'une et l'autre sont d'ailleurs environnées de jardins et d'habitation agréables, et parfaitement arrosées, la première par un ruisseau voisin, d'où on conduit l'eau, au moyen de canaux, dans toutes les maisons ; et la seconde par différents aqueducs, dont quelques-uns paraissent être de construction romaine. »⁽⁷⁰⁾

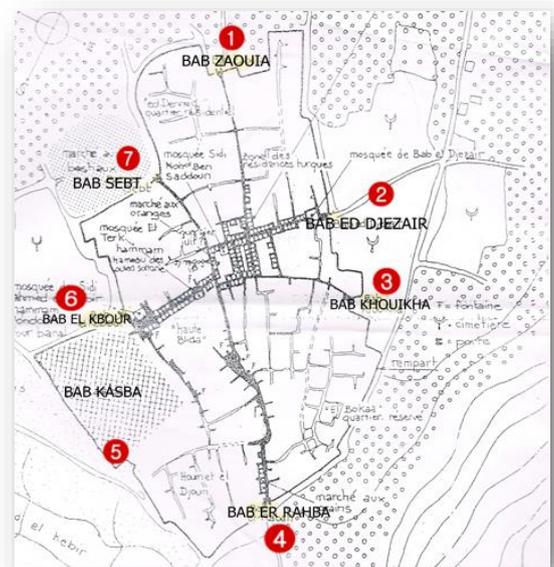


Figure 4: plan de position des portes de Blida
Source :www.google.com

⁷⁰ - **TIAR MANEL DJAZIA**, « Identification de l'architecture mauresque dans un tissu traditionnel mixte de Blida » Analyse des typologies architecturales résidentielles », *Memoire De Magister, Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme – EPAU , Patrimoine Architectural et Urbain , juillet 2013, 175 Page . (43).*

II -2- 4- EPOQUE DE LA COLONALISATION (1825- 1830)

La ville de Blida a subi de nombreux changements pendant la période des années 1825 et 1830, toute fois ces deux périodes ont contribué à plusieurs transformations dans la construction de la ville elle-même. Le tremblement de terre de l'année 1825 et l'installation de l'occupation française, engendrent par la suite l'apparition de fragments d'îlots ; ce qui facilita l'installation des français.

II -2- 4-1 Tremblement de terre de l'année 1825 :

D'après les récites, Yahia Agha a bien ordonné d'édifier une nouvelle ville dans la campagne blidéenne à 1880 m de la ville de Blida ⁽⁷¹⁾ , et ce, suite au dégât causé par le terrible tremblement de terre de l'année 1825 , qui détruisait une importante partie de la ville , au dire de Colonel Trumelet « ...La plupart des maisons renversées par le tremblement de terre de 1825 n'avaient été ni relevées, ni déblayées; aussi, la ville , avec ses nombreux tumuli, semblait-elle une nécropole mixte dans laquelle morts et vivants séjournèrent côte à côte... » , yahia Agha créa toute suite le tracé l'enceinte de la nouvelle ville avec des murailles qui s'enlèvent sur un rectangle de (315 m x 705m) .

La population n'était pas passionnée par le projet de Yahia Agha ,dont la tâche était difficile pour sa réalisation ; « la Ville-Neuve, appellation sous laquelle devait être désignée la Blida de Yahia-Ar'a ; chaque jour aussi, des ébranlements du sol venaient détruire le travail de ces infortunés Blidiens » ; cela rend la tâche difficile aux maçons d'édifier cette ville et ceci est dû aux ébranlements incessants du sol ⁽⁷²⁾)

Toutefois, ce projet n'a pas pu se réaliser et à travers cela de nombreuses opérations de restauration et de reconstruction ont été élaborées par les habitants eux-mêmes ; « ...Des treize cents maisons que comptait Blida, une vingtaine seulement restaient debout, mais horriblement lézardées et menaçantes à ne pouvoir être habitées. Le désastre avait été complet. ...» ⁽⁷³⁾, Pendant cela certains habitants ont préféré résider

⁷¹ - **BOUTEFLIKA Mourad** : " Carte de permanence : un nouvel outil pour le projet de la ville existante : cas d'étude la ville de Blida ". Mémoire de magister en préservation et mise en valeur des sites et monuments historiques. Epau, El Harrach, Algérie, 1993.

⁷² - **COLONEL C. TRUMELET** (commandeur de l'ordre de la légion d'honneur officier de l'instruction publique membre de la société des gens de lettres): « *BLIDA RÉCITS SELON LÉGENDE, LA TRADITION & L'HISTOIRE (tome 2)* ». ALGER, Adolphe Jourdan, Libraire-éditeur 4 place du gouvernement, 4 , 1887 édition Adolphe Jourdan, Alger, Algérie, 1887. Page (284)

⁷³ - **Idem** , Opcit, Page (274)

autour de la tannerie (Madbagha) , qui se située près de Bab Ezzaouia qui fut un quartier de la ZAOUIA .

D'autres édifices ont souffert de ce tremblement de terre de l'année 1825 , Avant le désastre de 1825, la ville de Blida comptait onze Mesdjed (mosquée) , c'étaient en hors de services jusqu'à le jour ou Hassan Pacha qui les a fait restaurer durant l'année 1827 .

Il ne reste plus qu'un de ces oratoires, c'est celui qui est à gauche de Bab-er-Rahba, et qu'on nomme Mesdjed du kaïd Ahmed-ben-Kaddour. Il y a quelques années, ce Mesdjed servait de Msid .Il existait, en outre, dans l'intérieur de la ville et à ses abords, quelques kebab , ou petites chapelles (74) .

II -2- 4-2- l'installation de l'occupation française :

Pendant la régence d'Alger qui était fondée par les corsaires Arudj EL khayr Edine , placée sous la dominance Turc , cette régence était diviser en 04 territoires , a savoir Dar Al Sultan dans la région d'Alger ; nommée comme telle parce qu'elle était soumise à l'administration directe du DEY souverain à laquelle dépendra la Ville de Blida , et les trois Beyliks (territoires) ; (province de l'Est capitale Constantine , province de Couchant Oran , province de Titterie Médéa)(75) , ces derniers ont été dirigé par des Bey Turc, qui devaient apporter à une dates fixe le produit de l'impôt , mais des régions étaient presque autonomes et indépendant c'est le cas de la ville de Blida (régions montagneuses de Blida dans lesquelles vivaient les Beni salah) ;un sentiment anti turc dominant dans les tribus locales , ce qui mènent le régime turc a s'affaiblir par les grandes révoltes menées par les confréries en particuliers celle des *Darqâwa* .



Figure 5: Débarquement de Sidi Ferruch 1830

Source : <http://www.islamophile.org>

⁷⁴ - Idem , Opcit,Page (295)

⁷⁵ - **BOUTEFLIKA Mourad** : " Carte de permanence : un nouvel outil pour le projet de la ville existante : cas d'étude la ville de Blida ". Mémoire de magister en préservation et mise en valeur des sites et monuments historiques. Epau, El Harrach, Algérie, 1993.

Par ailleurs, une crise politique a été déclenchée à cause de la crise sociale, ce qui a contesté le Dey d'Alger par les Beys. L'implosion intérieure est effective dans les années 1820. Le pays est fragilisé. Après l'Affaire de l'éventail, l'Algérie est soumise à un blocus maritime de la part de la France à partir de juin 1827, qui va durer trois ans ⁽⁷⁶⁾, jusqu'à le débarquement de l'armée d'Afrique à Sidi-Ferruch le 14 juin 1830, commandée par le général de Bourmont, depuis : les militaires français deviennent des colons en s'installant et aménageant le territoire conquis . .

Cependant, la ville de Blida a résisté à la conquête française depuis 1831 ; jusqu'à leurs occupations définitives de l'armée vers l'année 1839, « ayant cependant été préparée à partir de 1831, par l'établissement de croquis de la ville par MORIN, alors capitaine du génie » **(voir Figure 6: Croquis de la ville de Blida par MORIN en 1831 ⁽⁷⁷⁾)**

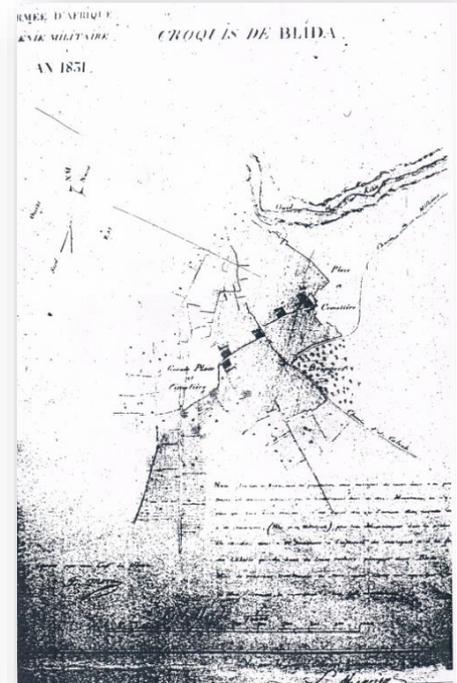


Figure 6: Croquis de la ville de Blida par MORIN en 1831

En 1830, le général en chef Comte de Bourmont, invité traîtreusement par le BEy un Titerri, décida une excursion reconnaissance le 23 juillet, bien accueillie, la colonne entra et passa la nuit tranquillement ; Vers le milieu de la seconde nuit la troupe fut attaquée sur tous les points, et de Bourmont contraint au repli⁽⁷⁸⁾.

Le 3 mai 1838, le maréchal Valée installa au nord de la ville les camps de Joint ville (camp supérieurs) et Mont penser (camps inférieurs)⁽⁷⁹⁾.

La colonisation française s'est dirigée vers la prise de la ville de Blida (Mitidja) ; tout en mettant un ensemble des camps militaires pour protéger les centres, ce qui a nécessité la construction de plusieurs installations militaires, citant par cela :

❖ Construction de blockhaus dans les environs de Dalmatie

⁷⁶ - https://fr.wikipedia.org/wiki/Conquête_de_l'Algérie_par_la_France#Avant_la_conqu.C3.AAte

⁷⁷ - **BOUTEFLIKA Mourad** : " Carte de permanence : un nouvel outil pour le projet de la ville existante : cas d'étude la ville de Blida ". Mémoire de magister en préservation et mise en valeur des sites et monuments historiques. Epau, El Harrach, Algérie, 1993 **Page (56)**

⁷⁸ - **Michele Manivit salles**, « *BLIDA DE MA JEUNESSE 1935-1962* », Edition j.gandini, décembre 2003, Page.(page13)

⁷⁹ - **Idem .**, Opcit,page13

- ❖ Installation deux forts (forts à Mimich, fort à Koudiet Misraoui)
- ❖ Mettre en place un troisième camps fortifiés (Beni Mered)

Blida a connu plusieurs révoltes par les tribus locales (montagnards) surtout pendant la colonisation française, ce qui a ramener les français à s'immunisé dans la citadelle turque jusqu'a 1842 (**voir Figure 7: Plan de Blida en 1840**), date à laquelle Blida a connu de nouvelle transformation a l'intérieur de la ville par la colonisation française, 300 familles européennes furent appelées, en tant que colonie civile ⁽⁸⁰⁾.

Vers les années 1865 jusqu'au 1869 , et afin améliorer la sécurité de ces européen qui ce sont fait appelée par la colonisation française, la municipalité Borely-Sapie aidée de l'armée fit construire des remparts percés de six portes principales ⁽⁸¹⁾ .

Blida a connu l'établissement de son premier plan cadastrale pendant l'année 1866

(**voir Figure 8: Plan Cadastrale de la Ville de Blida en 1866**), dont le périmètre urbain de la ville de Blida mais c'est en extension dans l'intra et l'extra-muros , ce qui a ramené à des transformations à savoir :

➤ Intra- muros (1866-1916) :

La population française qui ont été déjà invité par la colonisation a crée des édifices inconnus de la ville musulmane ; afin de ne pas se sentir dépaysée cela a l'intérieur de rempart, mènent a dire qu'il existé deux communauté différentes dans cette période (communauté musulmane et la communauté européen).

A cet effet, la vie quotidiens des deux communauté s'est organisé autour de deux marchés, le marché européen au Nord (située sur l'emplacement du quartier des Ouled soltane) appeler actuellement (*Placette Ness ara*) , et le deuxième marché

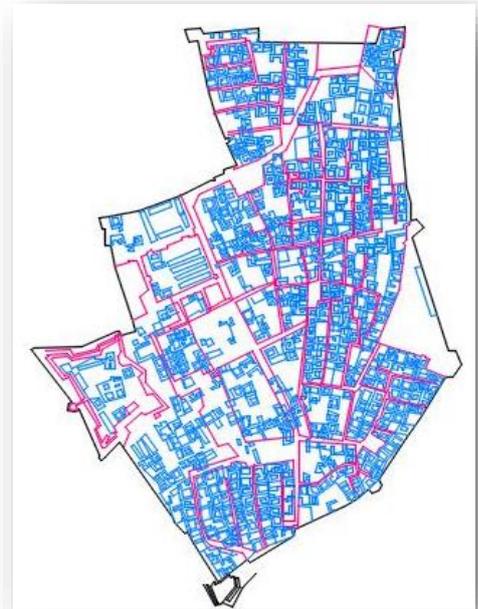


Figure 7: Plan de Blida en 1840
Source : plan redessiner par « Marouf »

⁸⁰ - Idem . , Opcit,page13

⁸¹ - idem , Opcit, page (11)

arabe au Sud (proche du quartier arabe d'El Djoun) appeler actuellement (*Placette ARABE*) (82).

Blida a connu des démolitions et affectations des mosquées au culte catholique , un centre vivant de la ville ARABE n'exclus que Djemaa Ben saadoun et Djemaa ET-TERC , dans la place de « Lavigerie » une ex place proche de la place d'Arme actuelle , une église monumentale devait être construite .

➤ Extra- muros (1866-1916) :

La volonté française de fixer l'ensemble des propriétés intra muros ainsi que l'organisation du territoire agricole qui se transforment en lotissements urbains dans la périphérie immédiate de Blida, cela leurs a permis d'intégrer de nouveaux ensembles comme les voies de communication (route et voie ferroviaire) ce qui constitua un support à l'urbanisation externe.



Figure 8: Plan Cadastrale de la Ville de Blida en 1866
Source : CADASTRE D'ALGER

II -2- 4-3 - Période 1915-1925 :

De nouveaux quartiers sont nés uniquement d'habitat, comme celui du bois sacré comportant le Mausolée de Sidi Yacoub et des fragments qui bordent le rempart, au nord (83), retrouvent par cela de résidences luxueuses forme par cela un style néo-mauresques vraisemblable qui a été trouvé dans les abords de l'enceinte des limites de l'ancien ville.

II -2- 4-4 - Période 1925-1945 :

Après la 2^{eme} guerre mondiale Blida a eu un transfert de certains bâtiment administratifs, et dés 1945 dans la partie nord –Ouest du boulevard sont construits

82 - **BOUTEFLIKA Mourad** : " *Carte de permanence : un nouvel outil pour le projet de la ville existante : cas d'étude la ville de Blida* ". Mémoire de magister en préservation et mise en valeur des sites et monuments historiques. Epau, El Harrach, Algérie, 1993..page 57 .

83 - **BOUTEFLIKA Mourad** , , Opcit, ,page 57 .

l'hôtel des finances, le commissariat, la poste et la sous-préfecture. Le quartier d'Ouled sultane a connu une densification vers les montagnes au Sud .

La démolition des portes et remparts s'est étalée sur plusieurs années, vers 1923-1924 , terminés en 1927 , parallèle y a la création des boulevards de ceinture (⁸⁴).

II-2-4-5- Période 1945-1962 :

Au cours de cette période, la réalisation de logements de type collectifs est marquée par des cités musulmanes, dans une forme horizontales en particulier celle du qui suit le quartier des Ouled SOLTAN vers le camp de Dalmatie, et sous forme de grandes ensembles d'habitat collectif dans la périphérie de la ville ; à proximité des deux camps de Montpensier et de Join Ville dans il est construit un hôpital psychiatrique en 1930.

II -2- 5– INDEPENDENCE après 1962

Durant les années qui suivirent l'indépendance de l'Algérie, la ville de Blida a connu comme toutes les wilayas de pays une occupation de l'armée algérien, Blida a été occupé dans le 1/5 de la surface intra-muros (noyau historique), cela a bloqué les opérations de restructuration du centre ville.

⁸⁴ - Michele Manivit salles, « *BLIDA DE MA JEUNESSE 1935-1962* », Edition j.gandini , décembre 2003, Page.(page11)

II -3- CARACTERISTIQUE PATRIMONIALE ET ARCHITECTURALE DU CENTRE VILLE DE BLIDA « Noyau Historique ».

« O Blida !tu as su conquérir les meilleurs d'entres nous petite rose que tu fus ,
tu es devenue la ville des roses donc toujours aussi coquette , et fais que le passant
d'un jour soit par tes charmes , conquis a son tours . » (⁸⁵)

Blida, comme toute ville algérienne, possède un riche patrimoine culturel datant de mille ans, ses vestiges reflètent le passage de nombreuses civilisations et mélangeant de nombreuses cultures romaines, islamiques, ottomanes et françaises. La richesse culturelle et la mémoire historique attestent de l'existence de sites et de monuments historiques , citant par cela les mosquées ottomanes, la synagogue, les temples, les anciens quartiers, les nécropoles (Aronda) et les mausolées, ainsi que les bâtiments laissés par la colonisation française « hall des tabac » ; les écoles (Voir Planche N°01) ; a travers cela, nous allons prendre un regard descriptif sur ces potentiels qui appartiennent à cette ville que nous définissons comme le « noyau historique » ; ceci, nous soulignons l'histoire des constructions , ainsi que leurs caractéristiques architecturales,

II -3-1- LES MOSQUEES :

Une mosquée est un lieu de culte où se rassemblent les musulmans pour les prières communes (⁸⁶). Blida est l'une des villes qui possédait de nombreuses mosquées datant de la période ottomane ; malgré leur rareté aujourd'hui ; la ville détient aujourd'hui de véritables éléments architecturaux, ottomans ; dont 03 mosquées Djemaa Ben Saadoun , Djamaa Et Tourk , Djemaa Sidi Baba Mohamed, tandis que la mosquée appelant Djemaa Sidi Baba Mohamed qui se trouvait à Bab dzair (porte d'ALGER) a malheureusement été détruite par les français en 1857 selon les récits de COLONEL C. TRUMELET (⁸⁷) . En 1863 la ville fut dotée d'une église à la place de cette mosquée démolie qui a été à son tour démolie après l'indépendance et reconstruite à sa place une mosquée El kawther actuelle(⁸⁸). Il nous reste aujourd'hui que deux mosquée qui datent de la période ottomane .

⁸⁵ - **A.Mauguin** , « *Guide Blida-Chéras 1948* » , éditions sections Blidéenne de la mutuelle des polices d'Algerie , 1948 , page30

⁸⁶ - <https://fr.wikipedia.org/wiki/Mosquée>

⁸⁷ - **COLONEL C. TRUMELET** (commandeur de l'ordre de la légion d'honneur officier de l'instruction publique membre de la société des gens de lettres): « *BLIDA RÉCITS SELON LÉGENDE, LA TRADITION & L'HISTOIRE (tome 2)* ». ALGER, Adolphe Jourdan, Libraire-éditeur 4 place du gouvernement, 4 , 1887 édition Adolphe Jourdan, Alger, Algérie, 1887. Page 165 .

⁸⁸ - **Joëlle Deluz LA BRUYERE** : « *Urbanisation en Algérie: Blida; processus et formes* ». Études sur le monde arabe n° 3. Edition Office des Publications Universitaires d'Algérie et Maison de l'Orient Méditerranéen, Lyon et OPU d'Alger, France/Algérie, 1988 Page 39.

Ces deux mosquées « Djemaa Ben Saadoun et Djamaa Et Tourk », ont adopté les doctrines Hanafiya et Malikiya durant la période ottomane , avec Djemaa Ben Saadoun pour la doctrine Malikiya et Djamaa Et Tourk pour la doctrine Hanafiya. D'après les sources que nous avons pu avoir , ces deux mosquée ont été introduites dans le cadre d'une liste d'inventaire des monuments et des sites historiques de la wilaya de Blida ainsi que un procès verbal indiquant l'étude de mettre ou de classée ces deux derniers comme monuments historiques national en date du 17/05/1999 , malheureusement aucune suite a cette réunion à ce jours , pour cause de gèle des opérations. A cet effet, nous allons faire un descriptif de ces deux mosquées afin de mettre en évidence leurs valeurs (**voir Annexe N° 01**) .

a) Djemaa Ben Saadoun Ben Baba Ali :

La Mosquée Ben Saadoun Ben Baba Ali est parmi les premières mosquées de la doctrine Malikiya à Blida ; située dans la rue Belkaim Kaddour (ex rue des Kouloughlis)⁽⁸⁹⁾. La dénomination de la mosquée est celle de son propriétaire initiale « **Ben Saadoun Ben Baba Ali** », d'après les récits sur la date de sa fondation elle remonte au 17^{ème} siècles (09 et 10 Hidjri)⁽⁹⁰⁾est construite par Ben saadoun ben baba ali , il avait financé sa construction ainsi que certain nombre de dépendances⁽⁹¹⁾ , selon la légende décrite par les Blidéens à cette mosquée ont été annexés des locaux commerciaux dont les revenus de location revenait à sa femme ⁽⁹²⁾ la mosquée est un *Habouss* ⁽⁹³⁾. dont la nature de la propriété et sa gestion actuelle reviens aux affaires religieuses de la Wilaya de Blida⁽⁹⁴⁾.

La Mosquée Ben Saadoun Ben Baba Ali se situe au milieu des constructions et des locaux commerciaux ; au centre ville de Blida, dans la partie Nord en trouve la rue Belkaim Kaddour au Sud Rue Frère Cheouit (Ex rue Abdellah) , dans la partie EST par la

⁸⁹ - **Idem** ,Opcit Page (31) .

⁹⁰ - **Procès verbal** de la réunion de la commissions de la Wilaya chargée de classée les monuments et les sites historiques et naturels en date du 17/05/1999 .

⁹¹ - **ALBAYAZIN** , BLIDA LA WILAYA, éditions Albayazin , ont collaboré à cette version JaouDET Gassouma,Djamila Seddiki,Mohamed Badjou,Tarek Chaouch,Fatiha Bensenan,Adel Hichem, deuxième Edition 2016 , page55 .

⁹² - **Azzedeen Hadrri**, Les origines et l'évolution de la ville de Blida entre les XVIe et XIXe siècles, Conférence au Comité culturel municipal de Blida - Rencontre de Blida à travers les âges, tenue à Blida du 28 juin au 1er juillet 2008, page 09

⁹³ - **Procès verbal** de la réunion de la commissions de la Wilaya chargée de classée les monuments et les sites historiques et naturels en date du 17/05/1999 .

⁹⁴ - **La liste** d'inventaire des monuments et des sites historiques de la wilaya de Blida

Rue 17 Juin (Ex rue des Kouloughlis) et à l' Ouest par des constructions. Pour le descriptif extérieur on va mettre les points sur deux façades seulement apparentes par l'existence de deux portes donnant sur les ruelles ainsi que ces fenêtres, dommage que ses façades ne sont pas extravertie sur les rues.

Cependant, cette mosquée a été restaurée à cause du tremblement de terre de Blida en 1825, par le Bacha Hassen en 1827, et dans la période de la colonisation le plancher de cette mosquée a été reconstruit et son carrelage a été refais, avec la construction de la *Sedda* , ces modification n'ont pas touché la structure elle-même .

La surface de la mosquée est d'environ 260 M² (258,90 M²), comportant 03 portes principales (EST, Sud et Nord) ⁽⁹⁵⁾, à l'intérieur on trouve 04 galeries et 05 rangés de colonnes avec une mezzanine « *Sedda* » construite au dessus des colonnes pour être une salle supplémentaire de prière avec un *Mehrab* couvert par *Zelidj* . On peut constater aussi l'existence d'une voute d'une forme carrée limitée de chaque coté par des fenêtres fermes et ouvert ; l'Hermitage (Souamaa) comporte plusieurs décoration sur ces petites voutes.

Nous pouvons conclure de cette description que la mosquée appartient aux mosquées ottomanes d'Algérie, qui ont été construites avec voutes centrales et des galeries, Cela a été atteint par Rashid Ducali , un archéologue qui défini les nouveaux modèles des plans des mosquées de la ville d'Alger , sans perdre sa fonction principale⁽⁹⁶⁾, et d'après Hussein Moaniss ⁽⁹⁷⁾) « *La plupart des mosquées en Algérie sont de style ottomans Nous laissant de nombreuses mosquées où le style turc est mélangé avec des éléments de l'architecture locale Algérienne* » ⁽⁹⁸⁾.

⁹⁵ - **Procès verbal** de la réunion de la commissions de la Wilaya chargée de classée les monuments et les sites historiques et naturels en date du 17/05/1999 .

⁹⁶ - **Ben Chama Souad**, « *Infrastructure architectural et patrimoniale de la ville de Blida à l'époque ottomane (Mosquées, Mausolées, Habitations et Hammamet)* », Etude archéologique, mémoire de magister, en archéologie islamique, Université d'Algérie, année universitaire, 2008-2009. Page 73

⁹⁷ - Hussein Moanis (1911-1996) est un écrivain, penseur et historien égyptien, Il est diplômé ans (1352 AH = 1934, devant ses pairs et ses collègues, Hussein sociable non nommé après avoir obtenu au collège, parce qu'ils ne sont pas été prises après que le système de répéteurs, il a travaillé comme traducteur pour la Banque française du crédit, et a participé à cette période avec un groupe de ses collègues a rédigé un comité appelé « Comité de l'université pour la diffusion de la science » la Commission est déterminée à publier certaines des munitions de la pensée humaine, Vtorgomt livre « l'héritage de l'islam » développé par un groupe de orientalistes, et la part de Hussein sociable chapitre en Espagne et au Portugal traduction, publiée dans cette période, le premier historique des écrits, un livre « islamique est en Ère moderne "dans laquelle il a présenté l'histoire du monde islamique du siècle XVIIe siècle à avant la Première Guerre mondiale, puis a obtenu un diplôme de maîtrise d'un message intitulé « Ouverture du Maghreb arabe » 1355 e = 1937.

⁹⁸ - Hussein Moanis, Mosquée ,



Figure 9: Vue Ancienne sur la Minaret de la Mosquée Ben saadoun
Source : Blida de ma jeunesse 1935-1962

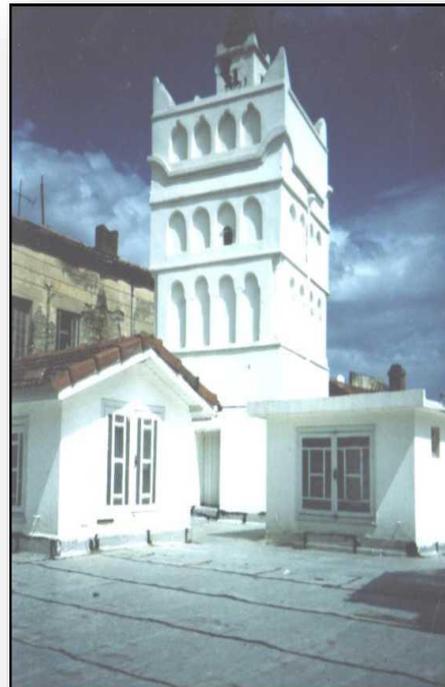


Figure 10 : Vue récente sur la Minaret de la Mosquée Ben saadoun
Source : Ben Chama

b) *Djamaa Et Tourk (El Hanafiya) :*

La nature de la propriété et sa gestion actuelle reviens aux affaires religieuses de la Wilaya de Blida, la date de sa construction remonte au 17^{eme} siècle vers l'année 1750 -1164 Hidjeri ⁽⁹⁹⁾ , construite par les ottomans afin de répondre aux désirs des Turcs musulmans qui fréquentaient Blida, elle était du rite Hanafite ; et après l'indépendance elle est affectée au rite Malékite ⁽¹⁰⁰⁾ ; et est devenu une cessation « Wakf » ⁽¹⁰¹⁾. Durant la période de tremblement de terre qu'a



Figure 11: Vue Actuel sur SEDA (Colonnes)
Source : Ben Chama

⁹⁹ _ **ALBAYAZIN** , Opcit , page54 et Procès verbal de la réunion de la commissions de la Wilaya chargée de classée les monuments et les sites historiques et naturels en date du 17/05/1999 .

¹⁰⁰ - **ALBAYAZIN** , Opcit , page54 .

¹⁰¹ - **Procès verbal** de la réunion de la commissions de la Wilaya chargée de classée les monuments et les sites historiques et naturels en date du 17/05/1999 .

connu Blida en 1825 la mosquée n'a pas eu de dommages graves sauf de petite reconstruction d'une « Sedda ». Durant la période de colonisation. La grande salle de prière est d'une profondeur de 18m et d'une largeur de 10 m ⁽¹⁰²⁾ , Elle est traversée par trois galeries d'arcades, et depuis l'indépendance une deuxième salle plus petite a été ajoutée ⁽¹⁰³⁾, cette forme continue donne une stabilité de la structure de la mosquée , ces piliers ou colonnes comporte deux types de couronnes (**voir Figure 11:** Vue Actuel sur SEDA (Colonnes)) ; en plus des arcs brisés, voûte à base carrée, donnant sur les quatre fenêtres Mihrab, par ailleurs le Mihrab est d'une forme d'un demi cercle avec des colonnes , quant à l'estrade elle est faite en bois , amovible qui peut être déplacée en face de Mihrab dans les jours de prière de Vendredi .

Alors que l'Hermitage (Souamaa), conserve les originaux et comprend huit côtes, avec une frise de brique , qui se trouva en haut de ces derniers avec un toit pyramidal et des fenêtres en arcs ; donne à cette mosquée un aspect architectural spécifique et porte un cachet esthétique .

Dans la partie extérieure de la Mosquée, une façade principale domine l'entrée principale, qui est d'un style unique en comparaison les autres façades Nord et Sud ; constituant trois arcades fermées avec des portails en bois , la porte principale est construite d'un arc plus large que les deux autres portes , qui ces derniers étaient auparavant des fenêtres qui ont été transformées par des portes par la suite ; afin d'élargir l'entrée de la mosquée , trois arcades fermées avec portail en constituent la façade ⁽¹⁰⁴⁾.

Cependant, la mosquée est construite d'une surélévation en dessus d'une cave , on trouvera au dessus de la cave la salle de prière recadrée par des marches parallèlement à la façade principale , dans la partie inférieure une salle d'ablution se trouve à droite de la façade principale . Sachant que le compartiment dit *Maksoura* est indépendante de la salle de prière de la mosquée, actuellement est reconverte en magasin . elle se trouve en face de la mosquée .

¹⁰² - ALBAYAZIN , Opcit , page54 .

¹⁰³ - ALBAYAZIN , Opcit , page54 .

¹⁰⁴ - Michele Manivit salles, « BLIDA DE MA JEUNESSE 1935-1962 » ,éditionJ.gandini , décembre 2003 , Page.(page25)

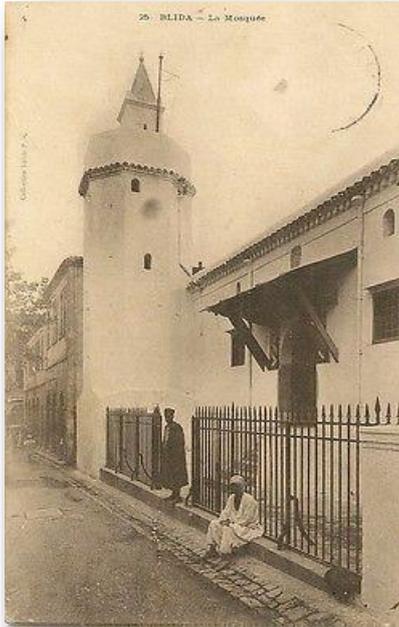


Figure 12: Vue Ancienne sur la Minaret de la Mosquée EL HANAFIYA
Source : www.google.com



Figure 13: Vue récente sur la Minaret de la Mosquée EL HANAFIYA
Source : Photo prise par « Marouf »

II -3-2- LES MAUSOLEES:

Un monument funéraire de grandes dimensions appelé par son nom « Mausolée » , qui doit son nom au satrape (gouverneur) de la province de Carie en Asie mineure ⁽¹⁰⁵⁾, Mausolée, est le tombeau contenant le corps du défunt, ce terme de mausolée « mausoleum » a été appelé par les Grecs Thaumasia (merveilles, prodiges), qui n'est qu'au XVe siècle ; un terme dans le langage de tous les jours.

Selon cette définition brève de mausolées, Blida dispose de deux mausolées, celui de Sidi Yacoub et Sidi Ahmed El Kbir .. Ces derniers ont été introduits dans la liste d'inventaire des monuments et des sites historiques de la wilaya de Blida ,pour bénéficier de travaux de restaurations, dommage ils n'ont pas bénéficiers d'un classement. Le mausolée de Sidi yacoub dépend juridiquement de commune de Blida , quant au mausolée SidiAhmed El Kbir ; il dépend de la citoyenneté de Blida (**Voir annexe N°02**).

a) Mausolée de Sidi Ahmed El Kbir:

Le mausolée de Sidi Ahmed El Kbir se trouve dans l'endroit appeler actuellement SIDI EL KBIR , dans la commune de Bouarfa , aucune trace du mausolée initial et sa coupole qui fut détruite et reconstruite dans l'année 1540 ⁽¹⁰⁶⁾ . Il comporte un cimetière familiale à l'intérieur duquel se trouve le mausolée de Sidi Ahmed EL Kebir , hormis le cimetière

¹⁰⁵ - <https://fr.wikipedia.org/wiki/Mausolée>

¹⁰⁶ - **La liste** d'inventaire des monuments et des sites historiques de la wilaya de Blida

on retrouve une petite Mosquée , une Zaouïa et dar el Wakil , avec des constructions en dur , qui appartient à la famille Larousse (¹⁰⁷) qui d'après les récits est l'une des descendant des fils de SIDI EL KBIR. Ce mausolée est très particulier par son cercueil d'une forme rectangulaire conçu d'un style magnifique d'une décoration architectonique.

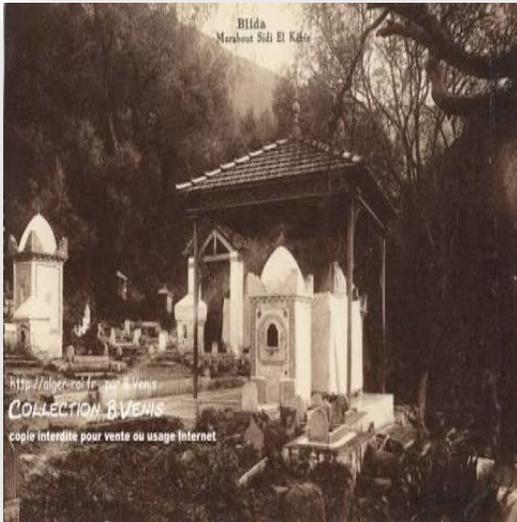


Figure 14 : Vue Ancienne sur le Mausolée Sidi El Kbir
Source : [www.Google.com](http://www.google.com)



Figure 15: Vue récente sur le Mausolée Sidi El Kbir
Source : Photo prise par « Marouf »



Figure 16 : Vue récente sur le Mausolée Sidi El Kbir et cimetière
Source : Photo prise par « Marouf »

¹⁰⁷ - ALBAYAZIN , Opcit , page53 .

b) Mausolée de Sidi Yacoob :

« *Que celui qui veut que sa Ziara soit agréable à Dieu visite Sidi Iakoub avant moi.* »

Ce que Sidi el kebir a prononcé de ce funéraire mausolée repris dans les récits de colonel Trumelet, Le mausolée se situe à l'est de Blida à coté de Bab Essebt à l'intérieur du jardin appelé le « Bois Sacré », depuis 1800⁽¹⁰⁸⁾. Au 16 siècle Sidi Yakoub est venu de Marrakech maghreb d'une tribu « Echouraffa » dans la période de El hadj Sidi Yakoub passa par la ville de Blida est implanta son campement avec ses compagnons, épaté par l'endroit ; il revint et y mourut. « Sidi yakoob » comprend deux sanctuaires, le plus grand contenant les restes du Ouali' tandis que le second est à quelques mètres, et contient des restes de personnes non encore identifiées. Sa date de construction n'est pas connu à ce jours ⁽¹⁰⁹⁾,

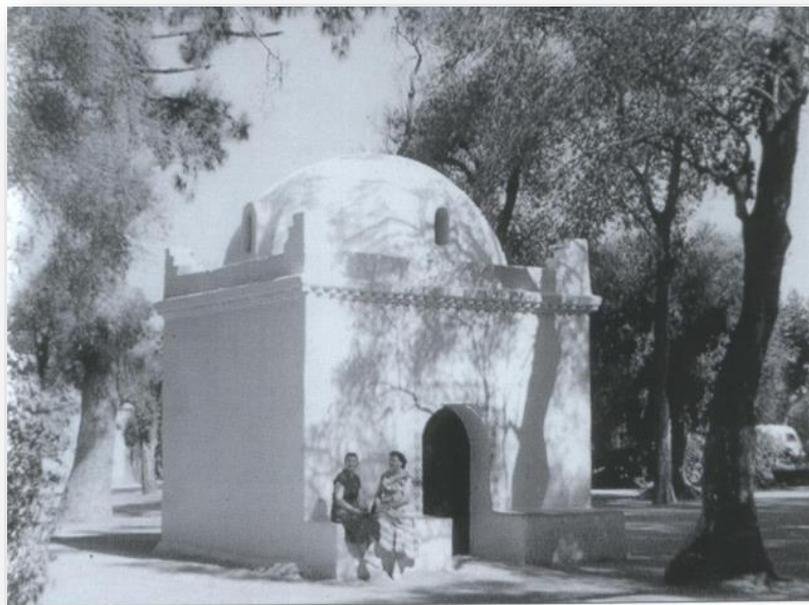


Figure 17: Vue Ancienne sur le Mausolée Sidi Yaakob
Source : www.Google.com

¹⁰⁸ _ **Ben Chama Souad**, « *Infrastructure architectural et patrimoniale de la ville de Blida à l'époque ottomane (Mosquées, Mausolées, Habitations et Hammamet)* », Etude archéologique, mémoire de magister, en archéologie islamique, Université d'Algérie, année universitaire, 2008-2009. Page 118

¹⁰⁹ _ **Ben Chama Souad**, Opcit. Page 118

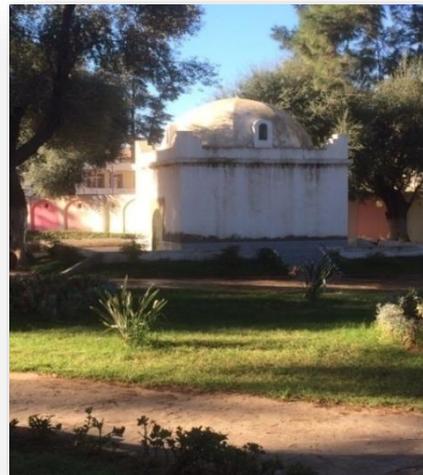


Figure 18: Vue récente sur le Mausolée Sidi Yaakob
Source : Photo prise par « Marouf »

II -3-3- Anciens Quartiers « El Djoun et Douirette »:

Blida n'est pas caractérisée seulement par des habitations ponctuelles, mais aussi par des ensembles de quartiers , à cet effet , nous mettrons une section spéciale de ces maisons reconnues par un style de construction spécial contrôlé par les règles de voisinage, ainsi que des facteurs sociaux-économiques , qui ont permis la planification et la conception des quartiers dont les plus célèbres sont El Djoun et Douirette ⁽¹¹⁰⁾.

En faisant constat sur la liste d'inventaire des monuments et des sites historiques de la wilaya de Blida , on remarque que ces quartier n'ont pas été intégrés dans cette dernière, mais on retrouve des habitations portants le style Turc au centre Ville de Blida. Le quartier « El Djoun » , est totalement propriétés privées .

a) Quartier « El Djoun »

Le quartier d'El Djoune, se situe au Sud- Ouest de la ville de Blida à l'intra-muros, appelé aussi Houmet El Djoune. C'est l'un des premiers quartiers à s'installer dans le centre de Blida qui abritait les Maures « Andalous »⁽¹¹¹⁾. , pris par les turc et transforme en leur propre zone résidentielle ou la garnison Inkicharia s est étendue, Ils ont construit un Hammam, un

¹¹⁰ - **Ben Chama Souad**, « *Infrastructure architectural et patrimoniale de la ville de Blida à l'époque ottomane (Mosquées, Mausolées, Habitations et Hammamet)* », Etude archéologique, mémoire de magister, en archéologie islamique, Université d'Algérie, année universitaire, 2008-2009. Page 194

¹¹¹ - **BOUTEFLIKA Mourad** : " *Carte de permanence : un nouvel outil pour le projet de la ville existante : cas d'étude la ville de Blida* ". Mémoire de magister en préservation et mise en valeur des sites et monuments historiques. Epau, El Harrach, Algérie, 1993.

four et une Zaouïa pour enseigner le Coran, pour en faire une ville non accessible aux étrangers

Le quartier conserve son caractère de l'époque andalou- turque, avec sa décoration en mosaïque sur certains murs et sols renforcés par ses constructions solides ⁽¹¹²⁾, c'est « le quartier le plus ancien (sinon le plus ancien partiellement conservé à ce jour par ses habitants) », dans ce quartier en trouve deux types de tissus l'andalou et l'ottoman mixte.



Figure 19: Vue récente sur le Quartier El Djoun / Source : www.google.com



Figure 20: Vues récentes sur différentes entrées du Quartier El Djoun
Source : Photo prise par « Marouf »

b) Quartier « Douirette » Ouled sultane :

Au contraire ou quartier d'El Djoune, le quartier Douirette a été établi à l'extérieur de la ville de Blida « extra muros », dans le côté Sud-Est de la ville , entre Bab errahba au

¹¹² - Ben Chama Souad, Idem Opcit . Page 195

Sud et bab dzair l'Est. Il est connu sous le nom de deux sections: Douirette haut et Douirette bas formé à la fin de la période Ottomane vers la moitié de 18^{ème} siècle .Ce quartier a été appelé le quartier d'Ouled Soltane , un quartier qui se définit par ses petits espaces interconnectés, entrecoupés de rues principales avec des ruelles étroites et parfois des impasses.

D'après les récits oraux et en l'absence de sources, nous indiquant que les premières mises en place de maisons de ce quartier reviennent à la population pauvre de la ville, les enfants du Ouled Soltan, qui sont considérés comme les peuples autochtones de Blida, ont été soumis à des pressions de la part des tribus voisines du côté Nord-Ouest de la ville , cela les a obligés de changer l'endroit du camp et se sont dirigés vers le Sud où se trouve actuellement ce quartier dit « Douirette »⁽¹¹³⁾ .

En comparant ce quartier avec celui de la Casbah d'Alger, on peut noter que le quartier Douirette garde l'originalité des habitations à patio entouré par des colonnes et arcs ainsi que Skifa , qui est d'un style architectural ottoman, qui est très habité par des citoyens originaires de Turquie ,

Les principales caractéristiques des maisons de ce quartier, se définissent par des façades principales qui ne comportent pas des fenêtres ,avec une entrée qui est suivie par une Skiffa , avec une salle de bain et des toilettes, suivie par la forme d'une cour carrée et des galeries latérales formant des espaces protégés, les chambres et la cuisine sont ouvertes avec des entrées dégagées, les pièces de ces habitations se distinguent par leur forme longitudinale. En termes de leurs constructions, les plafonds sont couverts en bois, ce type a été justifié par Golvin qui a pu extraire les fondations de la construction dans les logements populaires de la ville d'Algérie, selon les plans, où les principes de base de la construction, dit-il, incluent des bâtiments de deux étages, échantillons du style original, avec une cour centrale précédée d'un skiffa ⁽¹¹⁴⁾.

En outre, les belles maisons au style arabo mauresque, nous pouvons avoir dans les rues Etienne Dinet en particulier, d'anciens bains maures décorés par une belle mosaïque, ces ruelles peuvent cacher encore quelques artisans et quelques anciens fours , et dans la rue Isabelle Eberhard (Droudj),il ya une vieille demeure aujourd'hui historique elle fut la résidence du Roi du Dahomey Behanzin qui y a vécu en exil à Blida .

¹¹³ - **Ben Chama Souad**, Idem Opcit . Page 195

¹¹⁴ - Ben Chama Souad, Idem Opcit .. Page 194



Figure 21: Vue ancien sur les ruelles du Quartier Douirette
Source : www.google.com



Figure 22: Vue récente sur quelques ruelles du Quartier Douirette
Source : www.google.com



Figure 23: Vue récente sur une Maison située dans le Quartier Douirette
Source : Photo prise par « Marouf »



Figure 24: Vue récente sur les portes (périodes Ottomans) situés dans le Quartier Douirette
Source : Photo prise par « Marouf »



Figure 25: Vue récente sur les ruelles situés dans le Quartier Douirette (maison avec coupole)
Source : Photo prise par « Marouf »

II -3-4- Les Ecoles :

Blida, comme toutes villes Algériennes, durant la période de la colonisation, a connu peu d'écoles qui se comptent sur les doigts. C'était des écoles réservées ou destinées à une partie de clientèle européenne de souche ou autochtone. Sachant que les écoles étaient séparées du point de vue social (différenciation entre les garçons et les filles), ces écoles portaient un style européen avec un échange de style Mauresque. Aujourd'hui ils sont sous la tutelle de la direction de l'éducation.

Citons pour cela le collège colonial appelé le lycée Duveyrier (actuellement Lycée Ibn Rochd) qui se situe dans l'avenue Slymane Taybe (Ex Rue Bizot) destiné aux garçons , construit vers les années 1883⁽¹¹⁵⁾. Il a une importance capitale que peu de gens connaissent. En effet, Abane Ramdane, Saâd Dahlab, Benteftifa et Benkhedda ont tous été les élèves de ce prestigieux lycée⁽¹¹⁶⁾. Une autre école est celle supérieure de Filles est qui nommée aussi

¹¹⁵ - Michele Manivit salles, « BLIDA DE MA JEUNESSE 1935-1962 », Edition j.gandini , décembre 2003 ,
Page.(page43)

¹¹⁶ - <http://blida.net/fra/>

Chapitre II

écoles des sœurs (actuellement Lycée El Fath) , situé entre le Boulevard de Bonnier (actuellement Avenue colonel Lotfi) construite vers 19^{eme} siècles et la fin de 18^{eme} siècles (1876)⁽¹¹⁷⁾, l'Ecole Bonnier (Essenhadji) située sur l'avenue Colonel Lotfi (Ex boulevard Bonnier) construit en 1916 ⁽¹¹⁸⁾ , Ecoles arabes française nommée écoles Tirman (actuellement écoles de Chahid Bouzouidja Nadjib) située sur la rue Taib djouglal (Ex rue Tirman) Ecole Beauprette (Ecoles Larbi tebessi) située sur le boulevard Larbi Tebessi construit en 1930⁽¹¹⁹⁾, Ecoles sidi yekhlef Mohamed (Ex Casenave) créée en 1937⁽¹²⁰⁾, , Ecoles strasbourg (actuellement écoles de Chahida Fatma Zahra Meaizi) situées sur le boulevard Takarli Abderezak , des écoles portant un cachet d'architecture européenne , qui se sont construits vers les année de 1900 .



Figure 27: Vue récente d'Ecole Bouzouidja nadjib (Ex Tirman)
Source : Photo prise par « Marouf »



Figure 26: Vue ancien d'Ecole Bouzouidja nadjib (Ex Tirman)
Source : www.google.com

¹¹⁷ - Michele Manivit salles, « *BLIDA DE MA JEUNESSE 1935-1962* », Editionj.gandini , décembre 2003 , Page.(page 57)

¹¹⁸ - Michele Manivit salles, Idem Opcit (page 55)

¹¹⁹ - Michele Manivit salles, Idem Opcit .(page 57)

¹²⁰ - Michele Manivit salles, Idem Opcit .page 57)



Figure 28: Vue récente sur la façade principale et l'entrée de l'Ecole Bouzouidja nadjib (Ex Tirman) Source : Photo prise par « Marouf »



Figure 30: Vue récente de Lycee Ibn Rochd (Ex Duveyrier) Source : Photo prise par « Marouf »



Figure 29: Vue ancien de Lycee Ibn Rochd (Ex Duveyrier) Source : www.google.com



Figure 31 : Vue récente sur l'entrée principale de Lycée Ibn Rochd (Ex Duveyrier) et l'intérieurs Source : Photo prise par « Marouf »



Figure 33 : Vue récente de Lycée El Fath
(Ex Ecole supérieure de Filles)
Source : Photo prise par « Marouf »



Figure 32: Vue ancien de Lycée El Fath
(Ex Ecole supérieure de Filles)
Source : www.google.com



Figure 34: Vue récente sur façade et l'entrée principale de Lycée El Fath
(Ex Ecole supérieure de Filles) Source : Photo prise par « Marouf »



Figure 35: Vue récente Ecole Bonnier
(Essenhadji)
Source : Photo prise par « Marouf »



Figure 36: Vue ancien de Ecole Bonnier
(Essenhadji) Source : www.google.com



Figure 37: Vue récente sur éléments centrale de l'Ecole Bonnier (Essenhadji)
Source : Photo prise par « Marouf »



Figure 38: Vue récente sur le couloir donnat sur la cour de l'Ecole Bonnier (Essenhadji)
Source : Photo prise par « Marouf »



Figure 40: Vue récente de l'Ecole Sidi yekhlef Mohamed (Ex Casenave)
Source : Photo prise par « Marouf »



Figure 39: Vue ancien de l'Ecole Sidi yekhlef Mohamed (Ex Casenave)
Source : www.google.com

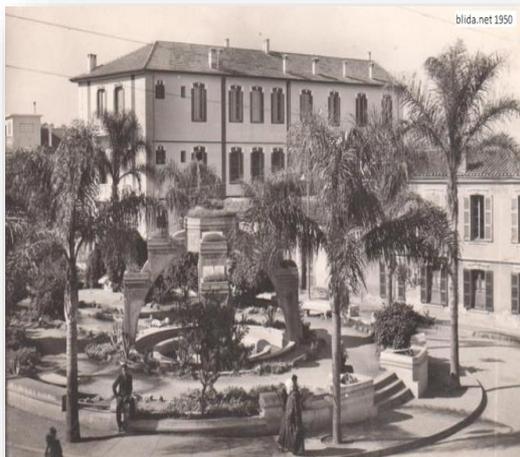


Figure 41: Vue ancien de l'Ecole Chahida Fatma Zahra Meaizi (Ex Strasbourg)
Source : www.google.com



Figure 42: Vue récente de l'Ecole Chahida Fatma Zahra Meaizi (Ex Strasbourg)
Source : Photo prise par « Marouf »



Figure 43: Vue ancien et récente de l'Ecole Larbi Tebessi
(Ex Beauperete)

II -3-5- Synagogue :

La synagogue est située rue Borely-la –salie, à proximité de, la mosquée Djemaa El Terk. Un monument religieux appartenant à la communauté Israélite construit on 1866 avec une école hébraïque qui fonctionne à côté, elle comprenait deux classes en 1948. Cet édifice est laissé à l'abandon, il est actuellement occupé par des citoyens. Cet édifice donne une preuve matérielle de passage de cette communauté israélite à Blida, qui nous donne un aperçu sur leur contribution à construire l'histoire de la Ville de BLIDA . La Synagogue a fait l'objet d'inscriptions dans la liste des inventaires des monuments historiques. Aujourd'hui, cet édifice est détérioré et seul la porte principale et les murs sont encore debout noyau historiques.



Figure 44: Vue récente de Synagogue , Source : www.google.com

II -3-6- Les Temples:

En général, un Temple grec est un lieu, un espace, sacré placé sous la protection d'une divinité, et où un rite est pratiqué .En particulier, un tempietto est un petit temple à l'antique de la Renaissance reprenant le principe de la tholos grecque , le temple est l'édifice religieux ou, plus généralement, le lieu de culte régulier , On emploie des termes spécifiques pour d'autres religions : l'église (catholiques, protestants, et orthodoxes), la mosquée (musulmans), la synagogue (juifs), la pagode (religions d'Extrême-Orient)⁽¹²¹⁾.

Par ailleurs, à Blida se trouve un temple qui se situe en face du jardin Ricci , dans les environs du quartier El Djoun à Bab Errahba. Ce temple est une Ex Eglise protestante qui a été fondée par un arrêté en date du 18 Mai 1849 ⁽¹²²⁾. Cet édifice d'un gabarit de R+1 , a toujours servit de lieu de Culte auparavant. Néanmoins, ce temple s'étends sur une surface de 4 Ares 32⁽¹²³⁾. Le temple était précédé de quatre colonnes circulaires supportant un fronton triangulaire. Le presbytère est sobre et classique, à l'intérieur. Actuellement ce temple est occupé par une association (Islah et EL Irched). Malgré les caractéristiques architecturales qu'il possède ce dernier non plus n'est pas inscrit dans la liste d'inventaire des monuments et des sites historiques par les autorités compétentes.



Figure 46: Vue ancien de Temple
Source : www.google.com



Figure 45: Vue récente de Temple
Source : Photo prise par « Marouf »

¹²¹ -<https://fr.wikipedia.org/wiki/Temple>

¹²² - Michele Manivit salles, Idem Opcit . (page21)

¹²³ - Michele Manivit salles, Idem Opcit .page21)



Figure 47: Vue de la façade postérieure ainsi que l'entrée principale du Temple
Source : Photo prise par « Marouf »



Figure 48: Vue à l'intérieur du Temple
Source : Photo prise par « Marouf »



Figure 49: Vue sur les façades intérieures du Temple
Source : Photo prise par « Marouf »

II -3-7- Hall des tabac « Mosquée El Badr »:

Une construction ne figure pas parmi les édifices a classé malgré quelle a connu un plan de réhabilitation, située a l'Avenue Colonel LOTFI (Ex Boulevard Bounnier), ce bloc est édifié dans les environs du 18^{eme} et 19^{eme} siècle , de Style Mauresque, qui été servi à la vente des Tabacs. Deux fois par semaine ce marché était ouvert à tous les producteurs qui vendaient leurs tabacs aux enchères (¹²⁴).

En 1909, le Halls des Tabacs a subi des dégradations par suite de fortes pluies, par la suite cette construction a été réparée par des entreprises sous la direction de Monsieur DOUREL Architecte après la décision qu'a été prises par l'ancien Maire. Son style hispano-mauresque a été retenu, et en 1912 le bâtiment a été inauguré, il fut remis entièrement à neuf; sa longueur fut prolongé d'une dizaine de mètres. Depuis, ce bâtiment a constamment servi à la vente des tabacs. En 1939 (¹²⁵), il été mis à la à disposition des sociétés locales pour accueillir la danse, le théâtre, les événements sportifs, etc. En 1955, la grande exposition de Blida est installée et le bâtiment a reçu pour cet événement un aménagement spécial. L'année suivante, la deuxième exposition a été réinstallée, et à partir de cette date, un petit bâtiment a été construit dans l'entrée, le côté droit où le bureau a été construit, qui a ensuite servi les écoles.

En 1959, les écoles et un dispensaire ont été construits des deux côtés du bâtiment, ces différents aménagements se trouvent à ce jour avec un aménagement d'une salle de Mosquée qui s'appelle Mosquée El Badr actuellement.

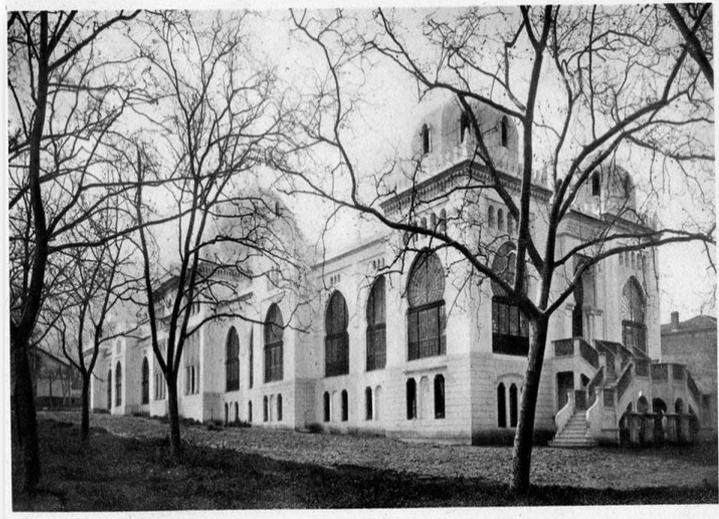


Figure 50: Vue ancien de Hall de Tabac (Mosquée El Badr)
Source : www.google.com

¹²⁴ -<http://blidanostalgie.pagesperso-orange.fr/cpa-halles.html>

¹²⁵ -<http://blidanostalgie.pagesperso-orange.fr/cpa-halles.html>



Figure 51: Vue récente de Hall de Tabac (Mosquée El Badr)
Source : Photo prise par « Marouf »

II -3-8- Maisons :

Les maisons existantes dans le noyau historique de Blida sont très variées, elles reviennent à deux périodes : celle de la conquête française et celle de l'occupation des ottomans. Nous citons quelques types de maisons connues datant de ces deux périodes.

a) DAR ABED « Style Ottomans » :

D'après notre examen porté sur la liste d'inventaire des monuments et des sites historiques de la wilaya de Blida, cette dernière ne figure plus, mais selon les questionnaires adressés aux services techniques de la commune de Blida durant notre recherche, il s'avère qu'elle est classée ou inscrite dans la liste d'inventaire, alors qu'aucun document officiel qui peut nous être utile dans cette recherche n'a pu être obtenu. A cet effet nous allons décrire cette maison afin de la prendre en charge en termes de préservation.

Dar Abed est située dans le centre de la ville de Blida, dans la rue Ziguoud Maamer à côté de la place appelée Mouni dans les environs de Bab Dzair. La maison porte le nom de son propriétaire « Abed », actuellement elle a été vendue à un propriétaire privé qui s'appelle « Moulina ».

Devant plusieurs points contradictoires sur la date de fondation cette maison reste inexacte et non prouvée et son appartenance à quelle période, d'après son propriétaire elle est datée

depuis la période coloniale vers 1921, d'un style Néo-Mauresque, la maison est une réplique de style des maisons Ottomans ; qui se définissent par des maisons a cour « patio » avec une entrée par Skiffa avec des galeries toutes ou tour d'une cour. Ce style a été importé par la grand-mère du propriétaire « Abed » qui a également confirmé qu'elle était impressionnée par le design de la résidence ottomane en Syrie et a donc apporté ce style, tandis que a la fin de la période coloniale française ; la maison Abed appartenait à un commandant militaire et il y vécut pour admirer son style.

Néanmoins Dar Abed est une résidence importante qui se distingue des bâtiments modernes par une caractéristique architecturale ottomane. Elle est conçue avec deux étages. Rez de chaussée et premier étage, surmonté d'un toit, qui donne à la maison une harmonie de conception et est remarquablement simple en apparence. Les façades nord-est et nord-ouest sont ouvertes sur deux couloirs indépendants des bâtiments voisins, les façades sud-est et sud-ouest étant contiguës à d'autres bâtiments qui ne sont pas entièrement visibles et uniquement à la partie supérieure du bâtiment ; La façade principale se particularise du reste des façades par l'entrée principale, cet entrée est considérée comme un élément important pour donner une image attirante de la façade, cela lui a offert un accent plus architectural et décoratif ⁽¹²⁶⁾.

L'entrée principale s'ouvre directement sur le porche, qui se distingue par les sièges de ses murs Est et Ouest, quant a la façade Nord-Est se caractérise par une seule petite fenêtre avec une forme longitudinale et de forme de demi-cercle, indiquera la position de escalier de la maison. La façade Sud-Ouest est presque aveugle par la présence des autres maisons adjacentes, Le haut de ce coin de façade était décoré d'une frise de tuile verte avec les balcons qui lui donnaient une touche esthétique.

Le plus remarqué dans cette construction l'existence des dômes visible au sommet du toit ces derniers ont donnée au bâtiment un design merveilleux, par ailleurs, a l'intérieur de cette maison en trouve le style Ottomans dominant, avec des galeries dans les quatre coins de la cour façonnée par des arcades, avec des colonnes, le plafond de ces galeries est en forme de voûtes semi-barils. et les portes sont similaires, sont on bois dans la partie inférieure et le reste par de verre « partie supérieure » .

¹²⁶ _ **Ben Chama Souad**, « *Infrastructure architectural et patrimoniale de la ville de Blida à l'époque ottomane (Mosquées, Mausolées, Habitations et Hammamet)* », Etude archéologique, mémoire de magister, en archéologie islamique, Université d'Algérie, année universitaire, 2008-2009. page 159



Figure 52: Vue intérieurs sur « Dar Abed »
Source : www.google.com



Figure 53: Vue sur façade extérieure « Dar Abed » et Entrée principale
Source : Photo prise par « Marouf »

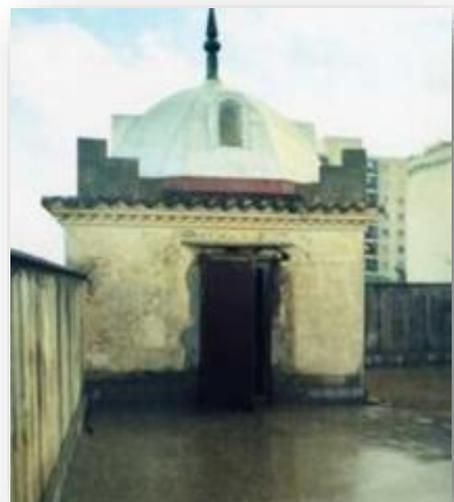


Figure 54: Vue sur façade extérieur « Dar Abed » et la terrasse

a) Maisons « période coloniale » :

Durant la période de la conquête française, la ville de Blida a connu plusieurs transformations dans son tissu urbain après la destruction des murailles. Cela a donné un autre aspect, de nouvelles constructions type colons, se trouvent non seulement à l'intérieur mais aussi en dehors de noyaux historiques, généralement adaptant le style Mauresque, Conformément à la loi du 14/03/1919, Blida a assisté à une série de privatisations créées ses agglomérations de logements individuels séparés, où ils ont permis au citoyen français ainsi qu'Algérien de choisir le style architectural approprié à ses souhaits, ce qui a donné cette diversité dans la construction. ⁽¹²⁷⁾, Des cités construites vers la fin des 10 ans derniers avant l'indépendance.



Figure 55: Vue sur quelques Maisons de style européen et Néo-Mauresque
Source : Dr Benhamouche

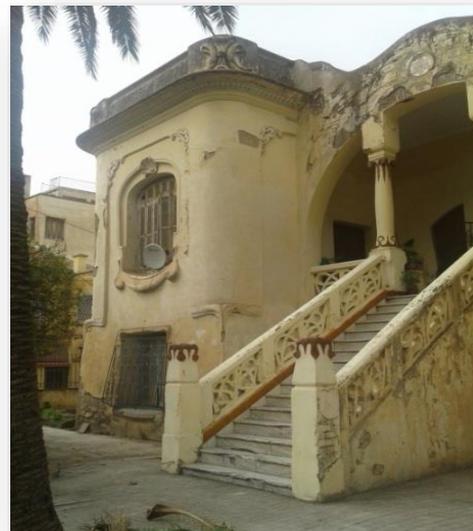


Figure 56: Vue d'une Maison de style européen sur le Boulevard Larbi tebessi
Source : Photo prise par « Marouf »

¹²⁷ - **Dr. Mustafa Ben Hammouche**, « l'histoire de la ville de Blida et Amran, le magazine trimestriel de la ville signifie l'architecture islamique, » Première édition 2016, Fondation Al Madina pour les études et le développement pages 29



Figure 57: Vue ancien d'une Maison de style européen sur le Boulevard Larbi tebessi
Source : Photo prise par « Marouf »



Figure 58: Vue ancien d'une Maison de style européen sur le Boulevard Larbi tebessi
Source : www.google.com

II -3-9- Les Hammams

Hammams sont parmi les constructions architecturales qui s'avèrent importants dans la vieille ville et les villes islamiques. La Ville de Blida est l'une de ces vieilles villes qui a connu des constructions d'un nombre assez important de bains. Ceux-ci ont été construits particulièrement dans le style Maure. Blida disposait d'environ 31 bains de ce style, dont 12 anciens mais 05 est fermé ⁽¹²⁸⁾, mais d'après la liste d'inventaire des monuments et des sites historiques de la wilaya de Blida, il ya 14 bains qui reviennent à l'époque ottomane, de propriété privée la plupart d'entre eux sont exploitée mais non classés. Ils méritent des études spécifiques pour bien les considérer comme monuments historiques et les préserver de disparaître tels que , dont Hammam Bacha Agha qui a été détruit par son propriétaire alors qu'il était le seul hammam inscrit pour la classification. Il a été détruit par son propriétaire sans aucun avis des autorités compétentes. Cela nous pousse à poser la question malgré l'existence d'une loi qui permet la préservation des biens culturels ces biens (loi 04-98), peut-on en tant qu'autorité recourir à l'expropriation pour cause de l'utilité publique et ce ; selon l'article 47. Sans cela nous assistons à la démolition des anciens monuments historiques et le premiers Hammam « Bacha Agha » ; qui a été construit en 1825 dans le quartier El djoun .

¹²⁸ - **ALBAYAZIN** , « *BLIDA LA WILAYA* », éditions Albayazin , ont collaboré à cette version Jaoudet Gassouma,Djamila Seddiki,Mohamed Badjou,Tarek Chaouch,Fatiha Bensenan,Adel Hichem, deuxième Edition 2016 , page64 .



Figure 59: Vue sur Hammam « Bacha Agha » avant sa démolition
Source : Ben Chama Souad

Cependant d'autres Hammams gardent leurs anciens aspects mais dont un état nécessitant la restauration est préservé, à savoir : Hammam Sidi ABDELAH située à l'avenue Colonel Amiroune (Ex Rue du Bey) , Hammam ZAOUECH à rue Souidani Boudjemaa (Ex Rue Zaouia) construit dans les années de 16^{ème} siècle , Hammam Delci (El baraka) au Boulevard des Martyrs (Ex Rue D'Alger) construit vers 1850 , Hammam Sidi El kbir à l'avenue Hamid Bouzouija (Ex Rue des Coulouglis)(fermé à ce jour pour problème de litige) , d'autres Hammams se situent dans l'ancien quartier des Oued Sultane (Douirette) tels que Hammam MOKHBAT et Zahar .. ect.

La majorité de ces Hammams ont des caractéristiques qui confirment leur appartenance à l'époque ottomane et celle de style Mauresque et islamique, les façades extérieures simples sont dotées d'une entrée principale avec portes en bois ornées d'arabesques florales ou on trouve un arc en plein centre posé sur deux colonnes torsadées , Cette simplicité des façades reflète l'espace intime et la préservation dans les bains et les bâtiments islamiques , quant à l'intérieur C'est une valeur architecturale et artistique impressionnante .



Figure 60: Vue récente Hammam Sidi ABDELAH

Source : Photo prise par « Marouf »



Figure 61: Vue récente Hammam DENNANE

Source : Photo prise par « Marouf »



Figure 62: Vue récente Hammam Zaouach

Source : Photo prise par « Marouf »



Figure 63: Vue récente Hammam Sidi El kbir

Source : Photo prise par « Marouf »



Figure 64: Vue récente Hammam Zahar Aissa (Douirette)
Source : Photo prise par « Marouf »



Figure 65: Vue récente Hammam MOKHBAT (Douirette)
Source : Photo prise par « Marouf »

II -3-10- Place d'Armes « Place Ettout » , « Placette Enssara » et « Placette Erreb » :

Place Ettout, ou la place de 1er Novembre est un symbole de la ville , qui se situe au cœur de la ville de Blida « ex place Clemenceau après place d'armes » , également la place du kiosque pendant l'occupation française , la placette a été installée en 1848 , cet dernière servait comme un grand camp de tentes ; pour abriter les victimes du séisme en 1867 , et vers les années de 1870 l'ancien maire de la ville de Blida avait l'idée de construire un grand bassin au centre de cette esplanade ⁽¹²⁹⁾ .

En 1871, le premier palmier a été planté par la municipalité de Fourier, plus tard, la place de 1^{er} Novembre a toujours été un lieu d'événements importants dans la ville, les bals du festival de Blida, le festival des fleurs, des marches, et aussi le lieu des rassemblements populaires, dans la période de la colonisation française., L'édification d'un Kiosque à musique en 1900 , ce derniers a été réhabilitée par les autorités locales , ce Kiosque a été couvert par le style mauresque qu' on date de 1910 par l'architecte français Dourcel⁽¹³⁰⁾, C'est la municipalité Mauguin qui fait construire le kiosque en bois (entre 1881-1901) ⁽¹³¹⁾.

Cette placette jouait le rôle de centre de pouvoir colonial, matérialisée par des équipements administratifs (l'hôtel de ville), culturels (théâtre) et cultuels (l'église). Ces équipements constituaient les éléments symboliques de la civilisation française à cette époque.



Figure 66: vue ancien du premier palmier planté en 1871

Source :www.google.com



Figure 67: vue ancien Kiosque à musique édifier en 1900

Source :www.google.com

¹²⁹ - ALBAYAZIN , Idem Opcit .page56 .

¹³⁰ - ALBAYAZIN , Opcit , page57 .

¹³¹ - <http://blidanostalgie.pagesperso-orange.fr>

Figure 68: vue récente sur Placet Ettout
Source : Photo prise par « Marouf »



Cependant , dans le centre de la ville de Blida ,et pendant la période d'arrivée des Maures une place nommée « Placet En Nsara » (quartier El Blansa) fait référence à une population originaire de Valence (Espagne) installée dans la nouvelle cité sous la protection de Sid Ahmed El Kebir ⁽¹³²⁾.



Figure 69: vue ancien de placette Enssara
Source :www.google.com



Figure 70: vue récente de placette Enssara
Source : Photo prise par « Marouf »

Pas loin de placette Européens « En Nsara » ou on y trouvait toutes sortes de magasins construit depuis 1884 , et ce afin de différencier entre les deux marchés. Dans l'avenue Yaakoub Tourki se trouve placette des indigènes « placette El Arab » .

¹³² - <http://blida.net/fra/>

II -3-11- Cimetières et nécropoles :

Il ya deux cimetières qui sont pris en charges dans la listes d'inventaire, cimetières Ibadi et cimetières chrétiennes, les tombes Ibadi est la propriété de la association « Ibadiya » de Blida, alors que celle des chrétiens appartiens au Ministère des affaire religieuse, ils se situent l'un à coté de l'autre dans la rue EL AGBA .

Par ailleurs, et loin de ces deux cimetières, se trouve une nécropole Musulmans, un site archéologique, ancien cimetières des musulmans qui reviens a l'époque ottomans , située dans le quartier d'Arona dans les environs de Rue de la Gare (Avenue Amara Youcef) , comportant 28 tombes construites en pierre et en carrelages.



Figure 71:vue récente (Tombes)
du cimetière chrétiens
Source : Photo prise par « Marouf »

Figure 72:vue récente (Tombes) du
cimetière Ibadiya
Source : Photo prise par « Marouf »

II -3-12- les Rues :

Nous allons citer quelques ruelles, qui ont joué un rôle important dans la vie des blidéens et dans leurs histoires, ainsi que dans l'économie de l'ancienne ville, à savoir La rue Abdallah, Rue d'Alger.

La Rue Abdallah (Rue Randon est une rue commerciale à Blida. Les familles de Blida et des villes environnantes font des achats spéciaux pour les mariées. ruelle été auparavant gérés par les Mozabite (¹³³),La plupart des magasins étaient clairement propres et souvent bien approvisionnés située sur Avenue frère Chwik , un mélange dans le style mauresque et européens. La rue d'Alger actuellement Avenue des Martyrs parallèlement a la rue Koulouglis (Avenue 17 Juin), ou certain le dénommé ROUDELGER, qui Conduisant à Placette Etout ; ces ruelles ont contribuée au fondement des premières line de la ville de Blida depuis 16 siècles.



Figure 73: vue de la Rue de Bey
Source :www.google.com



Figure 74: vue de la rue ABdallah
Source :www.google.com

¹³³ - <http://blida.net/fra/2014/05/23/quelques-reperes-blida-rue-abdallah-rue-randon/>



Figure 75: vue de la Rue d'Alger
Source : Photo prise par « Marouf »

II -3-13- Jardin Bizot « patrice Lumumba »:

Un jardin a été créé en 1867 par la Municipalité dirigée par M Borély ⁽¹³⁴⁾, sur un terrain militaire, il est implantées d'essences rares. Ce jardin se situe à l'avenue Lakhel Mohamed, où se trouve une Fontaine avec un bassin. Il renferme de grands arbres centenaires,



Figure 77: vue ancien du jardin Bizot
Source :www.google.com



Figure 76: vue récente du jardin Bizot
Source : Photo prise par « Marouf »



Figure 78: vue ancien et récente de l'entrée du Jardin Bizot

134 - Le Tell N°4065, Au sujet du Jardin Bizot, <http://blidanostalgie.pagesperso-orange.fr/cpa-bizot.html>



Figure 79: vue récente Fontaine sauvage du Jardin Bizot

II -3-14- Edifices ponctuelles de la colonisation française:

Pendant la colonisation française, dès 1839), la ville a subi de différents changements et de nouvelles implantations, une nouvelle « ville française » fut installée, la place d'armes était le centre du pouvoir européen, entourée des immeubles à arcades, plantés d'arbres, de nombreuses cafés y installèrent leur terrasse, un théâtre y fut construit, ainsi que les premiers bâtiments publics de la ville à savoir : Mairie, Poste, Banque ⁽¹³⁵⁾, ainsi que deux tribunaux, un commissariat de police, une gendarmerie, Hôtel, dispensaire, ces édifices actuellement quelque uns ont gardé leur vocation et d'autres se sont reconvertis en d'autres espaces administratifs, La production architecturale des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, marquée par l'empreinte française, constitue aujourd'hui une composante fondamentale de nombreuses villes algériennes ⁽¹³⁶⁾, ces derniers ne sont pas inclus dans la liste d'inventaires des monuments historiques de la Wilaya de Blida, malgré leur possession d'importantes valeurs architecturales. Les façades à l'architecture du XIX^{ème} siècle français remplacent le long des rues goudronnées les façades aveugles des maisons mauresques, d'après Deluz, cela est confirmé par nos constatations sur site.

¹³⁵ - **LA BRUYERE Joëlle Deluz** : « *Urbanisation en Algérie: Blida; processus et formes* ». ETUDES SUR LE MONDE ARABE N° 3. Edition Office des Publications Universitaires d'Algérie et Maison de l'Orient Méditerranéen, Lyon et OPU d'Alger, France/Algérie, 1988. Page 39.

¹³⁶ - **Boussad Aiche, Farida Cherbi, Leila Oubouzar**, « *Patrimoine XIX^e. et XX^e. siècles en Algérie ; un héritage à l'avenir incertain* », in Romeo Carabelli, Alexandre Abry (sous la direction), Reconnaître et protéger l'architecture récente en Méditerranée, Maisonneuve et Larose, Paris, 2005, PP. 147-170.

a) Immeubles de la place d'armes :

Ces immeubles à importance architecturale datant depuis 1855, avec des façades qui revient au style classique et néoclassique, reflétant bien l'existence de l'occupation française, marquée par des arcades en RDC avec des portes géantes magnifique en bois, ces derniers ont bénéficié de réhabilitation récemment par les autorités locales dans le cadre de reprendre la place d'armes, ces immeubles ce situe au long du boulevard Laiachi Abdellah (Ex la rue Lamy et Tirman) .



Figure 81 : Photo des immeubles en face place d'arme
Source : Photo prise par « Marouf »



Figure 80 : Photo ancien des immeubles en face place d'arme
Source : www.google.com



Figure 82 : Photo d'angles (face place d'arme) ainsi les galeries des arcades
Source : Photo prise par « Marouf »





Figure 83 : Photo d'une porte , Vue des immeubles sur le boulevard Tirman et l'avenue Charef Houcine
Source : Photo prise nar « Marouf »

b) Théâtre :

Un édifice non classé, son nom ne figure pas dans la listes d'inventaire, une perle des établissements culturels à Blida, le théâtre Mohamed Touri, est, considérée comme la première du genre depuis sa réalisation (¹³⁷), situé au long de l'avenue Ben Merah en face la place d'armes, portant le style architecturale de l'époque française (style ART DECO).



Figure 84 : Vues anciens et récente du théâtre
Source : Photo prise par « Marouf »

c) Mairie

Situé sur le Boulevard Tayeb Djoughelali (Ex Rue Tirman) , construit vers 19^{eme} siècle, avec une architecture mixte ; entre style mauresque et l'architecture classique ajouter par la dominance des français .



Figure 85: Vues récente de la Mairie
Source : Photo prise par « Marouf »

¹³⁷ - <http://radio-algerie.com>

d) Poste

Situé sur le Boulevard Tayeb Djoughelali (Ex Rue Tirman) , à coté de la Mairie , construit vers 19^{eme} siècle, avec une architecture de style classique ajouter par la dominance des français, actuellement l'édifice et reconvertie en Magasin .



Figure 86 : Vue de la banque BNA +ex Poste

e) Banques

En retrouve deux banques qui ce trouvent en face de la places d'armes, actuellement une est occupée par la banque nationale d'Algérie « BNA » , située sur le Boulevard Tayeb Djoughelali « Ex boulevard Trumelet », édifier vers la fin de 18^{eme} siècle, par les colons.Et L'autre Banque ce situe sur la rue Hamadouche AEK .

Une troisième banque se situe sur le même boulevard (appelai actuellement banque d'Algérie) , dans la partie Nord de la place d'arme.

La maison de l'agriculture à été reconvertie en Banque (BADR) , située sur le Boulevard de Larbi tebessi , construit vers 19^{eme} siècle .



Figure 87 : Vues anciens et récentes de la Banque d'Algérie (Boulevard Tayeb Djoughelali)
Source : Photo prise par « Marouf »



Figure 88 : Vues anciens et récentes de maison de l'agriculture (banque BADR) (Boulevard Larbi tebessi)
Source : Photo prise par « Marouf »

f) Hôtel

Construit vers la fin de 18^{eme} siècle, par les français, ce situe sur le Boulevard Tayeb Djoughelali, actuellement est occupé par la banque de l'agriculture et du développement « BADR », a subi, ainsi de réhabilitation, remarquant existence d'une fresque magnifique sur le haut de la bâtisses (R+4).



Figure 89 : vue Banque BADR(Ex hôtel)
Source : Photo prise par « Marouf »

g) Tribunaux

Deux tribunaux un ce situe dans l'avenue Souidani Boudjema (actuellement est a l'abondant), et l'autre sur l'avenue Meki Nouredine (reconvertie en commissariat de police après l'indépendance), construits vers la fin de 18^{eme} siècle .



Figure 90 : vue sur cour Ex tribunal (Bab dzair)
Source : Photo prise par « Marouf »

h) Commissariat de police

Construit vers la fin de 18^{eme} siècle, par les français, ce situe sur l'avenue Issat Idir, il est utilisé comme magasin.

i) Gendarmerie :

S'est vers la fin de 18^{eme} qu'il est édifier, ce situe sur l'avenue Souidani Boudjema, actuellement est occupée par une partie.

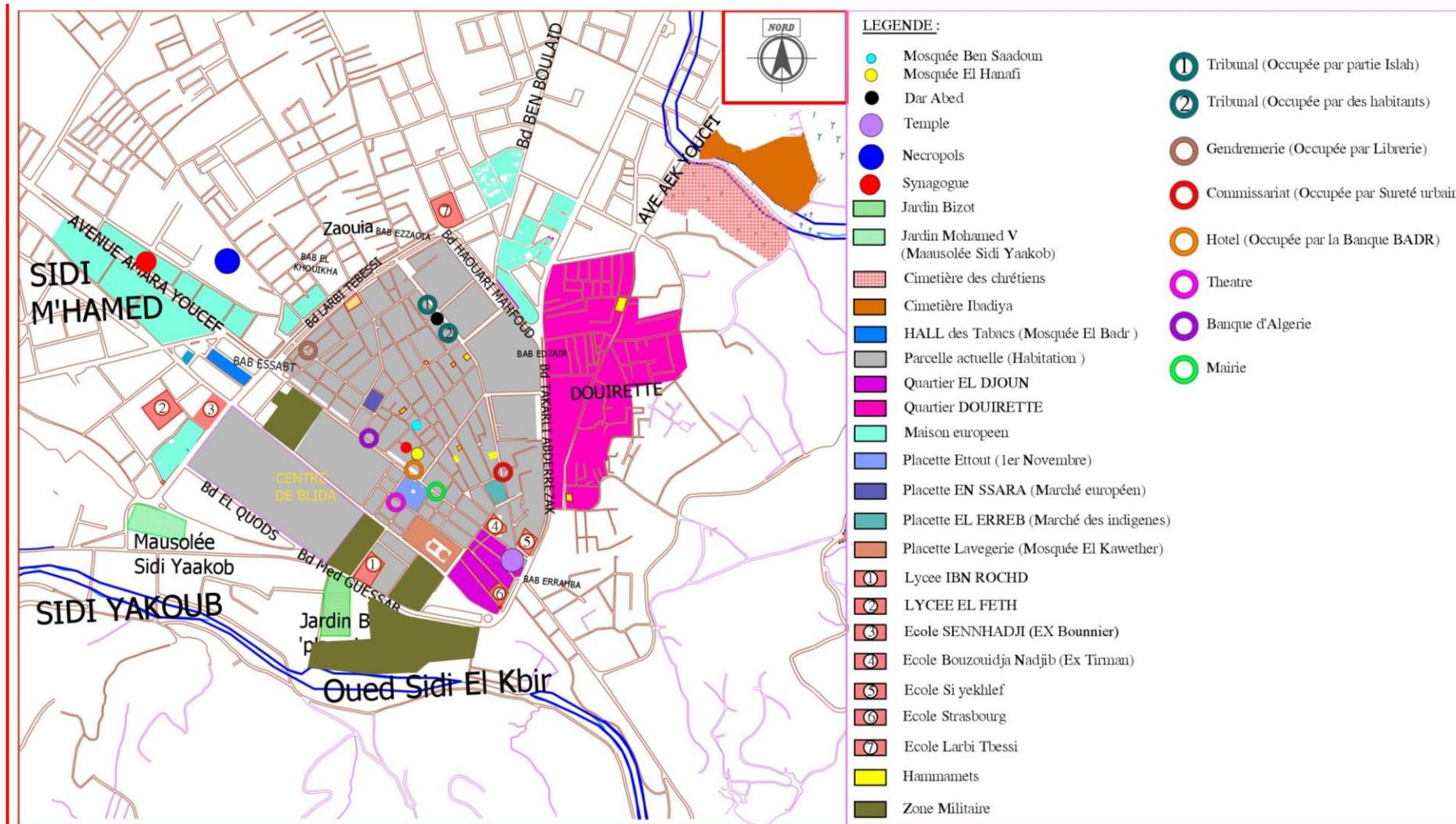


PLANCHE N°01 : PLAN DES POTENTIALITES PATRIMONIALE DU NOYAU HISTORIQUE ET LA PERIPHERIE DU CENTRE VILLE DE BLIDA

CHAPITRE III :

**LES CRETERES DE DELIMITATION DE SECTEUR
DE SAUVEGARDE DU NOYAU HISTORIQUE DE« BLIDA »**

CHAPITRE III : LES CRETERES DE DELIMITATION DE SECTEUR DE SAUVEGARDE DU NOYAU HISTORIQUE DE« BLIDA »

Dans le cadre de ce chapitre nous allons établir une délimitation de secteur de sauvegardé de la ville de Blida et ce précisement de « Noyau historique » ; et afin de nous permettre de bien cerner ces délimitation nous avons opté pour cela à choisir trois éléments fondamentaux à la délimitation qui sont géographique, historiques et architecturale.

III -1- Délimitation géographique :

Le noyau historique fait partie de la ville de Blida, située au cœur de la commune de Blida, dont occupa un point stratégique d'après ce qu'il est noté au dessus, au Sud-Ouest , (36° 28' 16.10" Nord) (2°, 49', 44.73" Est),Elev 262 m et la latitude 1.87 Km de la côte , il est limitée par :

- Nord : Avenue Houari Mahfoud
- Ouest : Avenue Takarli Abderezek
- Sud : Oued Sidi el Kbir , Avenue Jerusalem , Avenue lakhal Mohamed dit Kada
- Est : Avenue Larbi Tebessi et Avenue Colonel Lotfi



Figure 91 : Plan de délimitation géographique du noyau historique de Blida
Plan état major de Centre Ville de Blida
Source : Direction de la DUAC Blida

III -2- Délimitation historique :

Le secteur sauvegarde peut être créé lorsqu'il présente un caractère historique (¹³⁸), à travers cela l'étude d'une approche historique est indispensable, devient un élément de critère pour la délimitation de ce secteur sauvegardé, permettant de mettre en place les limites historiques de la ville de Blida, et de saisir la logique de composition et le fonctionnement des espaces publics du secteur sauvegardé à travers le temps.

Par ailleurs, cette recherche est effectuée à l'aide de documents anciens tels que des cartes, plans, maquettes, vues en perspective, cartes postales, des ressources imprimées...ect, permettant de comprendre la logique de l'implantation et de l'évolution (¹³⁹), et ainsi, utiliser différentes cartes et documents écrits que nous pourrions récolter, ceux-ci constituent des éléments importants, arrivant à une stratification urbaine.

Dans ce contexte, selon la mémoire de « Bouteflika Mourad », il se réfère à ce que les faits historiques connus comme permanence historique peuvent être décrits comme une description de ce qui est important pour la confirmation, et la structure historique de la zone elle-même est considérée comme monuments à conserver (¹⁴⁰).

Dans cette section, nous aborderons toutes les périodes historiques mentionnées au chapitre II, à l'exception de la période Antique, pour le manque de documentation qui justifie le passage de cette période ainsi que ces tracés. Nous identifions les informations collectées sur une carte actualisée de la ville actuelle, appliquée la position des zones historiques dans cette carte.

Parallèlement à ce qui a été précédemment issu dans l'article des caractéristiques patrimoniales de la ville de Blida, cette étude de délimitation historique ; va se consacrer à l'identification des éléments physiques existants, qui doivent être conservés pour les significations qu'ils assument dans l'histoire de l'implantation urbaine (individuellement et dans leurs relations réciproques), comprend, en général, l'ensemble des constructions, traces

¹³⁸ _ **Communauté urbaine de Bordeaux**, Révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Bordeaux, Bordeaux, Direction de l'Urbanisme -12 Boulevard Antoine Gautier, 06/04/2011.

¹³⁹ - **Chantal Ausseur Dolléans**, *Les secteurs sauvegardés*, Ministère culture communication France, www.culturecommunication.gouv.fr, Janvier 2000

¹⁴⁰ - **BOUTEFLIKA Mourad** : " *Carte de permanence : un nouvel outil pour le projet de la ville existante : cas d'étude la ville de Blida* ". Mémoire de magister en préservation et mise en valeur des sites et monuments historiques. Epau, El Harrach, Algérie, 1993, Page 69.

et tracés (de la forme urbaine) qui subsistent et persistent dans l'étude de l'évolution du tissu urbain ⁽¹⁴¹⁾.

Notant, que parmi les difficultés rencontrées par l'absence des documents anciens successifs dans le temps, qui se limitait à deux périodes historiques distinctes, et les événements qui distinguent le développement historique de la ville de Blida, par un voyage de l'époque turque, pré-turque jusqu'à la colonisation Française.

En premier lieu, Blida a passé par une période de fondation pendant 1519 et 1533 (Epoque pré-turque), par un marabout dénommée Sidi Ahmed El khebir, qui devient l'ancêtre d'une tribu religieuse , lui a permis de crée les premières tracé du quartier El Djoun , on construisant une Zaouïa, et dans l'année 1520 Sidi Ahmed El Kebir a permis aux Maures d'Andalousie refuge de s'installer dans l'actuelle quartier El Djoun ,qui figure dans le plan de 1842 , (Voir plan 01), En 1535, la ville a subi des changements majeurs, à savoir la conversion de la vallée du lit d'origine par les andalous (expert en matière d'hydraulique) , autres changement , la construction de premier rempart le long de la rue Kouloughlis , percés par 04 portes (Bâb-erahba , Bab –edzair ,Bab Essebt et Bab El Kbor) ⁽¹⁴²⁾ , a ce jour , les Blidéens garde le souvenir de ces tracés (portes) qui devient par la suite 06 portes, une phase suggère l'existence des Ottomans et les Andalous , Laisser des effets concrets dans la ville de Blida. Commencez avec les traces formelles du quartier « El djoun ».

Parlons des Ottomans, où la ville de Blida a commencé à prendre de l'importance dans cette

¹⁴¹ _ BOUTEFLIKA Mourad ,OPCIT , Page 38 .

¹⁴² _ BOUTEFLIKA Mourad ,OPCIT , Page 51 .

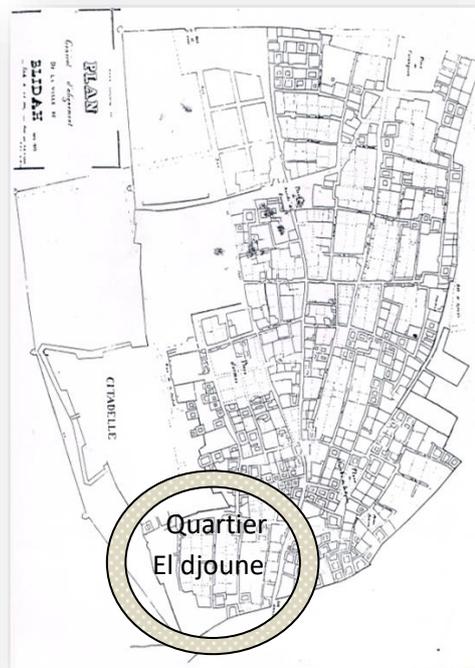


Figure 93 : Plan N°01 –PLAN EN 1842
Source : Mémoire de Boutflika Mourad

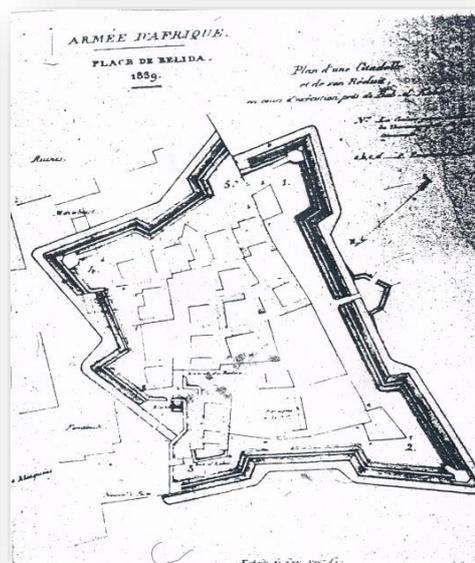


Figure 92 : Plan N°02 - enceinte militaire-
Citadelle

Source : Mémoire de Boutflika Mourad

période "turque", en fonction de son emplacement stratégique, Il apparaît dans son effet sur la construction de la Casbah (enceinte militaire-Citadelle-), au Sud-ouest de la Ville,(voir **plan 02**), Ce qui dans le passé a conduit à l'émergence du pouvoir ottoman à la fin du XVIIIe siècle dans la ville.

Hormis l'enceinte militaire, D'autres éléments permanents apparaissent ; à savoir les mosquées (Djemaa Ben Saadoun, Djamaa Et Tourk, Djemaa Sidi Baba Mohamed ce derniers détruit en 1857), ainsi que l'amplification de deux autres cimetières, une en avant de la porte d'Alger l'autre devant la porte Er-rehba en continuité de celui face à Bab El Kbor.

En analysant le plan de Blida datant 1842 (voir **plan 03**), les traces d'éléments permanents de construction figurée depuis lors, nous avons superposé ce plan sur l'actuel tissu urbain de la ville, (voir la planche N°02 – de délimitation historique), faisant surgir ces éléments permanent qui reviennent à ces périodes (Ottomans et andalous), citées auparavant. Cette période est

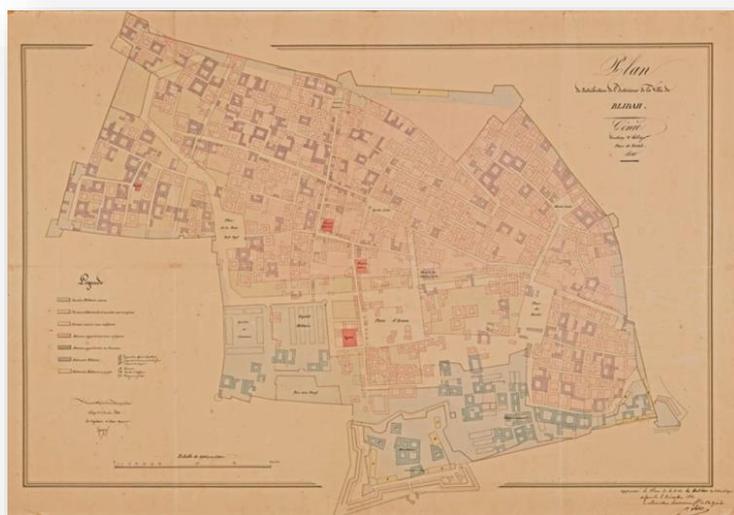


Figure 94 : Plan N° 03 : Plan de Blida en 1842

actuellement déterminée par des voies adjacentes aux anciens remparts (disparues après le tremblement de terre de 1825). D'autres événements contribuent au développement historique de la ville de Blida , à travers le décampement d'Ouled Soultan vers le Sud de la ville au 18^{eme} siècles , sous la pression des tribus voisines du cote Nord-Ouest de la ville , ce quartier (Douirrette) se manifeste sur l'extra-muros de l'ancien ville , un éléments permanent a ce jours , participe par les Hammams ,Ecoles ainsi que des fours et des constructions (habitations en Patio) (voir planche N°02). Un autre quartier celui de Baba Zaouïa a résisté au tremblement de terre de 1825; dont il exister une tannerie (Madbagha) au tour lequel les habitants ont peu abrité a ces endroit et une des éléments permanent.

Dans cette période, la ville a bien gardée les principaux tracé des deux rues , la rue dit spirituelle d'après Bouteflika Mourad , reliait entre Bab Errahba et Bab ESSEBT (Actuellement Boulevard Laichi ABDELAH) ,deuxième ruelle et celle de Koulougli , relie entre Bab ed dzair et bab el Kbor (actuellement avenue 17 Juin), des rues qui se trouve au milieu de l'enceinte Turc , elles sont devenues humbles , nous pouvant dire de ces rues des

éléments permanent permettant de limiter les zones dont les ottomans ont occupés par le temps . D'autres rues contribuent à ces limites, rue de Bey (actuellement dénommée avenue colonel Amirouche), comme son nom l'indique, constituait l'affirmation du pouvoir turc dans la ville de Blida ⁽¹⁴³⁾, parallèle à l'axe spirituel, elle contenait les édifices les plus représentatifs de l'époque turque (entre palais, hammams et mosquées) , cela a été indiquée dans l'article des caractéristiques patrimoniale de noyau historique de Blida en haut .

Noté que le tremblement de terre de 1825 a largement modifié la structure de la ville, engendrant beaucoup de vides et l'apparition surtout de fragments d'îlots ⁽¹⁴⁴⁾.

En dernier ; ces périodes (Ottomans et Andalous) sont marquées en couleur rose sur l'actuelle tissu urbain de la ville de Blida (voir planche N°02). Concluons que ces périodes (Ottomans et andalous) viennent d'être placés au centre de tissu urbain de la ville de Blida, où est le cœur historique de la ville de Blida.

En deuxième lieu, au moment de la conquête française ; la ville de Blida a résisté à cette dernière depuis 1831 jusqu'à l'année 1839 ; de ce temps , la ville a connu plusieurs révoltes par les tribus locales (montagnards) pendant la colonisation française, ce qui a ramené les français à s'immurer dans la citadelle turque jusqu'à 1842 , cela et , mentionnée dans le plan N° 03 , durant ce temps Blida mentionne une nouvelle transformation à l'intérieur , qui s'est étalée à l'extérieur des murailles Turcs , de la ville par la colonisation Française .

Dans cette période, la colonisation française, a construit des murailles en dehors de l'ancienne limite des Ottomans et Andalous, (voir planche N°02) , cela est bien apparent dans les plans cadastrales revenant en 1866 , ces murailles sont parmi l'une des premières interventions de la colonisation , qui remplace le vieux rempart en pisé par un solide mur en pierre , détruit par la suite en 1926⁽¹⁴⁵⁾, mais ce tracé est toujours gardé , visible actuellement par les ruelles existantes (Boulevard Larbi tebessi ,avenue Houari Mahfoud , avenue Takarli abaderazak ,avenue Jérusalem ...ECT) .

¹⁴³ - BOUTEFLIKA Mourad ,OPCIT , Page 54 .

¹⁴⁴ - BOUTEFLIKA Mourad ,OPCIT , Page 55 .

¹⁴⁵ - BOUTEFLIKA Mourad ,OPCIT , Page 59 .

La colonisation française s'est dirigée vers la prise de la ville de Blida (Mitidja) ; tracé par l'installation d'un ensemble des camps militaires pour protéger les centres, ce qui a nécessité la construction de plusieurs équipements militaires , d'après ce qui a été noté en haut , le vides causé par le tremblement de terre du 1825 et aussi les populations locales chassées par les français avaient libérée de vastes espaces à l'intérieur des remparts (facilitant l'installation de l'armée et orientant ses formes d'intervention ⁽¹⁴⁶⁾ ,cela a permis aux français d'édifier et restructuré de nouveau la ville de Blida , perçoivent ca sur les plans cadastrale 1866 (voir Plan N°04) .



Figure 95 : PLAN N°04 –Plan cadastrale en 1866
Source : Cadastre d'Alger

Parmi les actions effectuées par la colonisation française, est qui restée visible a ce jour, l'insertion de nouvelle trame urbaine à l'intérieur de la ville (intra-muros) par des opérations de percement et d'alignement, tout en gardant les mêmes orientations que les deux principales rues de la ville arabes (Ottomans et Andalous) , Ces traces de trame obéissent à la logique de damier (voir plan N°04) ⁽¹⁴⁷⁾ ; les nouveaux axes fondateurs étaient commandés par la place d'arme (avec implantation de nombreux cafés a terrasses , d'un hôtel , et du théâtre) , accueillant en même temps un nombre considérable d'édifices de services public ; d'intérêt local ou régional , (Mairie, poste ,sous préfecture , écoles , dispensaire, tribunaux , etc ... construite en fin de 18^{eme} siècles) une autre place adjacente été occupée par la mosquée de Sidi Ahmed EL kbir ; dont elle subie des actes de destruction , aujourd'hui , l'endroit est affecté a une nouvelle mosquée « El Kawther » . Sachant bien que dans cette période des colons, Blida a connu édification de nouveaux espaces cultes pour les communautés chrétiennes et Juifs (Temple, synagogue ect..).

¹⁴⁶ - BOUTEFLIKA Mourad ,OPCIT , Page 56 .

¹⁴⁷ - BOUTEFLIKA Mourad ,OPCIT , Page 57 .

D'autre part, il ya eu des actions sur l'intra-muros et à l'extra-muros de la ville de Blida (noyau historique et les périphéries) entre 1866 et 1916, représentée par des extensions urbaines à l'extérieur des remparts suivant le tracés des seguias , et vers les camps soit vers de nouveau noyaux comme la gare de chemin de fer , entreprennent la ville dans un processus de développement continu qui est souvent au détriment de la campagne, résultant l'éclatement au-delà de ses limites initiales (noyau historique) , créant par cela de nouvelle bâtisses (Ecoles , quartier sidi Yaakoob , habitation européen , église , hôtel de finances , poste , commissariat centrale construite dès 1945 (Voir plan N°05) .

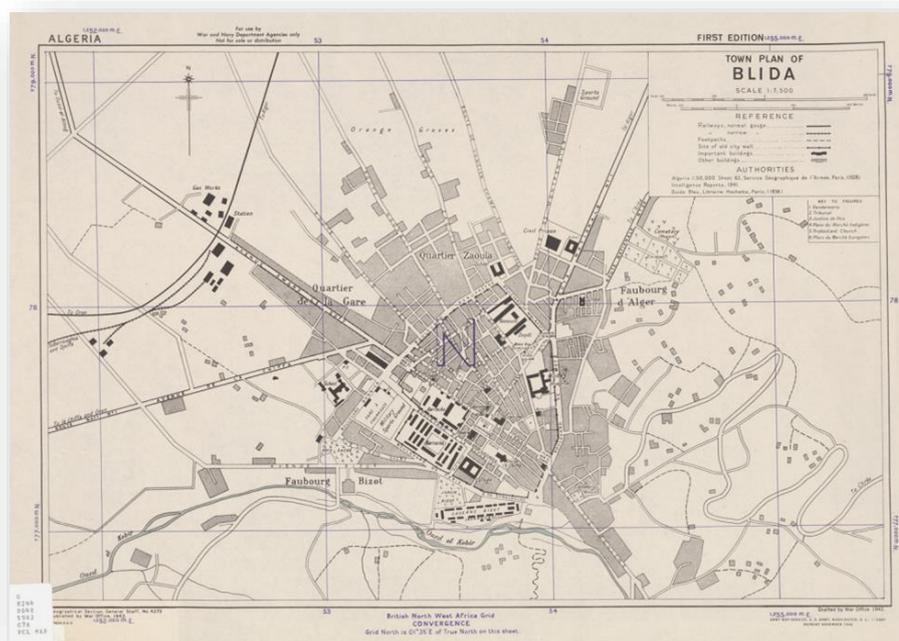


Figure 96 : Plan N°05 –Plan américain en 1942
Source : Mr Benhamouche

Ainsi, ces transformations qu'a connues Blida pendant la période de la conquête française, nous avons peu matérialisée ses limites, sur le plan actuel de la ville, faisant délimité en deux zones une intra-muros et l'autre extra-muros à travers le plan cadastrales du 1866 et le plan américain en 1942 (ces deux derniers sont mentionnée en couleur Verts et Bleu) (voir planche N°02) .

On peut conclure que la délimitation historique de la ville de Blida (noyau historique) était basée sur la recherche historique, la construction, les traces et le traçage des éléments, à travers lesquels la ville de Blida a été développée, préservée ou convertie, la consultant des structures physiques et la construction des strates historiques nous a permis d'identifier les types qui ont formé la ville et sa périphérie, qui existent jusqu'à ce jour, comme nous venons de le voir, la structure du territoire de la ville de Blida a progressé à travers les ajouts successifs de nouveaux éléments et d'occupations ascendantes à des zones supplémentaires, résultant par cela, les traces de 03 périodes (Ottomans, Andalous et colonisation).

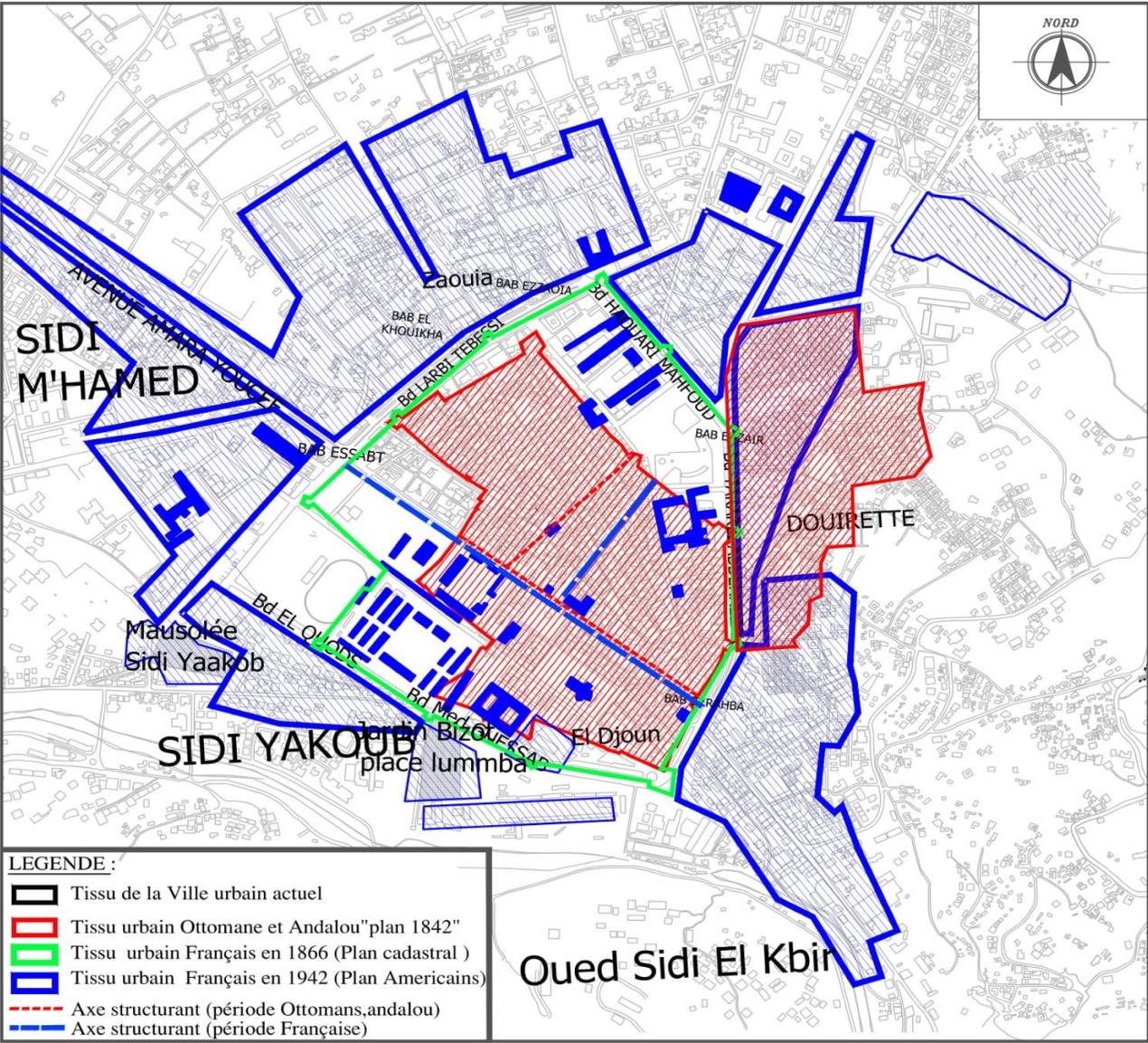


PLANCHE N°02 : PLAN DE DELIMITATION HISTORIQUES DU NOYAU HISTORIQUE ET LA PERIPHERIE DU CENTRE VILLE DE BLIDA

Chapitre III

III -3- Délimitation architectural :

Par la définition du " secteur sauvegardé ", parmi les points pris en compte, souligne : "lorsqu'un ensemble de bâtiments construits ou non (ensembles urbains) a un caractère esthétique ou une nature justifiant la conservation", Nous avons pensé à une nouvelle préférence pour la délimitation, « délimitation architectural » ; qui nous permet de créer et de limiter le "secteur sauvegardé». La délimitation de l'espace architectural a lieu à travers le volume architectural. Ces deux concepts (espace architectural et volume architectural) sont indépendants. Le volume, à son tour, peut ne pas correspondre à la forme matérielle qui le délimite, étant donné que la dimension de la couleur et des textures, la direction des transparences et la proportion des niveaux peuvent varier ⁽¹⁴⁸⁾. En continuité de ce qui est mentionné dans l'article des caractéristiques patrimoniale de noyau historique de la ville de Blida et la délimitation historique, cette délimitation met en évidence les zones architecturales homogènes, de l'ancien noyau et sa périphérie.

Nous commençons par dire que le noyau historique est divisée en deux parties essentielles, cela a été largement cité dans l'ouvrage de Colonel Trumelet « *la ville est divisée en deux parties : le quartier more, affecté aux indigènes est consigné à la troupe et aux européens du coucher au lever du soleil* », Cette distinction entre les communautés locales a conduit à la diversité dans la conception architecturale adoptée par la ville de Blida depuis les périodes coloniales Ottomanes, Andalouses et Françaises , dont J.Deluz-la Bruyère les identifie en partageant de la ville en quartiers « européens » et « musulmans » ⁽¹⁴⁹⁾ . En outre, en référence à ce qui précède (la communauté musulmane et la communauté européenne), cela nous a permis d'identifier les zones architecturales homogènes.

Ces zones contribuera à la délimitation architecturale, en vue de crée un secteur sauvegarde, étant donnée que l'approche patrimoniale urbaine s'était développée, et qui considère que l'intérêt historique, culturel et esthétique de nombreuses villes ne pouvait être réduit à la seule présence d'éléments remarquables, mais résidait dans l'harmonie et la qualité de l'ensemble des édifices et des espaces qui le composaient ⁽¹⁵⁰⁾ .

¹⁴⁸ - <http://lesdefinitions.fr/espace-architectural>

¹⁴⁹ - **Joëlle Deluz LA BRUYERE** : « *Urbanisation en Algérie: Blida; processus et formes* ». ETUDES SUR LE MONDE ARABE N° 3. Edition Office des Publications Universitaires d'Algérie et Maison de l'Orient Méditerranéen, Lyon et OPU d'Alger , France/Algérie,1988. Page (91) .

¹⁵⁰ - Chantal Ausseur Dolléans, *Les secteurs sauvegardés*, Ministère culture communication France , www.culturecommunication.gouv.fr , Janvier 2000 page 12

Toutefois, ces zones nécessitent une analyse du bâti approfondie, afin de les mettre en valeur, à la fois, de recenser chaque édifice individuellement et d'identifier sa relation avec l'ensemble urbain, mais cette analyse fait objet d'un plan de PPSMVSS, de ce fait on s'est basé dans cette recherche de délimitation sur les recensement déjà établis dans les POS, mémoires de magistères et selon les livres comme celui de J. Deluz-la Bruyère, portant sur « *Urbanisation en Algérie: Blida; processus et formes* », ainsi que l'étude déjà faite dans cette recherche à savoir les caractéristiques patrimoniales du noyau historique et sa périphéries

Le noyau historique de la ville de Blida ainsi que sa périphéries, seront divisés en 08 zones urbaines qui contribuent à la délimitation architectural, comme indiqué dans le document graphique « voir planche N°02 », à savoir :

- 1) Zone d'habitat individuel (maison à patio + maison colonial)-Intra -muros
- 2) Zone d'habitat individuel (maison à patio « quartier El djoun ») -Intra -muros
- 3) Zone d'habitat individuel (maison à patio « quartier Douirette ») -Extra -muros
- 4) Zone d'habitat individuel (maison à patio « quartier Bab Zaouïa ») - Extra -muros
- 5) Zone d'habitat individuel (maison colonial)- Extra -muros
- 6) Zone de détente (Jardin Bizot + Mausolée sidi yaakob) -Extra -muros
- 7) Zone cimetières - Extra -muros.
- 8) Zone Militaire - Intra -muros .

1-Zone d'habitat individuel (maison à patio + maison colonial)-Intra -muros

Cette zone indique un pourcentage de constructions à ouvertures orientées vers l'intérieur, critère typologique différenciant les constructions à patio ou à cour intérieure, dites « traditionnelles », des constructions dites « de type européen »⁽¹⁵¹⁾, qui comprenaient trois périodes au moment de la construction. Et coopère dans l'établissement et la croissance de Blida (période Ottomane, Andalouse et Coloniale). Jusqu'à 23% au maximum pour les anciens quartiers à l'ouest de la ville (ancien quartier de résidence de la population européen), et de 65%, pour les quartiers Sud abandonnés aux autochtones (musulmans)⁽¹⁵²⁾ représente une grande partie des périodes andalouse et ottomane.

Commencent par les maisons qui reviennent aux périodes Ottomans et Andalous, La ville de Blida abrite d'une part, une typologie proto-urbaine résultant de l'occupation rurale

¹⁵¹ - Joëlle Deluz LA BRUYERE : « *Urbanisation en Algérie: Blida; processus et formes* ». ETUDES SUR LE MONDE ARABE N° 3. Edition Office des Publications Universitaires d'Algérie et Maison de l'Orient Méditerranéen, Lyon et OPU d'Alger, France/Algérie, 1988. Page (91).

¹⁵² - Joëlle Deluz LA BRUYERE, Opcit, Page (91).

andalouse et ottomans (El Djoun), avec ses maisons de maître et leurs dépendances telles qu'écuries, maisons des serviteurs et jardins, ainsi que d'autre part, une typologie urbaine, importée d'Alger pour la gente turque de la ville, dans le quartier de la rue du Bey et de la rue d'Alger ⁽¹⁵³⁾. Ces maisons que nous avons mentionnées (maisons ottomanes et andalouses), sont traduites formellement par l'empilement horizontale et verticale selon les mécanismes de transformation automatique de la maison au cours des siècles. Une échelle (escalier) dans la cour pour monter à l'étage, puis un couloir menant aux pièces de l'étage. Ensuite viendra la naissance de la cour mais le modèle « européen » s'imposait parfois ⁽¹⁵⁴⁾. Notant qu'il n'y a pas autant des études typologique architecturale de la ville de Blida, dont on est inspirée de la mémoire de Tiar Manel Djaziya, cette dernière à identifier le type de maisons d'habitations.

En conséquence, la ville de Blida offre deux types de maisons pour la période ottomane, des maisons à cour avec Riwak et d'autres à cour sans Riwak. Conçues à partir du style ottoman, Lorsque les escaliers sont placés dans la cour / patio et non dans le bâti. Ces traces d'une typologie ottomane sont représentées par les galeries autour du patio dans certains échantillons du tissu historique mixte. Ces maisons sont caractérisées par des façades aveugles, percées de porte modeste en forme d'arc brisé décorées par des fenêtres, tandis que les toitures sont en pente avec un gabarit R+1, sont aménagées par des jardins.

Depuis 1830, la présence française en Algérie a conduit à un changement remarquable dans le paysage architectural de la ville. Construire des maisons européennes est la caractéristique la plus évidente. Leurs premiers modèles sont élevés au cœur de la ville ottomane ⁽¹⁵⁵⁾, créant par cela des zones mixtes englobant trois périodes spécifiées par une mixité entre le style européen et le style Ottomane - Andalous (Zone d'habitat individuel (maison à patio + maison colonial)-Intra -muros), à travers cela *La Bruyère* a bien montré que le tissu européen entoure le tissu traditionnel, Pour la différenciation sociale et les avantages politiques forts ; cela est le témoignage de l'autorité française, cette utilisation de l'espace urbain par deux groupes différents vivant dans les relations discriminatoires dans la

¹⁵³ - **Bougherira-Hadji QUENZA**, « Outil 4 Analyse urbaine et architecturale Le regard de l'urbaniste : », *Typologies modernes versus typologies traditionnelles dans les médinas algériennes*, Architecte et urbaniste Professeur à l'Université de Blida, Algérie, page 112. http://www.rehabimed.net/Publicacions/Metode_Rehabimed/I.Rehabilitacio_Ciutat_i_Territori/FR/2e%20partie.%20Outil%204.pdf

¹⁵⁴ - **Joëlle Deluz LA BRUYERE**, *Opcit*, Page (63).

¹⁵⁵ - **Asma Hadjilah**. « L'architecture des premières maisons européennes d'Alger, 1830-1865 », Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme d'Alger, *Artl@s Bulletin* 5, no. 1 (2016): Article 2 Page2

double organisation de la ville. Se voit, par exemple sur les marchés existant : le marché européen et le marché arabe.

Ce tissu européen englobe aussi la place du 1^{er} novembre (Place Ettout) ainsi que les îlots qui l'entourent, et le long du Boulevard Laiachi abdelah et Tayeb Djougulal « Ex ,Bd Tirman) (Axe structurants de la ville dans la période française) .

Cette architecture « européenne » est introduite progressivement qui se manifeste en premier lieu, dans les transformations des maisons mauresques : outre le réagencement de leurs intérieurs, elles sont « habillées extérieurement à l'europpéenne » ⁽¹⁵⁶⁾ ; ce type est caractérisée par organisation extravertie et de façades revêtues de faïence et décorées par des éléments architectoniques emprunté de style précolonial (colonnes, arcades et faïence).ce patrimoine colonial du XIX siècle, En effet, les héritages coloniaux en Algérie se trouvent de plus en plus menacés par des problèmes d'ordre politique, économique et social .

2- Zone d'habitat individuel (maison à patio « quartier El djoun ») -Intra –muros

Un ancien quartier de Blida qui ce situe au Sud de la Ville, caractérisée par des habitations individuelles datant de la période Andalouse, où les premiers Andalous installés, dont elle est mentionnée dans la délimitation historique en haut ; une zone a une typologie proto-urbaine résultant de l'occupation rurale andalouse et ottomans, avec ses maisons de maître et leurs dépendances telles qu'écuries, maisons des serviteurs et jardins. Cette zone est supposée être andalouse. Les maisons à cour englobe (80% des maisons) et les maisons à patio (20%). Suggérant qu'ils sont des maisons arabo-andalouses.

Ces maisons sont des maisons à R.D.C dé fois en R+1, d'une forme en T ou en U configurée souvent par l'espace en portique qui est le riwak où la galerie, atteste de la particularité architecturale des maisons arabo-andalouses.

3- Zone d'habitat individuel (maison à patio « quartier Douirette ») -Extra -muros

Zone est située au sud-est, qui a été reconstruite de l'autre coté des remparts (en dehors de noyau historique) , selon La bruyère , un quartier formé de plusieurs noyaux assez compacts de maisons à patio (le quartier des Ouled soltane , du nom de l'une des tribus locales) s'étaient rapidement développée , matérialisant l'exclusion de la ville des Blidéens , , une

¹⁵⁶ - **Asma Hadjilah.** OPCIT , Page 10 .

partie de la ville dont ils avaient été chassés , limité vers l'est par le nouveau cimetière européen et par un résidu de cimetière musulman , à l'ouest par le quartier des Moulins , le quartier de Ouled Soltane , encore appelé « Douirette » , semble s'être développé en relation avec la première route d'Alger par le piémont et Bab er Rahba . Néanmoins, les constructions des quartiers périphériques « quartier Douirette » est dominée par des maisons à cour ou à patio (plus de 75%) ⁽¹⁵⁷⁾ .Ces maisons sont caractérisées par des façades aveugles, percées de porte modeste en forme d'arc brisé décorées par des fenêtres, tandis que les toitures sont en pente avec un gabarit R+1, sont aménagées par des, tandis que les toitures est en pente avec un gabarit R+1, est sont aménager par des jardins.

4- Zone d'habitat individuel (maison à patio « quartier Bab Zaouïa »)- Extra -muros

Le seul quartier « arabe » au nord de la ville de Blida, se trouve au niveau de Bab Zaouïa, qui s'est densifié dans les jardins d'un refuge de population après le tremblement de terre de 1825 et rapidement envahi par la ville. Séparées par des jardins, sur le chemin de la Zaouïa de Sidi Medjebeur. Il est formé d'un ensemble de petites maisons à cour intérieure d'un tissu andalous , les maisons sont caractérisées par des façades aveugles, percée de porte .

5-Zone d'habitat individuel (maison colonial)- Extra -muros

Cette zone et située dans la partie Nord et L'Ouest de la ville de Blida , adjacent au limité de l'ancien murailles qui revient à la période Française , dont il ont été détruite et retracé par des Boulevards , s'achant que Blida était une ville « française » et qu'une telle campagne qualificatif pouvait même faire l'objet d'une surenchère , la ville a suivi très fidèlement les modèles de croissance urbaine de la métropole .ainsi ,on peut suivre à Blida comme dans toute ville française moyenne , la multiplication des lotissements , le développement de l'habitat pavillonnaire , l'instauration du « désordre spatial » -Weexsteen , 1974, P19⁽¹⁵⁸⁾ ; cela conduit à la formation d'une majorité des villas ou d'appartements de bon standing , la présences de ces zones (villa) peut être vu au long du boulevard Larbi Tebessi , Avenue Colonel Lotfi ,Avenue Houari Mahfoud ,avenue kritli Moukhtar , Boulevard Amara Youcef .

Ces habitations ont subis des opérations la plupart étaient sous la dominance des européens. Et selon La bruyère les prescriptions des cahiers des charges été très précises qui exclu des activités, et limité la surface bâtie et la hauteur des constructions, avec interdictions d'adoptée le « Style Mauresque » .ces instructions ont bien contribuées pour une création de

¹⁵⁷ - Joëlle Deluz LA BRUYERE , Opcit , Page (91) .

¹⁵⁸ - Joëlle Deluz LA BRUYERE , Opcit , Page (86) .

nouveaux styles purement européens (précisément Français). Le style européen datant du XIX^{ème} siècle est bien montré par le style Art déco.

6-Zone de détente (Jardin Bizot + Mausolée sidi yaakob) -Extra -muros

Il s'agit de deux zones séparatifs, une qui se trouve au niveau du quartier de Sidi Yaakob(Bois sacrée), l'autre à coté de l'ex rue Bizot (Avenue Lakhel Mohamed) , des zones boisée avec des places publiques ainsi que mausolée . Le Jardin Bizot, dénommé par colonel Trumelet un délicieux square Bizot , créé par M. Borély La Sapie, élève dans les airs sa plantureuse végétation, est le poumon naturel de la ville de Blida déjà mentionné dans l'article des caractéristiques patrimoniales de la ville de Blida .

Par ailleurs le mausolée de Sidi yaakoob comprend deux sanctuaires, le plus grand contenant les restes du Ouali' tandis que le second est à quelques mètres, et contient des restes de personnes non encore identifiées (voir l'article des caractéristiques patrimoniales de la ville de Blida).

7-Zone cimetières - Extra –muros.

Une zone qui se situe au Nord de la ville de Blida, comportant deux cimetières (cimetière Chrétien, Ibadiya et musulmans),

Le cimetière Chrétien comportant des tombes, des caveaux et des sépultures, à travers les noms de familles ; les dates, les ornements, les « œuvres d'art » devraient être préservés par toute forme de vol et fouille, ces derniers sont sculptés, (arts décoratifs). Où ces tombes sont caractérisées par une sorte de cimetière appelé dormant, ou l'absence d'entretien des tombes permet à la nature de restaurer ses droits. Sachant que les tombes ont été adoptées par le décret impérial qui a réorganisé les sépultures et des pompes funèbres, la se situe l'acte fondateur qui ouvre la voie à la création de grands cimetières urbains de France, cela à commencer par les auteurs –placés sous la direction de Régis Bertrand et Guénola Groud-le 23 Prairial an XII (12 Juin 1804) ⁽¹⁵⁹⁾ , Ainsi que le cimetière Ibadite et musulman comporte des tombes. Selon l'identité musulmane.

¹⁵⁹ - <https://www.lemoniteur.fr/article/vient-de-paraitre-cimetieres-et-tombeaux-patrimoine-funeraire-francais-33658853>

8-Zone Militaire - Intra -muros

Une zone qui est née durant la colonisation Française, portant un type d'architecture européenne, cette dernière est bien protégée par la MDN. Elle se trouve dans la partie sud-ouest de la ville de Blida « intra-muros ».

A travers ces zones homogènes sus énoncées, on conclut que la ville de Blida se divise en deux zones primordiales situées dans l'ancien noyau historique, la Zone d'habitat individuel (maison à patio + maison coloniale) et la Zone d'habitat individuel (maison à patio « quartier El djoun »), deux entités ont contribué au fondement de la ville urbaine, marquée par la présence de la période Ottomane, Andalouse et Colonisation Française ; on oublie l'existence des autres entités assez importantes durant même périodes ; qui se trouvent à l'extra-muros de la Ville (dehors du noyau Historique) à savoir la Zone d'habitat individuel (maison à patio « quartier Douirette ») et la Zone d'habitat individuel (maison à patio « quartier Bab Zaouia »).

Néanmoins, pendant les périodes d'invasion française, la ville a connu un processus de croissance vers le Nord et l'Ouest du noyau historique, ce qui favorisa l'émergence de la construction européenne, suite à la folie de la construction due à l'afflux d'immigrés de nationalités diverses ⁽¹⁶⁰⁾. Selon ces migrants, il s'est figuré une main d'œuvre essentiellement française, espagnole et italienne, à cet effet, une autre zone homogène se manifeste est celle (Zone d'habitat individuel (maison coloniale)- Extra -muros), d'autres entités apparaissent (Zone de détente (Jardin Bizot + Mausolée Sidi Yaakob) et zone cimetières). Tandis que la zone militaire, détient un grand côté architectural de l'époque française, mais ce dernier est pris en charge par la MDN, ce qui signifie qu'il est lui-même préservé.

En outre, nous concluons que ce noyau historique et sa périphérie se composent de trois types architecturaux essentiels, un type architectural datant de l'époque ottomane et Andalouse, qui a conduit à un style Mauresque (Maison à Patio et à cour), et l'autre type de période Française à travers son style européen en particulier (Voir Planche N°03).

¹⁶⁰ - **Asma Hadjilah.** « L'architecture des premières maisons européennes d'Alger, 1830-1865 », Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme d'Alger, Artl@s Bulletin 5, no. 1 (2016): Article 2 page 2

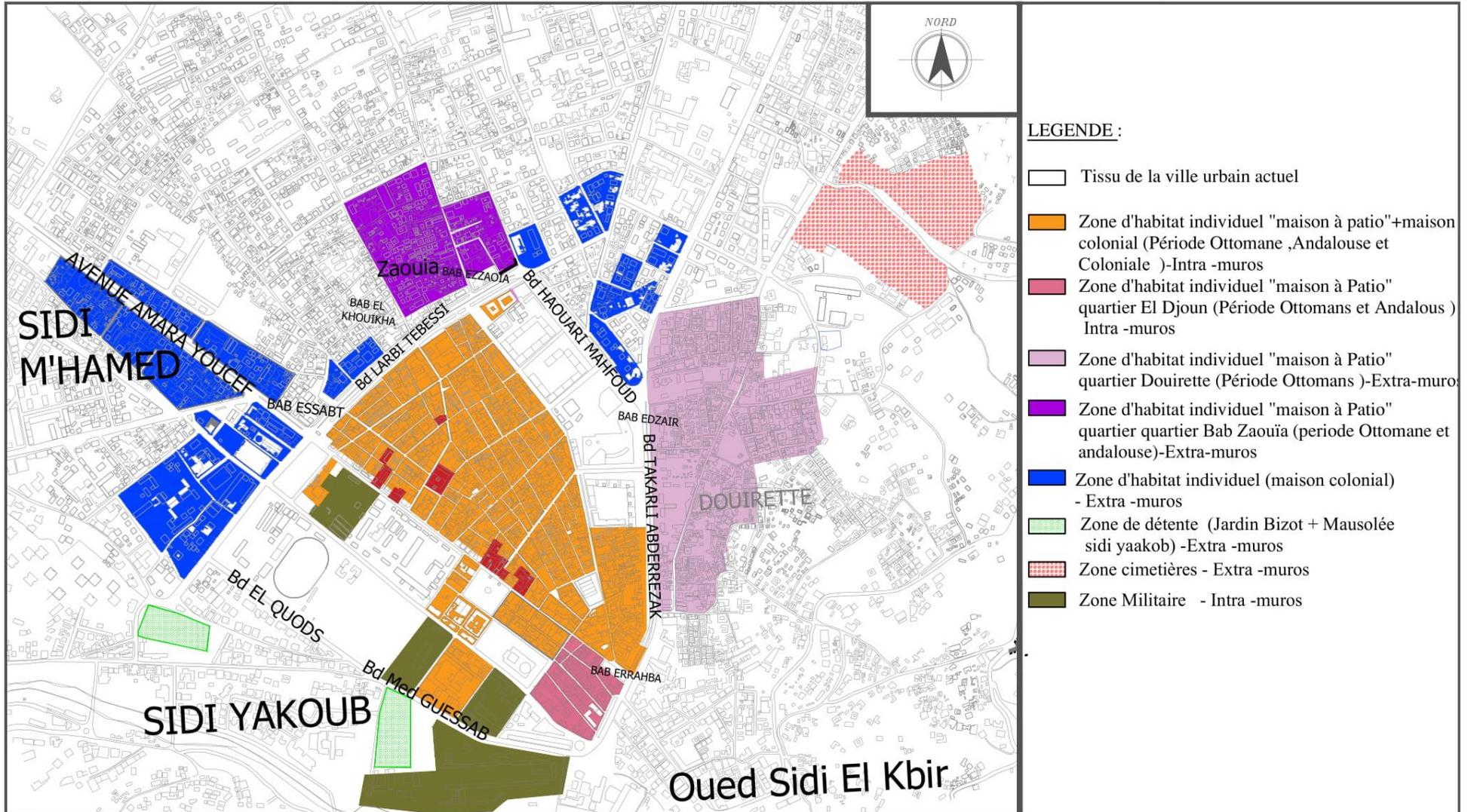


PLANCHE N°03 : PLAN DE DELIMITATION ARCHITECTURALES DU NOYAU HISTORIQUE ET LA PERIPHERIE DU CENTRE VILLE DE BLIDA

Chapitre III

Conclusion du chapitre III :

Sur la base des résultats des trois critères de délimitation d'un secteur sauvegardé à savoir : la délimitation des frontières géographiques, la délimitation des limites historiques et la délimitation des limites architecturales, nous avons appliqué ces données au plan actuel de tissu urbain pour la ville de Blida. Le chevauchement des trois frontières formé sur la planche n ° 04 , notant que les dernières limites (historiques et architecturales), sont imposées dans les mêmes entités, , justifiera la continuité de l'histoire avec le style architectural de la ville de Blida, par ce résultat note également que les zones ne sont pas Homogènes (qui ne forme pas un ensemble c'est-à-dire en trouve des vide entre les entités résultante) qui s'arrêtent parfois au bord d'une ruelle ou boulevards ; des premières tracés qui délimitera notre secteur de sauvegarde , de ce faite , les limites du secteur de sauvegarde ne peut être divisé , ne peuvent pas être divisées et, par conséquent, l'intégration des parties non-intégrales est une obligation qui fait référence aux limites sectorielles « Voir Planche N°05 » .

D'autres parts, on observant ce résultat cité en haut « Planche N°05 », la limites de l'air de secteur de sauvegarde ni pas consacrée à l'ancien noyau historique de Blida mais il s'étalera au delà de l'intra-muros de la ville, allons jusqu'a l'extra-muros, englobera d'autre zone à savoir Quartier Bab-Zaouïa , Douirette , Bois sacrée , Jardin Bizot, les habitations au long des boulevards : Larbi Tbessi , Amara Youcef , Colonel Lotfi , avenue Houari Mahfoud et Kritli Mokhtar .

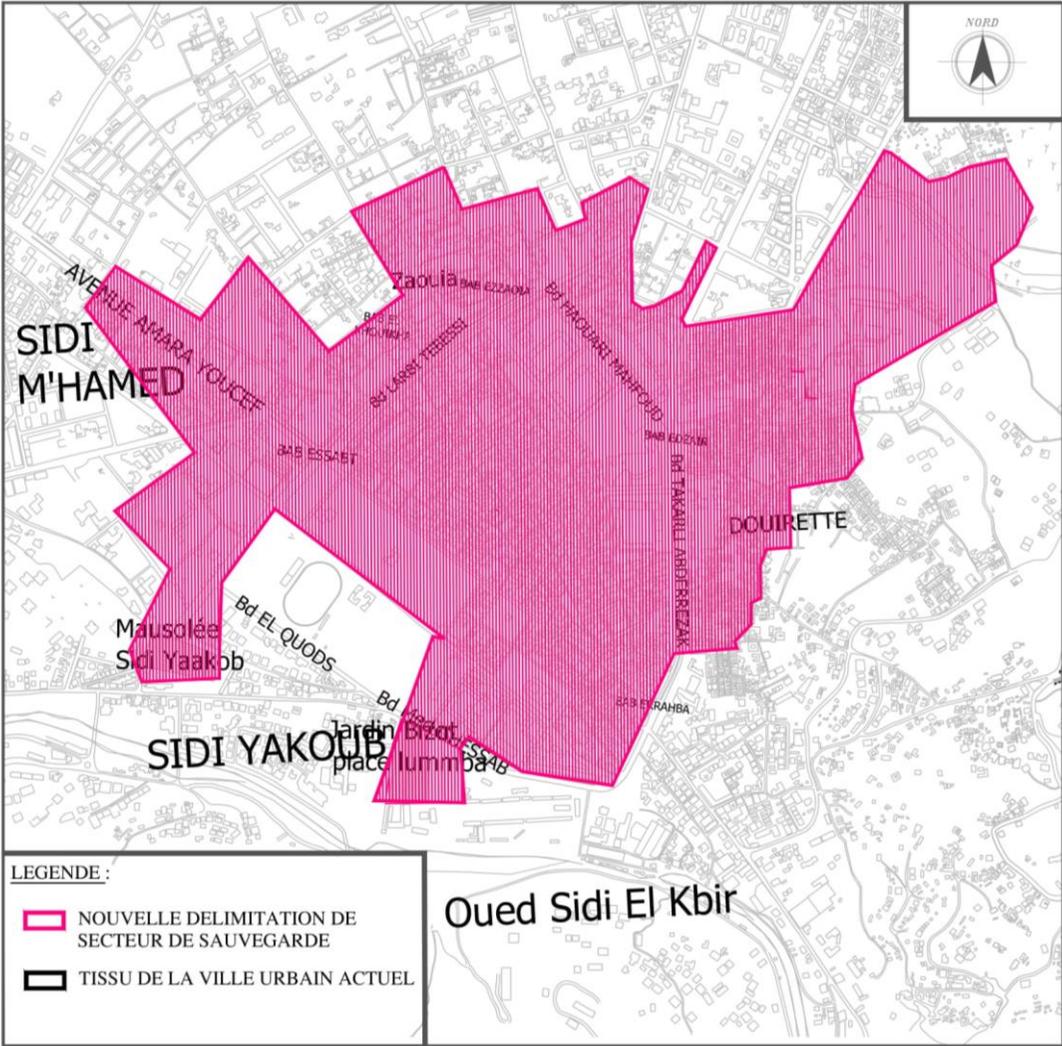


PLANCHE N°05 : NOUVEAU PLAN DE DELIMITATION D'AIR DE SECTEUR DE SAUVEGARDE

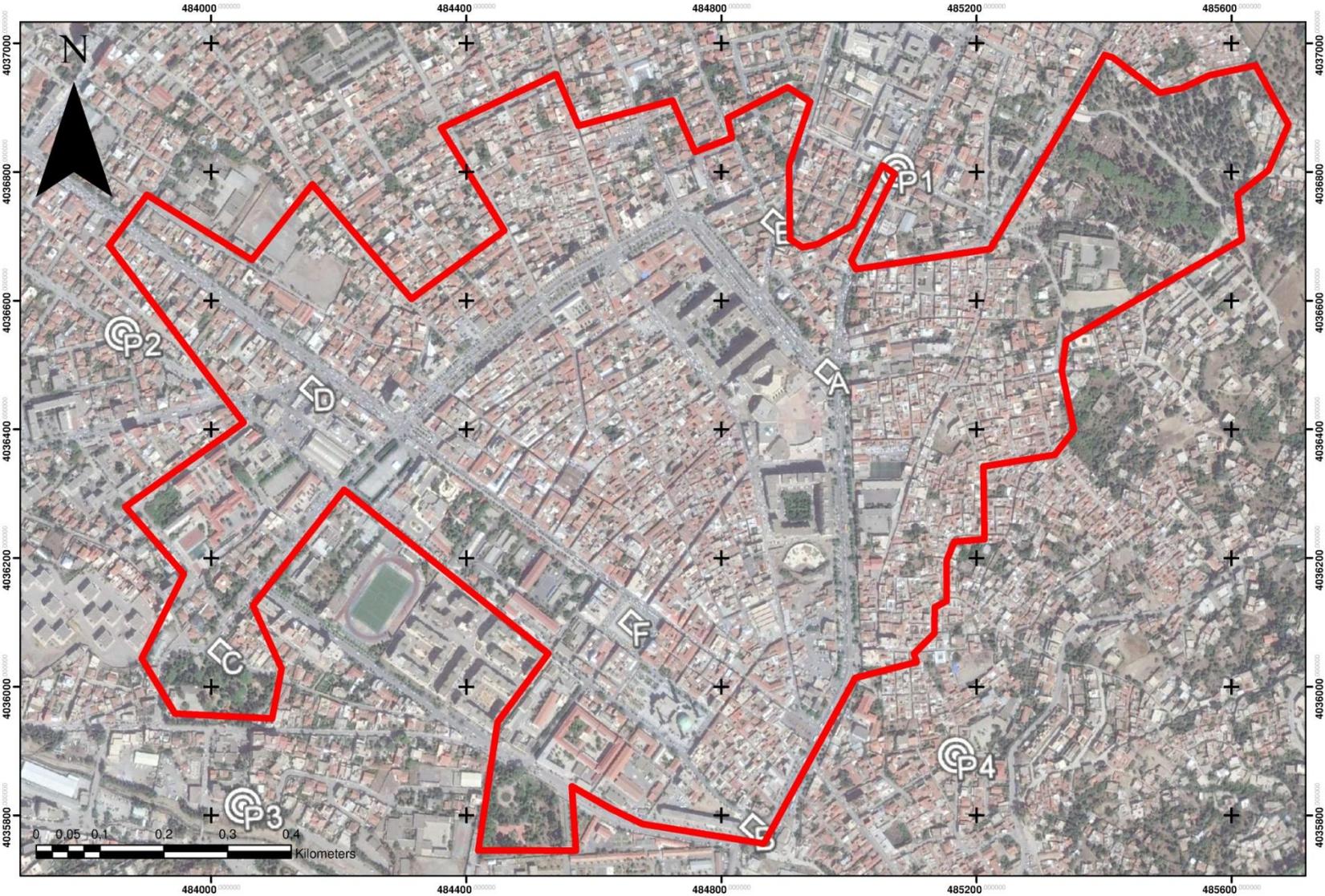


PLANCHE N°06 : PLAN DE L' AIR DE SECTEUR DE SAUVEGARDE DE CENTRE VILLE DE BLIDA GEOREFERENCIE

CONCLUSION GENERALE

Le but de cette recherche, qui doit être une contribution à la délimitation du secteur de sauvegarde de l'ancien noyau de Blida, est dans le cadre de la recherche présenté dans cette mémoire, et notamment celui du centre ville de Blida, n'est pas pris en charge en termes de préservation et conservation.

Notre problématique s'est fondée que notre cas d'étude « **noyau historique de Blida** », est négligée, présentée au chaos et sujette à une grande détérioration, installent par cela la problématique de mettre en place un **secteur de sauvegarde** et le classé ; ainsi que un plan PPSMVSS, en vu d'améliorer et conserver le patrimoine urbain et national du centre-ville de Blida « Noyau historique »,.

Notre recherche est partie des hypothèses qu'il ya un manque d'une action de sauvegarde résultant une dégradation dans le patrimoine urbain et architectural, qui es due peut être à la mésentente entre la loi de sauvegarde et l'absence d'une culturel patrimoniale. D'autre par Il est possible que la délimitation du secteur du sauvegarde représenté par l'ancien noyau historique, soit dépasse ce dernier en étalement.

Malgré qu'il ya des dispositifs notamment la loi 98-04, variée de plusieurs exécution de point de vu de sauvegarde et de classification, malheureusement aucune démarche au une suite a ces dispositions n'est prévue pour le sauvegarde ainsi que la classification.

Le travail qui s'est déroulée sur le terrain, ainsi que notre recherche documentaires , nous a permis de confirmer nos hypothèses initiales, qui supposaient que la démarcation (délimitation) du secteur de sauvegarde représenté par l'ancien noyau historique , sera dépassé la portée de ce dernier. En effet, ce secteur de sauvegarde et de nouveau délimiter en adjonction des autres Zones qui dépasse l'actuelle Noyau historique , cela englobera notamment le Quartier Douirette, Zones de Mausolée de Sidi Yaakoob, Jardin BIZOT, Zone des anciens Cimetières Chrétiens et Ibadiya, ainsi que des portions qui ce trouve vers Coté Nord de ce noyau (Quartier Frères hadji, Boulevard Larbi Tebessi, Quartier Bab Zaouïa) , ainsi qu'une partie du Boulevard Ammara Yousef , a travers cela la nouvelle délimitation de ce secteur de sauvegarde va au de-là de l'ancien noyau

historique est qui sera délimitée par :

Nord : Avenue Houari Mahfoud ,Cité des frères Hadji, Boulevard Kritli Mokhtar,
Avenue pierre et Marie,

Ouest : Avenue Takarli Abderezek,Avenue EX Etienne Dinnet,(Quartier Ouled Soltan)

Sud : Oued Sidi el Kbir , Avenue Jerusalem , Avenue Iakhal Mohamed dit Kada ,
Avenue Ahmed Maguarbi

Est : Avenue Larbi Tebessi et Avenue Colonel Lotfi , Boulevard Ammara Yousef ,
Quartier Zaouïa

Par ailleurs, il est à noter que l'absence des gestes ou actions de classification en vue de sauvegarde, ainsi que l'absence des opérations d'entretiens sauf ceux qui sont établies par les citoyens, ou des projets ponctuels effectués par les autorités compétentes, cela pour manque de conscience culturelle et patrimoniale, il est venu le temps sensibiliser les autorités ainsi que la citoyenneté, et de penser à mettre en place les mesures adéquates afin de préserver ce noyau historique ainsi que ces périphéries, à travers instruire à des mains d'œuvre qualifiées dans le domaine de restauration et notamment préservations, pour ne pas tomber dans l'anarchie, procéder à ces bâtiments existants au sein de ce noyau, afin d'éviter les disparitions et déformations de patrimoine bâti et urbain.

Enfin, la nouvelle délimitation de secteur de sauvegarde de notre cas d'études, commence par le noyau de la ville historique, est encore un repère de la ville, malgré le succès de la rénovation mais qui commence à souffrir de destruction. Nous espérons à travers notre travail de recherche mettre un point sur la préservation de cette ville. Particulièrement de classer ce secteur de sauvegarde comme patrimoine National et Pourquoi pas une vision vers la classification d'un patrimoine International.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

1. **A.Mauguin**, « *Guide Blida-Chéras 1948* », éditions sections Blidéenne de la mutuelle des polices d'Algérie, 1948 ,160 pages.
2. **André Desvallées**, « *À propos du Patrimoine en questions de Françoise Choay* », La Lettre de l'OCIM [En ligne], 128 | 2010, mis en ligne le 01 mars 2012, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://ocim.revues.org/163> ; DOI : 10.4000/ocim.163.
3. **COLONEL C. TRUMELET** (commandeur de l'ordre de la légion d'honneur officier de l'instruction publique membre de la société des gens de lettres): « *BLIDA RÉCITS SELON LÉGENDE, LA TRADITION & L'HISTOIRE (tome 1)* ».ALGER, Adolphe Jourdan, Libraire-éditeur 4 place du gouvernement , 4 , 1887 édition Adolphe Jourdan, Alger, Algérie, 1887.595 Page.
4. **COLONEL C. TRUMELET** (commandeur de l'ordre de la légion d'honneur officier de l'instruction publique membre de la société des gens de lettres): « *BLIDA RÉCITS SELON LÉGENDE, LA TRADITION & L'HISTOIRE (tome 2)* ». ALGER,Adolphe jourdan, Libraire-éditeur 4 place du gouvernement, 4 , 1887 edition adolphe jourdan, Alger, Algérie, 1887.440 Page.
5. **Françoise Benhamou et David Thesmar**, « *Valoriser le patrimoine culturel de la France* », Compléments Jean-Yves Gacon, Xavier Greffe, Thérèse Laval, Thomas Paris et Walter Santagata Direction de l'information légale et administrative. Paris, 2011 - ISBN : 978-2-11-008595-5
6. **Jean Claude Morisod** , « *L'allégorie du patrimoine –de la collection aux principes de sauvegarde* », <http://WWW.e-periodica.ch> ,1998, Article ,
7. **Joëlle Deluz LA BRUYERE** : « *Urbanisation en Algérie: Blida; processus et formes* ». *ETUDES SUR LE MONDE ARABE N° 3. Edition Office des Publications Universitaires d'Algérie et Maison de l'Orient Méditerranéen*, Lyon et OPU d'Alger, France/Algérie,1988. 196 Page.
8. **Joëlle. Deluz LA BRUYÉRE**, « *Anthropologie et Sociologie de l'espace urbain, Politique urbaine et différenciation socio-spatiale un exemple représentatif : le cas de Blida (Algérie)* », GLYSI, Département d'ORSTOM-IRMAC ,correspondance :GLYSI ,université Lyon II, avenue pierre Mendes Frances,1986 .
9. **Michele Manivit Salles**, « *BLIDA DE MA JEUNESSE 1935-1962* », édition J.gandini, décembre 2003, 161 Page.
10. **Nabila OULEBSIR**, « *Les Usages du patrimoine. Monuments, musées et politique colonial en Algérie (1830-1930)* », E.R.A.S.M.E., 249-251 page , Anabases [En ligne], 2 | 2005, mis en ligne le 01 octobre 2011,consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://anabases.revues.org/1548>.
11. **Rachida Zadem**, « *Contribution pour une mise en œuvre des plans permanents de sauvegarde des ensembles Urbains ou Ruraux d'intérêt Historique ou Architectural* », Directrice de protection légale des Biens Culturels Ministère de la Culture Organisation statutaire et modalités de financement Constat et propositions, 75 Page.

12. **Xavier Greffe**, « *Le patrimoine comme ressource de la ville* », In: Les Annales de la recherche urbaine, N°86, 2000. Développements et coopérations. pp. 29 38; http://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_2000_num_86_1_

REVUES :

13. **ALBAYAZIN** , « *BLIDA LA WILAYA* » , éditions Albayazin , ont collaboré à cette version Jaoudet Gassouma, Djamila Seddiki, Mohamed Badjou, Tarek Chaouch, Fatiha Bensenan, Adel Hichem, deuxième Edition 2016 , 297 pages .
14. **Dr. Mustafa Ben Hammouche**, « *L'histoire de la ville de Blida et Urbanisation* », le magazine trimestriel de la ville signifie l'architecture islamique, Première édition 2016, Fondation Al Madina pour les études et le développement 56 pages.

SOURCE INTERNET :

15. **Blida ou blidha ou El boulaïdha**, Alger roi France
16. **Boussad Aiche, Farida Cherbi, Leïla Oubouzar**, « *Patrimoine XIX è. et XX è. siècles en Algérie ; un héritage à l'avenir incertain* », in Romeo Carabelli, Alexandre Abry (sous la direction), Reconnaître et protéger l'architecture récente en Méditerranée, Maisonneuve et Larose, Paris, 2005, PP. 147-170.
17. **Communauté urbaine de Bordeaux**, Révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Bordeaux, Bordeaux, Direction de l'Urbanisme -12 Boulevard Antoine Gautier, 06/04/2011.
18. **Conservation Du Patrimoine** : Classification, Outils Réglementaires Et Processus Opérationnels 22 novembre 2014 les tables ronds du PADDI centre de prospective et d'études urbaines Lyon, France.
19. **Golvin Lucien**, Le legs des ottomans dans le domaine Artistique en Afrique du Nord, in: revue de l'occident musulmans et de la Méditerranée 39, 1985, PP. 201-226, http://alger-roi.fr/Alger/plaine_mitidja/communes/pdf/blida.pdf
20. **Pascal Planchet**, « *L'écriture du plan de sauvegarde et de mise en valeur-fiche 2 la classification des immeubles existants* », université Lyon 2, 15/10/12 ,
21. **Philippe Panerai** , Marcelle Demorgo et Jean Charles Depaule , Analyse Urbaine , édition parenthèse , 1999
22. **Quentin Joerger-Laure Courget-Michel Simon**, Secteur sauvegardé : la reconquête, Cahors, service de patrimoine ville de Cahors .
23. **Asma Hadjilah**. « *L'architecture des premières maisons européennes d'Alger, 1830-1865* » , Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme d'Alger, Artl@s Bulletin 5, no. 1 (2016): Article 2,
24. **Bougherira-Hadji Quenza**, « *Outil 4 Analyse urbaine et architecturale Le regard de l'urbaniste :>* » , *Typologies modernes versus typologies traditionnelles dans les médinas algériennes* », Architecte et urbaniste Professeur à l'Université de Blida, Algérie , 115 pages . http://www.rehabimed.net/Publicacions/Metode_Rehabimed/I.Rehabilitacio_Ciutat_i_Territori/FR/2e%20partie.%20Outil%204.pdf .

25. **Chantal Ausseur** Dolléans, « *Les secteurs sauvegardés* », Ministère culture communication France , www.culturecommunication.gouv.fr , Janvier 2000,67 pages .

CHARTES :

26. **ICOMOS**, « *Charte Internationale Pour La Sauvegarde Des Villes Historiques (Charte De Washington 1987)* », Adoptée par L'Assemblée Générale d'ICOMOS à Washington D.C., octobre 1987.

TEXTES LEGISLATIFS :

27. **Journal officiel** N° 01 du 09 janvier 2011 , Décret exécutif n° 11-01 du 30 Moharram 1432 correspondant au 5 janvier 2011 modifiant et complétant le décret exécutif n° 03 -324 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS).
28. **Journal officiel** N° 60, Décret exécutif n° 03-324 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS).
29. **Journal officiel** : N°44 -Loi n° 98 - 04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.
30. **PDAU** de Blida

MEMOIRES EN FRANCAIS :

31. **Benseddik-Souki- Habiba**, « *La valorisation des monuments historiques en Algérie le cas du palais de l'agha à Ferdjioua* », Mémoire de magister, Université Mentouri Faculté des sciences de la terre, de géographie et de l'aménagement du territoire département d'architecture et d'urbanisme Option : Préservation du patrimoine Architectural soutenu Juin 2012, 250 pages.
32. **Djamel Merrad**, « *évaluation de la qualité environnementale dans le secteur sauvegardé cas d'étude casbah d'Alger* » , MEMOIRE DE MAGISTER, Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme – EPAU , Architecture et environnement , Soutenu le : Avril 2012
33. **MADINA FOUKROUN**, « *Un dispositif de la gestion urbaine du patrimoine bâti ancien non classé Cas de la rue Larbi Ben M'hidi à Alger* », MEMOIRE DE MAGISTER, Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme – EPAU, « Architecture et Environnement » Option : Préservation Du Patrimoine Bâti , Soutenu le 26 Juin 2012,175 Page .
34. **Mourad Bouteflika** : " *Carte de permanence : un nouvel outil pour le projet de la ville existante : cas d'étude la ville de Blida* ". Mémoire de magister en préservation et mise en valeur des sites et monuments historiques. Epau, El Harrach, Algérie, 1993.

35. **TACHERIFET- BOUTI Samira**, « *Approche méthodologique pour une stratégie de revitalisation des centres historiques, cas de la Casbah d'Alger* », MEMOIRE DE MAGISTER, Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme – EPAU , Architecture et environnement Option : préservation du patrimoine bâti, Soutenu le : 30 / 04 / 2012, 163 Page.
36. **TIAR MANEL DJAZIA**, « *Identification de l'architecture mauresque dans un tissu traditionnel mixte de Blida* » Analyse des typologies architecturales résidentielles, MEMOIRE DE MAGISTER, Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme – EPAU , Patrimoine Architectural et Urbain , juillet 2013, 175 Page .

MEMOIRES EN ARABE :

37. **بن شامة سعاد**, « المنشأة المعمارية الأثرية بمدينة البليدة في العهد العثماني (المساجد الأضرحة المساكن الحمامات) دراسة معمارية أثرية » , رسالة لنيل شهادة ماجستير في الآثار الإسلامية , جامعة الجزائر , السنة الجامعية 2008-2009. 319 صفحة.
38. **عز الدين حضري** , « نشأة و تطور مدينة البليدة بين القرن السادس عشر و التاسع عشر ميلادي » , محاضرة للجنة الثقافية لبلدية البليدة – ملتقى البليدة عبر العصور , المنعقد بالبليدة من 28 جوان الي 01 جويلية 2008, 19 صفحة .
39. **مراد قبّال**, « الحياة السياسية والاقتصادية والاجتماعية بالبليدة خلال العهد العثماني 1246-942 هـ / 1535-1830 م » , رسالة لنيل شهادة ماجستير في التاريخ الحديث والمعاصر , المدرسة العليا للأداب والعلوم الإنسانية بوزريعة قسم البحث العلمي , السنة الجامعية , 2004-2005 . 188 صفحة.

SITES WEB

40. <http://blidanostalgie.pagesperso-orange.fr>
41. <http://encyclopidie-afn.org>
42. <http://fr.wikipedia.org>
43. <http://radioalgerie.dz>
44. www.joradp.dz
45. www.vitaminedz.org
46. www.wilayadeblida.dz
47. <http://lesdefinitions.fr/espace-architectural>
48. <http://radio-algerie.com>
49. Le Tell N°4065, Au sujet du Jardin Bizot, <http://blidanostalgie.pagesperso-orange.fr/cpa-bizot.html>

LISTES DES FIGURES

Figure 1: Situation territoriale de la wilaya de Blida	35
Figure 2 : Plan de situation de la wilaya de Blida	36
Figure 3 : Plan de la Royaume d'Alger	37
Figure 4: plan de position des portes de Blida	41
Figure 5: Débarquement de Sidi Ferruch 1830	43
Figure 6: Croquis de la ville de Blida par MORIN en 1831.....	44
Figure 7: Plan de Blida en 1840	45
Figure 8: Plan Cadastrale de la Ville de Blida en 1866.....	46
Figure 9: Vue Ancienne sur la Minaret de la Mosquée Ben saadoun	51
Figure 10 :Vue récente sur la Minaret de la Mosquée Ben saadoun	51
Figure 11: Vue Actuel sur SEDA (Colonnes)	51
Figure 12:Vue Ancienne sur la Minaret de la Mosquée EL HANAFIYA	53
Figure 13: Vue récente sur la Minaret de la Mosquée EL HANAFIYA	53
Figure 14 :Vue Ancienne sur le Mausolée Sidi El Kbir	54
Figure 15:Vue récente sur le Mausolée Sidi El Kbir.....	54
Figure 16 : Vue récente sur le Mausolée Sidi El Kbir et cimetière	54
Figure 17:Vue Ancienne sur le Mausolée Sidi Yaakob	55
Figure 18: Vue récente sur le Mausolée Sidi Yaakob	56
Figure 19: Vue récente sur le Quartier El Djoun	57
Figure 20: Vues récentes sur différentes entrées du Quartier El Djoun	57
Figure 21: Vue ancien sur les ruelles du Quartier Douirette	59
Figure 22:Vue récente sur quelques ruelles du Quartier Douirette	59
Figure 24: Vue récente sur les portes (périodes Ottomans) situés dans le Quartier Douirette	60
Figure 23: Vue récente sur une Maison située dans le Quartier Douirette.....	60
Figure 25: Vue récente sur les ruelles situés dans le Quartier Douirette (maison avec coupole).....	61
Figure 26:Vue ancien d'Ecole Bouzouidja nadjib (Ex Tirman).....	62
Figure 27:Vue récente d'Ecole Bouzouidja nadjib (Ex Tirman).....	62
Figure 28: Vue récente sur la façade principale et l'entrée de l'Ecole Bouzouidja nadjib (Ex Tirman)	63
Figure 29: Vue récente de Lycee Ibn Rochd (Ex Duveyrier).....	63
Figure 30: Vue ancien de Lycee Ibn Rochd (Ex Duveyrier).....	63
Figure 31 :Vue récente sur l'entrée principale de Lycée Ibn Rochd (Ex Duveyrier) et l'intérieurs	63
Figure 32: Vue ancien de Lycée El Fath (Ex Ecole supérieure de Filles).....	64
Figure 33 : Vue récente de Lycée El Fath (Ex Ecole supérieure de Filles).....	64
Figure 34: Vue récente sur façade et l'entrée principale de Lycée El Fath (Ex Ecole supérieure de Filles).....	64
Figure 35:Vue ancien de Ecole Bonnier (Essenhadji).....	64
Figure 36: Vue récente Ecole Bonnier (Essenhadji)	64
Figure 37: Vue récente sur éléments centrale de l'Ecole Bonnier (Essenhadji).....	65
Figure 38: Vue récente sur le couloir donnat sur la cour de l'Ecole Bonnier (Essenhadji).....	65
Figure 39:Vue ancien de l'Ecole Sidi yekhlef Mohamed (Ex Casenave)	65
Figure 40:Vue récente de l'Ecole Sidi yekhlef Mohamed (Ex Casenave)	65

Figure 41: Vue ancien de l'Ecole Chahida Fatma Zahra Meaizi (Ex Strasbourg)	65
Figure 42: Vue récente de l'Ecole Chahida Fatma Zahra Meaizi (Ex Strasbourg)	65
Figure 43: Vue ancien et récente de l'Ecole Larbi Tebessi (Ex Beauperete)	66
Figure 44: Vue récente de Synagogue ,	66
Figure 45: Vue récente de Temple	67
Figure 46: Vue ancien de Temple	67
Figure 47: Vue de la façade postérieure ainsi que l'entrée principale du Temple	68
Figure 48: Vue à l'intérieur du Temple	68
Figure 49: Vue sur les façades intérieures du Temple	68
Figure 50: Vue ancien de Hall de Tabac (Mosquée El Badr)	69
Figure 51: Vue récente de Hall de Tabac (Mosquée El Badr)	70
Figure 52: Vue intérieurs sur « Dar Abed »	72
Figure 53: Vue sur façade extérieur « Dar Abed » et Entrée principale	72
Figure 54: Vue sur façade extérieur « Dar Abed » et la terrasse	72
Figure 55: Vue sur quelques Maison de style européen et Néo-Mauresque	73
Figure 56: Vue d'une Maison de style européen sur le Boulevard Larbi tebessi	73
Figure 57: Vue ancien d'une Maison de style européen sur le Boulevard Larbi tebessi	74
Figure 58: Vue ancien d'une Maison de style européen sur le Boulevard Larbi tebessi	74
Figure 59: Vue sur Hammam « Bacha Agha » avant sa démolition	75
Figure 60: Vue récente Hammam DENNANE	76
Figure 61: Vue récente Hammam Sidi ABDELAH	76
Figure 62: Vue récente Hammam Zaouach	76
Figure 63: Vue récente Hammam Sidi El kbir	76
Figure 64: Vue récente Hammam Zahar Aissa (Douirette)	77
Figure 65: Vue récente Hammam MOKHBAT (Douirette)	77
Figure 66: vue ancien du premier palmier planté en 1871	78
Figure 67: vue ancien Kiosque à musique édifier en 1900	78
Figure 68: vue récente sur Placet Ettout	79
Figure 69: vue récente de placette Enssara	79
Figure 70: vue ancien de placette Enssara	79
Figure 71: vue récente (Tombes) du cimetière chrétiens	80
Figure 72: vue récente (Tombes) du cimetière Ibadiya	80
Figure 73: vue de la Rue de Bey	81
Figure 74: vue de la rue ABdellah	81
Figure 78: vue ancien et récente de l'entrée du Jardin Bizot	82
Figure 75: vue de la Rue d'Alger	82
Figure 76: vue récente du jardin Bizot	82
Figure 77: vue ancien du jardin Bizot	82
Figure 79: vue récente Fontaine sauvage du Jardin Bizot	83
Figure 80 : Photo des immeubles en face place d'arme	84
Figure 81 : Photo ancien des immeubles en face place d'arme	84
Figure 82 : Photo d'angles (face place d'arme) ainsi les galeries des arcades	84
Figure 83 : Photo d'une porte , Vue des immeubles sur le boulevard Tirman et l'avenue Charef Houcine	85
Figure 84 : Vues anciens et récente du théâtre	85
Figure 85: Vues récente de la Mairie	85

Figure 87 : Vues anciens et récentes de la Banque d'algerie (Boulevard Tayeb Djoughelali)	86
Figure 86 : Vue de la banque BNA +ex Poste.....	86
Figure 88 : Vues anciens et récentes de maison de l'agriculture (banque BADR) (Boulevard Larbi tebessi)	87
Figure 89 : vue Banque BADR(Ex hôtel)	87
Figure 90 : vue sur cour Ex tribunal (Bab dzair)	87
Figure 91 : Plan de délimitation géographique du noyau historique de Blida Plan état major de Centre Ville de Blida	90
Figure 92 : Plan N°01 –PLAN EN 1842	92
Figure 93 : Plan N°02 - enceinte militaire-Citadelle.....	92
Figure 94 : Plan N° 03 : Plan de Blida en 1842.....	93
Figure 96 : PLAN N°04 –Plan cadastraleen 1866.....	95
Figure 97 : Plan N°05 –Plan américain en 1942	96



ANNEXES

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية البليدة
الامانة العامة
مصنحة التنسيق و التنظيم

محضر اجتماع

في عم ألف و تسعمائة و تسعة و تسعون و في اليوم السابع عشر من شهر ماي و بمقر الولاية - الامانة العامة - إيعقد إجتماعا للجنة الولاية المكلف بتصنيف الأثار و الأماكن التاريخية و الطبيعية تحت إشراف السيد : محنت بوسماحة - الأمين العام للولاية ، بحضور سادة أعضاء اللجنة الآتي ذكرهم:

- مدير أملاك الدولة للولاية.	- سعداوي بوسماحة
- مدير التعمير و البناء للولاية.	- بوعجينة فريد
- محافظ البلدية للولاية.	- أونيل سليهم
- رئيس مفتشية السياحة و الصناعة التقليدية للولاية.	- حمادي منسي
- محافظ العلاقات للولاية.	- باطوس عبد القادر
- مدير المعاجم و الصناعة للولاية.	- مادي صالح الدين
- مدير الاسرى للولاية.	- دلمسي ابراهيم
- مدير الثقافة للولاية.	- جودي مصطفى
- رئيس مكتب بتديريه التعمير و البناء للولاية.	- مهيوي عبد الحميد
- رئيس مصنحة بتديريه التعمير و البناء للولاية.	- احد رمضان
- مكلف بمصنحة بنظرة الشؤون الدينية للولاية.	- سحاحية عبد الغاني
- رئيس مصنحة الاملاك بتديريه البلدية.	- عسو نقعد
- رئيس مصنحة بتديريه المحاضرين للولاية.	- عثمان نور الدين
- رئيسة مكتب الدراسات بتديريه الأشغال العمومية للولاية	- كويبي نعيمة
- رئيس جمعية الولاية لحماية التراث و التنظيم الثقافي.	- باح حميد
- مدير الفرع الاسري للوكالة الوطنية للآثار	- بونصيري نصر الدين
- رئيس مصنحة بتديريه التربية للولاية.	- حليمت مولود
- رئيس مكتب بتديريه الثقافة للولاية.	- عن عودة عبد الباقى

** جدول الاعمال : - تصنيف مسجدي (ابن سعدون) و (الحنفي التركي) بالبليدة.
- تصنيف حمام (بن شريفة باشا بوعلام) بالبليدة.

بعد افتتاح الجلسة و الترحيب كالعادة بالسادة الحاضرين ، ذكر السيد الأمين العام عن هذا الاجتماع يندرج ضمن سلسلة الاجتماعات و اللقاءات التي تعقدها اللجنة الولاية لتصنيف الأثار و الأماكن التاريخية من أجل دراسة ملف اقتراح تصنيف المعالم المسالفة الذكر. إثر ذلك ، نوه بموضوع جدول الأعمال و ذكر بالنقاط التي تضمنتها قرارات اللجنة خلال اجتماعها السابق بتاريخ : 05 أفريل 1999 و الذي يندرج في نفس السياق.

.../...

ANNEXE 1 :

Procès verbal de la réunion de la commissions de la Wilaya chargée de classée les monuments et les sites historiques et naturels en date du 17/05/1999

أحيلت الكلمة بعد ذلك للسيد : مدير التعمير و البناء للولاية لتقديم تقريره حول نشاط لجنة العمل المصغرة التي أحدثت تحت رئاسته و بمشاركة كل من مديرية الثقافة ، محافظة البنية، مديرية الرّي ، مديرية أملاك الدولة ، بلدية البليدة ، مفتشية السياحة و الصناعات التقليدية ، نظارة الشؤون الدينية و محافظة الغابات ، حيث أن هذه اللجنة قامت حسب تقرير السيد مدير التعمير و البناء بإجراء عدة زيارات ميدانية للمعاينة و الاستقصاء لوضع هذه المعالم الأثرية المراد تصنيفها و هي : مسجد ابن سعدون و مسجد الحنفي البتركي ، و حمام بن شريفة باشاغا بوعلام ، الكائنين ببلدية البليدة.

و في إطار المهمة التي أسندت لها ، حددت اللجنة المساحات الاصلية الميينة لهذه المعالم الأثرية في المرة الأولى مع كل لواحقها ، كما أجرت بحثا حول المصادر التاريخية و الأرشيفية على مستوى المركز الوطني للأرشيف و الوكالة الوطنية لمسح الأراضي بالجزائر العاصمة و كذا جامعة البليدة.

أشار السيد المدير أيضا بأنه تم تعيين مكتب دراسات للقيام بوصف و تحديد التوضعية الجديدة للبيانات المعنية بالأمر ، كما تضمن تقريره أيضا المعلومات الاتي ذكرها.

(1) - بخصوص تصنيف مسجد ابن سعدون :

رغم إنعدام المصادر التاريخية و الدراسات الكافية إلا أن اللجنة سجلت هذين المسجدين (ابن سعدون و الحنفي) كمعالم أثرية بعد الاتصال بجامعة البليدة و الوكالة الوطنية لمسح أراضي و المركز الوطني للأرشيف.

و حسب المصادر المتوفرة و المعلومات المستقاة من الأرشيف ، فإن هذا المسجد بني في أواخر القرن التاسع و بداية القرن العاشر الهجريين ، و هو إحدى الجوامع الكبرى بالمدينة العتيقة ، و هو يحمل اسم صاحبه الذي بناه مع مجموعة من الدكاكين (حبوس) لتسديد حاجيات المعبد.

لقد تعرض المسجد للزلزال سنة 1825 و قام حسان باشا داي الجزائر بترميمه سنة 1827 ، كما أعيد بناء السقف و السطح في العهد الإستعماري الفرنسي.

يحتل مسجد ابن سعدون حيزا مستطيلا ، و تحيط به أربع شوارع يوجد بداخل احداها الدكاكين ، و له ثلاثة مداخل و تبلغ مساحته الميينة المقترحة للتصنيف : 258,9 م² و هو يقع بين شارع الإخوة شويط من الجهة الجنوبية و شارع 17 جوان (الكراغلة) من الجهة الغربية ، و شارع بن كالي من الجهة الشرقية ، و هو تابع لمصلحة الوقف و الشعائر الدينية بنظارة الشؤون الدينية ، باعتباره ملك وقف.

.../...

ANNEXE 1(suite) :

Procès verbal de la réunion de la commissions de la Wilaya chargée de classer les monuments et les sites historiques et naturels

(2) - بخصوص تصنيف مسجد الحنفي (التركي) :

يقع هذا المسجد بين شارع العيشي عبد الله من الناحية الجنوبية و شارع شويط من الناحية الشمالية ، بني هذا المسجد سنة 1750 أيام الحكم العثماني بالجزائر ، و تعرض لنزول و رمم بتاريخ 1827 من طرف داي الجزائر " حسان باشا " ، و في سنة 1930 صدر قرار ادماجه في أملاك الدولة من طرف الحاكم العام الفرنسي و تبلغ مساحة المسجد المقترحة للتصنيف : 317,40 م².

بعد ذلك، قام السيد مدير أملاك الدولة بتوضيح بعض الجوانب المتعلقة بطبيعة الملكية للمسجدين و كذا بعض النواحي المتواجدة بها التي سجل بها بعض الأشكال خلال جلسات اللجنة الولائية في اجتماعاتها السابقة.

في هذا السياق أكد السيد المدير بأن هذين المسجدين يعتبران حسب الوثائق المتوفرة أملاك و قفية و يوجد قرار وزاري مورخ في 1841 يدمج هذه المساجد في أملاك الدولة.

و من هذا المنطلق فلا يحق لأي كان أي يدعى حق الملكية عليها أو حق الانتفاع و الاستغلال لأنها خاضعة لحماية الدولة.

أما بخصوص المحلات الموجودة بمسجد ابن سعلون (04 محلات) منها (02) مشغولين بطريفة قانونية و (02) الآخرين مستغلين بصفة عشوائية فقد تم التوضيحات التالية: أولاً : تسكن المشغول من طرف ورنة (قرنة) بغير وجه قانوني ، هذه الفصحة مطروحة أمام العدالة ، و تم تعيين حبيب لهذا الغرض ، كما اقترح استبدال هذا المحل المشغول بمحل آخر ببناء على تقرير الخبير .
ثانياً : المحل المشغول من طرف الاسكافي بصفة غير قانونية ، هذه القضية أيضاً مطروحة أمام العدالة ، و تعرف نفس الوضع السابق.

فتح بعد ذلك نقاش عام مع جميع الأعضاء الحاضرين لتسيط انصواء على الجانب القانوني و التنظيمية لهذه القضية ، حيث أكدوا جميعاً على امكانية اقتراح هذين المسجدين للتصنيف بالاجماع.

(3) - بخصوص تصنيف حمام بن شريفة باشاغا بوعلام بالبلدية:

قدم السيد : مدير التعمير و البناء ، أيضاً ، تقريراً عن هذا المعلم الأثري (حمام) الذي تم شراؤه و بيعه لمالك جديد والذي تجرى الاتصالات بينه و بين البلدية من أجل شراء هذا الحمام مع العلم انه موضوع تحت حماية الدولة بموجب قرار ولائي تحت رقم 83 و مورخ في 1999/02/16.

.../...

ANNEXE 1(suite) :

Procès verbal de la réunion de la commissions de la Wilaya chargée de classée les monuments et les sites historiques et naturels

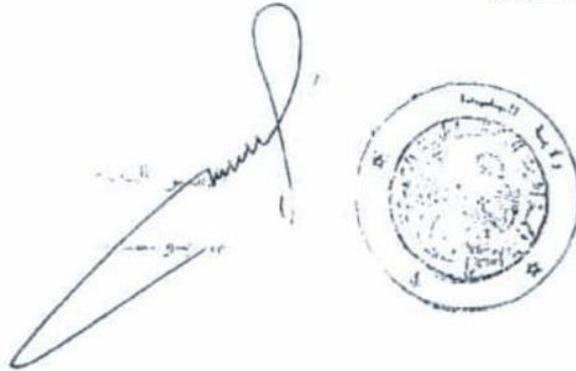
أن هذا الحمام مملوك لصاحبه السيد : بشير بوعلام الملياني ، و قد بني حسب الشهادات المقدمة سنة 1825 ، و يتمتع بقيمة معمارية و أثرية هامة في تاريخ المنطقة.

و هو حسب مناقشة أعضاء اللجنة للموضوع ، لا يطرح إشكالا قانونيا في تصنيفه بل أن اللجنة حثت البلدية على القيام بالإجراءات اللازمة لشرائه على مالكه الحالي و إتباع الطرق و الصيغ القانونية لذلك. بعد رفع الالتماسات القانونية التي كانت مطروحة في السابق و المناقشة المستفيضة حول هذا الموضوع قررت اللجنة مايلي:

*** القرارات المتخذة:**

- اقتراح تصنيف مسجد ابن سعدون بالبلدية.
- اقتراح تصنيف مسجد الحنفي (التركي) بالبلدية.
- اقتراح تصنيف حمام بن شريفة باشاغا بوعلام بالبلدية.
- وضع هذه المعالم الأثرية تحت حماية الدولة و تقديم ملفاتها على سبيل الإقتراح إلى اللجنة الوطنية لتصنيف الآثار و المعالم التاريخية و الطبيعية من أجل تصنيفها.
- القيام بايداع معارضة ثالثة باسم الولاية (مصلح المنازعات) و مديرية أملاك الدولة للولاية علاوة على نظارة الشؤون الدينية و هذا لدى الجهات القضائية المختصة ، بخصوص استغلال المحطين المشغولين بصفة غير قانونية بمسجد ابن سعدون (المسكن و محل الاسكافي) و العمل على إخلانها بالطرق القانونية الممكنة.

بعد استفاذ النقاط المدرجة بجدول الأعمال ، شكر السيد الأمين العام للولاية أعضاء اللجنة ، و رفع الجلسة على الساعة الثانية عشر زوالا من نفس اليوم و الشهر و السنة المذكورين أعلاه.



ANNEXE 01(suite) :

Procès verbal de la réunion de la commissions de la Wilaya chargée de classée les monuments et les sites historiques et naturels

République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة الثقافة والاتصال
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
المعالم التاريخية

الفرع الأثري لولاية البليدة
المكتبة الشعبية البلدية لمدينة البليدة
ساحة عين رمضان ، رقم 10
البليدة

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

Agence Nationale d'Archéologie
et de Protection des Sites
et Monuments Historiques

**قائمة جرد المعالم و المواقع
التاريخية لولاية البليدة**

اسم الأثر	اسم الأثر
المسجد التركي الحنفي : بني في العهد التركي بفترة زمنية قصيرة بينه وبين المسجد بن سعدون .	المسجد التركي الحنفي
مسجد جامع	طبيعة الأثر
دائرة البلدية	الدائرة
بلدية البلدية	البلدية
ترجع ملكيته و تسييره إلى نظارة الشؤون الدينية لولاية البليدة	طبيعة الملكية
المسجد التركي الحنفي (المعروف بالحنفي) منى هذا الأخير هو في حاجة إلى ترميمات معمارية و دراسة تقنية للحفاظ على الطابع المعماري الأصلي	حالة الحفظ والصيانة
المسجد التركي الحنفي (المعروف بالحنفي) منى هذا الأخير هو في حاجة إلى ترميمات معمارية و دراسة تقنية للحفاظ على الطابع المعماري الأصلي	بالتنسية للمعالم المصنفة و تاريخ التصنيف
الإهتمام و المحافظة على هذا المعلم التاريخي العثماني الإسلامي	الملاحظة

اسم الأثر	اسم الأثر
بنى تابع و مقابل للمسجد التركي الحنفي ، و يتشكل من غرفة مستطيلة الشكل و هي عبارة عن مخزن يحفظ فيه أدوات الدفن لأهل المدينة المسلمين	بنى تابع و مقابل للمسجد التركي الحنفي ، و يتشكل من غرفة مستطيلة الشكل و هي عبارة عن مخزن يحفظ فيه أدوات الدفن لأهل المدينة المسلمين
البلدية	البلدية
البلدية	البلدية
وزارة الشؤون الدينية ، نظارة الشؤون الدينية مصلحة أوقاف و الشعائر الدينية	طبيعة الملكية
المعلم محفوظ و غير متضرر	حالة الحفظ والصيانة
لمفسورة غير مصنفة	بالتنسية للمعالم المصنفة و تاريخ التصنيف
المعلم الأثري مقصورة جامع المسجد التركي الحنفي هي عبارة عن رمز بشكل طريفة للفن المسلمين	لملاحظة

اسم الأثر	اسم الأثر
ضريح سيدي أحمد الكبير	ضريح سيدي أحمد الكبير
فيه تشكل ضريح سيدي أحمد الكبير يرجع تاريخه إلى الفترة الإسلامية 1540 م	طبيعة الأثر
البلدية	الدائرة
بو عرفة	البلدية
أهل المدينة (البلدية)	طبيعة الملكية
محفوظ	حالة الحفظ والصيانة
غير مصنف	بالتنسية للمعالم المصنفة و تاريخ التصنيف
لا شيء	الملاحظة

اسم الأثر	اسم الأثر
بنى المسجد الجامع بن سعدون بن محمد بن بابا علي في أواخر القرن التاسع و بداية القرن العاشر الهجريين و هو إحدى أروع الكبرى للمدينة العتيقة	بنى المسجد الجامع بن سعدون بن محمد بن بابا علي في أواخر القرن التاسع و بداية القرن العاشر الهجريين و هو إحدى أروع الكبرى للمدينة العتيقة
مسجد جامع	طبيعة الأثر
البلدية	الدائرة
البلدية	البلدية
ترجع ملكيته و تسييره إلى نظارة الشؤون الدينية لولاية البليدة	طبيعة الملكية
بنى المسجد الجامع بن سعدون بن محمد بن بابا علي في أواخر القرن التاسع و بداية القرن العاشر الهجريين و هو إحدى أروع الكبرى للمدينة العتيقة	حالة الحفظ والصيانة
تم اقتراحه من طرف اللجنة الولائية لتصنيف المعالم و المواقع التاريخية و هو في طريق لتصنيف	بالتنسية للمعالم المصنفة و تاريخ التصنيف
لا تقل أهميته على مسجد التركي و توجه المختلف للمسجد المذكور أنه كان به العذاب الملكي و المائدة المربعة الشكل يجب إدخالها في القائمة الوطنية للمعالم الأثرية	لملاحظة

ANNEXE 02 :

La liste d'inventaire des monuments et des sites historiques de la wilaya de Blida

المعهد الإسرائيلي	إسم الأثر
معهد إسرائيلي	طبيعة الأثر
البلدية	الدائرة
البلدية	البلدية
منطقة يهودية	طبيعة الملكية
المعلم في حالة خراب	حالة الحفظ والصيانة
غير مصنف	بالنسبة للمعلم المصنفة و تاريخ التصنيف
المعلم الأثري يحتاج إلى ترميمات استعجالية حيث حمله في خراب و ما بقي منه إلى الباب الرئيسي و الحوزين	الملاحظة
	لا شيء

المعلم الإباضي	إسم الأثر
المقبرة الإباضية العتيقة	طبيعة الأثر
البلدية	الدائرة
البلدية	البلدية
المنظمة الإباضية لمدينة البلدة	طبيعة الملكية
الموقع الأثري محفوظ و مسيج	حالة الحفظ والصيانة
الموقع الأثري الإباضي غير مصنف ضمن القائمة الوطنية للمعلم و المواقع التاريخية	بالنسبة للمعلم المصنفة و تاريخ التصنيف
	الملاحظة
	لا شيء

المدافن المسيحية (المقبرة المسيحية)	إسم الأثر
مقبرة مسيحية لمدينة البلدة	طبيعة الأثر
البلدية	الدائرة
البلدية	البلدية
وزارة الشؤون الدينية ، نظارة الشؤون الدينية	طبيعة الملكية
الموقع الأثري محفوظ و محروس	حالة الحفظ والصيانة
الموقع الأثري المسيحي غير مصنف ضمن القائمة الوطنية للمعلم و المواقع التاريخية	بالنسبة للمعلم المصنفة و تاريخ التصنيف
	الملاحظة
	لا شيء

الحممات (الخواص)	إسم الأثر
الطلمحات الخواص و عددها 14 يرجع تاريخها على الفترة التركية	طبيعة الأثر
البلدية	الدائرة
البلدية	البلدية
ملكية للخواص	طبيعة الملكية
معظمها مستقلة و محفوظة	حالة الحفظ والصيانة
غير مصنفة	بالنسبة للمعلم المصنفة و تاريخ التصنيف
تحتاج لبعض منها للدراسة و التصنيف نظرا لأهميته التاريخية و المعمارية	الملاحظة
	لا شيء

ANNEXE 02 (Suite):

La liste d'inventaire des monuments et des sites historiques de la wilaya de Blida

بيوت تركية بوسط المدينة	إسم الأثر
مجموعة من بيوت تركية إسلامية متواجدة في وسط مدينة البلدة العتيقة	طبيعة الأثر
البلدية	الدائرة
البلدية	البلدية
معظم هذه البيوت هي ملكية خاصة للخواص	طبيعة الملكية
لبعض منها يحتاج إلى بعض الترميمات	حالة الحفظ والصيانة
غير مصنفة	بالنسبة للمعالم المصنفة و تاريخ التصنيف
هي محور للدراسة والمحافظة على طابعها المعماري الأصلي	الملاحظة

ضريح سيدي يعقوب الشريف	إسم الأثر
قبة سيدي يعقوب الشريف	طبيعة الأثر
البلدية	الدائرة
البلدية	البلدية
بلدية البلدة	طبيعة الملكية
محفوظ و مسيج	حالة الحفظ والصيانة
غير مصنف	بالنسبة للمعالم المصنفة و تاريخ التصنيف
لا تسمى	الملاحظة

حمام بن شريفة باشا آغا	إسم الأثر
حمام يعود إلى الفترة التركية و قدر تاريخ بنائه إلى سنة 1825 م	طبيعة الأثر
البلدية	الدائرة
البلدية	البلدية
ملكية خاصة	طبيعة الملكية
غير محفوظ و مهدد بالتهديم	حالة الحفظ والصيانة
غير مصنف ، و اقترح للتصنيف على اللجنة الوطنية لتصنيف المعالم و المواقع التاريخية	بالنسبة للمعالم المصنفة و تاريخ التصنيف
المعلم الأثري مهدد بالتهديم	الملاحظة

بلدية بوعرفة		
ملاحظات	موقع الأثر	إسم الأثر
	بغ ببلدية بوعرفة	سيدي أحمد العربي
	///	سيدي فوضيل
	///	سيدي المخلي
	///	سيدي عبد الرحمن
	///	سيدي علي الشريف
	///	سيدي الشريف الربيع
بلدية الشريعة		
ملاحظات	موقع الأثر	إسم الأثر
محطة الإرسال التلفزيوني توقفت منذ حوالي 10 سنوات	الشريعة	سيدي عبد القادر
	قرية كراش	سيدي أحمد
	قرور كراش (للشريعة)	سيدي إبراهيم
	زبوسف الشريعة توقفت منذ 25 سنة	سيدي بوعهدي
	قرية كراش	سيدي عبد الله
	توقفة (الشريعة) توقفت منذ 25 سنة	سيدي منصور
	طريق القسطل	سيدي العربي
	بني علي توقفت منذ 15 سنة	بابا سليمان
	الجهة الشرقية	بما حليلة

ANNEXE 02 (Suite):

La liste d'inventaire des monuments et des sites historiques de la wilaya de Blida

بلدية الجبابرة		
ملاحظات	موقع الأثر	إسم الأثر
	نوار القهليلز	سيدي علي خوجة
بلدية حمام لون		
ملاحظات	موقع الأثر	إسم الأثر
	المرابطين	سيدي بنقاسم الشريف 1400
	في زوكاصة	سيدي عثمان 1600
	السيد عتيبة	سيدي خلدون 1600
	سني سرحان	سيدي أحمد 1600

بلدية شفة		
ملاحظات	موقع الأثر	إسم الأثر
	طريق البرج	سيدي البختي
	مركز الشهداء	سيدي يحيى
	لقطاع الجبلي لجنوب البلدة	سيدي زعيمي
	طريق المدينة	سيدي المدني القديم
	جن أول النوا	سيدي الحاج
	جن وسوف	سيدي بودومة
عين الرمانة		
ملاحظات	موقع الأثر	إسم الأثر
	جهة نحوة	سيدي رايح
	عين الرمانة	سيدي براهيم
	سيدي فيرة	سيدي بن علي
	برج الأمير عبد القادر	سيدي عصور
	عين الرمانة	سيدي عبد القادر الجبلي
		سيدي براهيم الحاج
		سيدي يخلف

معرون		
ملاحظات	موقع الأثر	إسم الأثر
	نهج بن عودة علي	سيدي زعيمي
	حي بوغرون	سيدي عبد القادر
	شارع حمودة أحمد	سيدي التويحي
	حي بن مويون	سيدي خليفة
	//	سيدي سالم
	//	سيدي بوشاشبة
	شارع القدس	الأربعين وفي
	شارع قبلي عبد القادر	سيدي المعلي
	بني جماعة	سيدي عيسى
	أولاد حميدان	سيدي أحمد
	حي بني مويون	سيدي الجبلي
بوفاريك		
ملاحظات	موقع الأثر	إسم الأثر
	بوفاريك	سيدي عبد القادر

بلدية العفرون	إسم الأثر
بعض اللوحات الزيتية المتواجدة بعقر البلدية يرجع تاريخها إلى الفترة الفرنسية	طبيعة الأثر
العفرون	الدائرة
العفرون	البلدية
تحتاج هذه اللوحات الزيتية الفنية ذات قيمة تاريخية معتبرة إلى عناية وصيانة من طرف السلطات المحلية	طبيعة الملكية
غير محفوظة	حالة الحفظ والصيانة
غير مصنفة	بالتنسبة للمعالم المصنفة و تاريخ التصنيف
عدم وجود منحرف على مستوى التراب الولائي لولاية البلدة فهي محفوظة بعقر البلدي للبلدية العفرون و تحتاج إلى عناية كبيرة نظرا لأهميتها الفنية و التاريخية حيث تعبر على مشاهد سكان المنطقة في تلك الفترة الزمنية و كانت هذه اللوحات عبارة عن هدية تبرع بها صاحبها إلى الحاكم البلدي المستعمر في ذلك الوقت	الملاحظة

ANNEXE 02 (Suite):

La liste d'inventaire des monuments et des sites historiques de la wilaya de Blida

اسم الأثر	الكنيسة المسيحية
طبيعة الأثر	الكنيسة المسيحية العتيقة (محكمة العفرون سابقا)
الدائرة	العفرون
البلدية	العفرون
طبيعة الملكية	وزارة الشؤون الدينية
حالة الحفظ والصيانة	المعلم الأثري يحتاج إلى المحافظة عليه و إخلاء بعض السكان منه
بالنسبة للمعلم المصنفة و تاريخ التصنيف	المعلم الأثري المسيحي غير مصنّف
الملاحظة	المعلم الأثري يحتاج إلى عناية من طرف السلطات المحلية و إخلاء السكان الغير المتضررين منه

اسم الأثر	موزاية العناجم
طبيعة الأثر	بقايا أثرية رومانية بيزنطية
الدائرة	موزاية
البلدية	موزاية
طبيعة الملكية	بلدية موزاية
حالة الحفظ والصيانة	الموقع الأثري محفوظ و غير مسيج و غير محروس و يحتاج إلى عناية كالمادة
بالنسبة للمعلم المصنفة و تاريخ التصنيف	المعلم الأثري غير مصنّف ضمن القائمة الوطنية للمعلم و المواقع الأثرية
الملاحظة	تحديد المعلم و تسجيله و حراسته من عوامل الإنصاف و محافظته على البقايا الأثرية

اسم الأثر	كنيسة مسيحية
طبيعة الأثر	كنيسة مسيحية يرجع تاريخها إلى القرن الرابع الميلادي (تحولت إلى مسجد)
الدائرة	موزاية
البلدية	موزاية
طبيعة الملكية	وزارة الشؤون الدينية ، نظارة الشؤون الدينية
حالة الحفظ والصيانة	الموقع الأثري محفوظ و مستغل من طرف وزارة الشؤون الدينية
بالنسبة للمعلم المصنفة و تاريخ التصنيف	المعلم الأثري غير مصنّف
الملاحظة	نمجل من هذا المعلم الأثري إلا بعض البقايا من الكنيسة المسيحية و نلاحظ بعض التعديلات في المبنى

اسم الأثر	موقع أثري لبقايا أثرية من المعسكر الروماني
طبيعة الأثر	بقايا أثرية من الموقع الأثري من المعسكر الروماني
الدائرة	موزاية
البلدية	موزاية
طبيعة الملكية	بلدية موزاية
حالة الحفظ والصيانة	الموقع غير محفوظ و غير مسيج
بالنسبة للمعلم المصنفة و تاريخ التصنيف	الموقع الأثري لبقايا من المعسكر الروماني غير مصنّف
الملاحظة	يتطلب هذا الموقع إلى تسجيله و المحافظة عليه ، على البقايا الأثرية تمتوا أحدها فيه

ANNEXE 02 (Suite):

La liste d'inventaire des monuments et des sites historiques de la wilaya de Blida

REMERCIEMENTS

Je remercie DIEU tout puissant pour m'avoir donné la force, la volonté et le courage pour accomplir ce modeste travail.

*Je remercie mes parents pour leur patience et en particulier ma très chère mère pour ses encouragements et son enthousiasme, mes amis et tous mes enseignants. Je remercie tout particulièrement mon frère **Marouf Hakim** qui ma apporté sont aide précieux à un moment ou à un autre.*

*Un grand remerciement à Madame **Abdessemed-FOUFA AMINA** avec qui j'ai eu un plaisir sincère à travailler ; et d'avoir accepté de diriger ce travail. Je remercie également tout le corps enseignant de la graduation et de la post-graduation de l'université Saad Dahleb Blida 1.*

Je tiens à remercier également toutes les personnes qui ont bien voulu m'accorder un peu de leur temps et de leurs connaissances, ainsi toutes les personnes qui ont collaboré, de près ou de loin dans l'élaboration de ce travail.